



Rapport

d'activité

2013



Siarce

Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau

07

Le Siarce

17

Direction des réseaux &
de l'assainissement

35

Direction des rivières &
du milieu naturel

57

SEMAFORE

65

Service Chantiers Citoyens

71

Direction de l'aménagement
& des études générales

83

Direction des Finances

93

Direction des Ressources

111

Direction Service Juridique,
Marchés Publics, Assurances



Notre syndicat est
désormais solidement
ancré dans une logique
de résultats au service
des communes.



EDITO DU PRÉSIDENT



Cette année 2013 s'inscrit dans une volonté commune des élus de la vallée de l'Essonne et de la vallée de l'École d'améliorer la lisibilité de l'action politique et de rechercher toute économie possible en conservant un service public de proximité de grande qualité.

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau a clairement évolué en se concentrant sur son cœur de métier : l'eau.

Gérer les cours d'eau, gérer les systèmes d'assainissement du branchement des habitants jusqu'au rejet des stations d'épuration dans le milieu naturel, gérer et sécuriser les réseaux d'alimentation en eau potable des communes du syndicat.

Une feuille de route claire, une gouvernance partagée et dynamique, des services reconnus pour leur expertise au service des élus, des responsables, des habitants des communes.

Conformément à nos engagements, nous avons contenu le montant des participations communales au même niveau depuis 2010 tout en poursuivant l'effort nécessaire d'investissement à un niveau élevé sur une maîtrise accrue de l'endettement.

Notre syndicat est désormais solidement ancré dans une logique de résultats au service des communes.

Vous pouvez constater en prenant connaissance de ce document que les actions furent nombreuses dans toutes les communes.

Bonne lecture.

Xavier DUGOIN

Quelques chiffres et faits marquants

ASSAINISSEMENT JANVIER 2013

- La commune de Moigny-sur-Ecole a transféré sa compétence « **eaux pluviales** » au SIARCE.
- La commune d'Itteville a délégué ses compétences « **eaux usées et eaux pluviales** » au SIARCE.

RIVIERES ET MILIEU NATUREL

- **Trois opérations « phares » ont été menées sur la commune de Corbeil-Essonnes** : L'aménagement du Parc Robinson, la réhabilitation du quai de l'Essonne et l'aménagement des berges sur l'ancien site papetier (1^{re} tranche).
- **La restauration hydro morphologique des petits affluents de l'Essonne** : Le SIARCE s'est engagé depuis plusieurs années dans un programme global de restauration des rus, sur les communes de D'Huisson-Longueville et Cerny

FINANCES

Malgré une conjoncture économique et financière dégradée, le SIARCE a su : Stabiliser les participations des collectivités adhérentes, poursuivre sa politique d'investissements, maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement, consolider sa capacité d'autofinancement permettant de poursuivre des investissements

LES CHANTIERS CITOYENS

- Ouvrir le monde du travail afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Une utilité sociale, environnementale, pédagogique, ce service est animé par une équipe dynamique et motivée.

VALORISATION DES BOUES

1841 tonnes de compost normé ont été produites et vendues à des agriculteurs en 2013.

SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES

On peut constater de manière globale, une amélioration de la qualité de l'eau et des milieux ces dernières décennies.

- **LE WEBSIGNE**, outil de connaissance et de gestion du patrimoine. Une nouvelle version a été mise en ligne à la rentrée de septembre 2013. Cet outil est très apprécié des communes et des agents du SIARCE.

RESSOURCES HUMAINES

Effectifs et mouvements de personnel
Au 31 décembre 2013, le SIARCE employait **54 agents**. Au cours de cette même année **11 agents** ont été recrutés et **7 ont quitté le syndicat**.

FORMATION

En 2013, le SIARCE a élaboré un plan de formation pluriannuel pour les années 2013-2014. **76 %** des agents présents au 31 décembre ont suivi au moins un stage de formation.



Le



Siarce

Le SIARCE est historiquement un syndicat intercommunal imprégné depuis toujours d'une culture et d'une démarche de service public. C'est un outil technique en matière de rivières et de réseaux très perfectionné, bénéficiant de personnes qualifiées et d'expérience qui peut contribuer efficacement, à coûts financiers maîtrisés pour les collectivités adhérentes, à une réussite de l'aménagement et de la valorisation de son territoire

Territoire et Gouvernance

Le SIARCE (Syndicat intercommunal d'aménagement, de réseaux et de cours d'eau) est un syndicat mixte fermé à la carte, soumis aux dispositions des articles L. 5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.



IL EST COMPOSÉ DES 38 COLLECTIVITÉS SUR 3 DÉPARTEMENTS :
L'ESSONNE, LE LOIRET ET LA SEINE-ET-MARNE

- AUVERNAUX
- BALLANCOURT-SUR-ESSONNE
- BAULNE
- BOIGNEVILLE
- BOISSY LE CUTTE
- BOULANCOURT
- BOUTIGNY-SUR-ESSONNE
- BUNO BONNEVAUX
- BUTHIERS
- CERNY
- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EVRY CENTRE-ESSONNE (pour Lisses et Villabé)
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MALESHERBOIS (pour Malesherbes)
- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE ESSONNE (pour Etiolles, Le Coudray-Montceaux, Soisy-Sur-Seine)
- CORBEIL-ESSONNES
- COURDIMANCHE SUR ESSONNE
- D'HUISON-LONGUEVILLE
- ECHARCON
- FONTENAY LE VICOMTE
- GIRONVILLE SUR ESSONNE
- GUIGNEVILLE SUR ESSONNE
- ITTEVILLE
- LA FERTE ALAIS
- MAISSE
- MENNECY
- MOIGNY SUR ECOLE
- NANTEAU SUR ESSONNE
- ORMOY
- PRUNAY SUR ESSONNE
- SAINT GERMAIN LES CORBEIL
- SAINT FARGEAU PONTIERRY
- SAN DE SENART-EN-ESSONNE (pour Saint-Pierre-du-Perray)
- SAINTRY-SUR-SEINE
- VAYRES SUR ESSONNE
- VERT-LE-GRAND
- VERT-LE-PETIT

Il est administré par un comité constitué de 76 délégués titulaires. Chaque collectivité élit 2 délégués titulaires suppléants et 2 délégués.

Le Comité élit parmi ses membres un Bureau constitué du président et de vice-présidents.

76 
titulaires

Président	Monsieur Xavier DUGOIN	MENNECY
1 ^{er} Vice Président	Monsieur Jean-François BAYLE	CORBEIL-ESSONNES
2 ^{ème} Vice Président	Monsieur Jacques GOMBAULT	ORMOY
3 ^{ème} Vice Président	Monsieur Dominique VEROTS	SAINT-PIERRE-DU-PERRAY
4 ^{ème} Vice Président	Monsieur Raymond FLEUREAU	MAISSE
5 ^{ème} Vice Président	Madame Irène MAGGINI	VILLABE
6 ^{ème} Vice Président	Monsieur Jean-Pierre BOUCHET	ORVEAU-BELLESARVE
7 ^{ème} Vice Président	Monsieur Michel CARRENO	SAINTRY-SUR-SEINE
8 ^{ème} Vice Président	Monsieur Pascal VALENTIN	ITTEVILLE
9 ^{ème} Vice Président	Madame Françoise TOSTIVINT	BOISSY-LE -CUTTE
10 ^{ème} Vice Président	Monsieur Philippe AUTRIVE	LA FERTE-ALAIS
11 ^{ème} Vice Président	Monsieur Frédéric MOREL	VAYRES-SUR-ESSONNE
12 ^{ème} Vice Président	Monsieur Pierre LORIN	SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL
13 ^{ème} Vice Président	Monsieur Pierre SEMUR	BALLANCOURT-SUR-ESSONNE
14 ^{ème} Vice Président	Monsieur Robert COQUIDE	ECHARCON
15 ^{ème} Vice Président	Monsieur Jacques BERNARD	BAULNE
16 ^{ème} Vice Président	Madame Helen HENDERSON	NANTEAU-SUR-ESSONNE
17 ^{ème} Vice Président	Madame Edith MAURIN	EVRY
18 ^{ème} Vice Président	Madame Laurence BUDELLOT	VERT LE PETIT
19 ^{ème} Vice Président	Madame Christine PINAUD-GROS	LE COUDRAY-MONTCEAUX
20 ^{ème} Vice Président	Monsieur Lionel WALKER	SAINT- FARGEAU-PONTHIERRY
21 ^{ème} Vice Président	Monsieur Pascal SIMONNOT	MOIGNY-SUR-ECOLE
22 ^{ème} Vice Président	Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU	SOISY-SUR-SEINE

Commission Assainissement ET RÉSEAUX

Président : Monsieur Jacques GOMBAULT	ORMOY
Monsieur Jacques BERNARD	BAULNE
Madame Françoise TOSTIVINT	BOISSY-LE-CUTTE
Monsieur Jean-François BAYLE	CORBEIL-ESSONNES
Monsieur Marc FAUCONNIER	COURDIMANCHE-SUR-ESSONNE
Monsieur Robert COQUIDE	ECHARCON
Monsieur Jean-Luc GOUARIN	FONTENAY-LE-VICOMTE
Monsieur Alexandre SPADA	ITTEVILLE
Monsieur Pascal VALENTIN	ITTEVILLE
Monsieur Philippe MONCAUT	LA FERTE-ALAIS
Monsieur Hervé GAURAT	MALESHERBES
Monsieur Romain DESFORGES	SAINTRY-SUR-SEINE
Monsieur Michel PILOT	ST GERMAIN-LES-CORBEIL
Madame Mireille LOCQUET	VERT-LE-PETIT

Commission Rivières ET AFFLUENTS

Président : Monsieur Frédéric MOREL	VAYRES SUR ESSONNE
M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT	BOIGNEVILLE
Madame Françoise TOSTIVINT	BOISSY LE CUTTE
Monsieur Daniel DENIBAS	BOUTIGNY/ESSONNE
Monsieur Serge DASSAULT	CORBEIL-ESSONNES
Monsieur Jean-François BAYLE	CORBEIL-ESSONNES
Monsieur Marc FAUCONNIER	COURDIMANCHE/ESSONNE
Monsieur Guy CLERC	ECHARCON
Monsieur Jean-Louis BLETEL	FONTENAY LE VICOMTE
Monsieur Gérard FOURMY	GIRONVILLE SUR ESSONNE
Monsieur Raymond FLEUREAU	MAISSE
Monsieur Hervé GAURAT	MALESHERBES
Monsieur Daniel PERRET	MENNECY
Madame Helen HENDERSON	NANTEAU SUR ESSONNE
Monsieur Michel VANIER	ORMOY
Monsieur Dominique VEROTS	ST PIERRE DU PERRAY
Monsieur Frédéric MOREL	VAYRES SUR ESSONNE
Monsieur Bernard HUET	VAYRES SUR ESSONNE
Madame Irène MAGGINI	VILLABE

Commission FINANCES

Président Monsieur Pierre SEMUR	BALLANCOURT/ESSONNE
Monsieur Jacques BERNARD	BAULNE
Madame Patricia BERGDOLT	BOUTIGNY SUR ESSONNE
Monsieur Jean-François BAYLE	CORBEIL-ESSONNES
Monsieur Jean-Pierre BOUCHET	ORVEAU-BELLESARVE
Monsieur Michel CARRENO	SAINTRY SUR SEINE
Monsieur Bertrand BERTUZZI	VERT LE PETIT

La commission Berges de Seine CRÉÉE EN 2013

Président :	
Monsieur Lionel WALKER	SAINT-FARCEAU-PONTHIERRY
Madame Frédérique GARCIA	CORBEIL-ESSONNES
Monsieur Serge DASSAULT	CORBEIL-ESSONNES
Monsieur Jean-François BAYLE	CORBEIL-ESSONNES
Monsieur Philippe BRUN	ETIOLLES
Madame Christine PINAUD-GROS	LE COUDRAY-MONTCEAUX
Monsieur Michel BERNARD	LE COUDRAY-MONTCEAUX
Monsieur François GROS	LE COUDRAY-MONTCEAUX
Monsieur Pascal SIMONNOT	MOIGNY-SUR-ECOLE
Monsieur François FUSEAU	MORSANG-SUR-SEINE
Monsieur Michel CARRENO	SAINTRY-SUR-SEINE
Monsieur Jean-Pierre MARCELIN	SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL
Monsieur Pierre DE RUS	ST PIERRE-DU-PERRAY
M. Jean-Baptiste ROUSSEAU	SOISY-SUR-SEINE
Monsieur Bernard MEDER	SOISY-SUR-SEINE

Missions et compétences

Le SIARCE définit et met en œuvre des politiques relatives :

- à la gestion durable et intégrée de l'eau sur les bassins versants territorialement concernés,
- à l'assainissement et l'eau potable,
- aux réseaux secs (électricité, gaz, éclairage public et télécommunications)

Il exerce, pour le compte des collectivités adhérentes, une ou plusieurs compétences optionnelles définies ci-après.

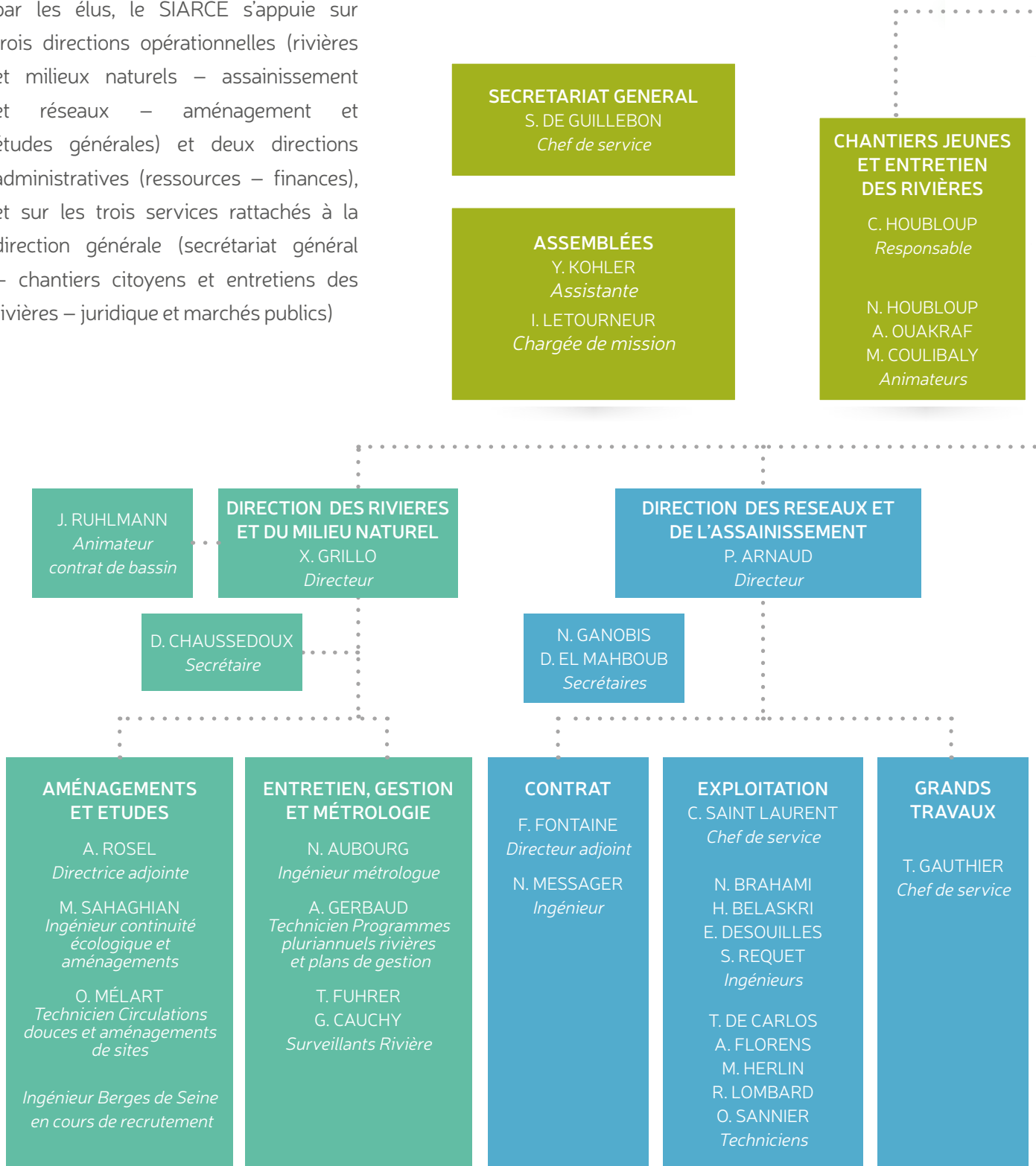




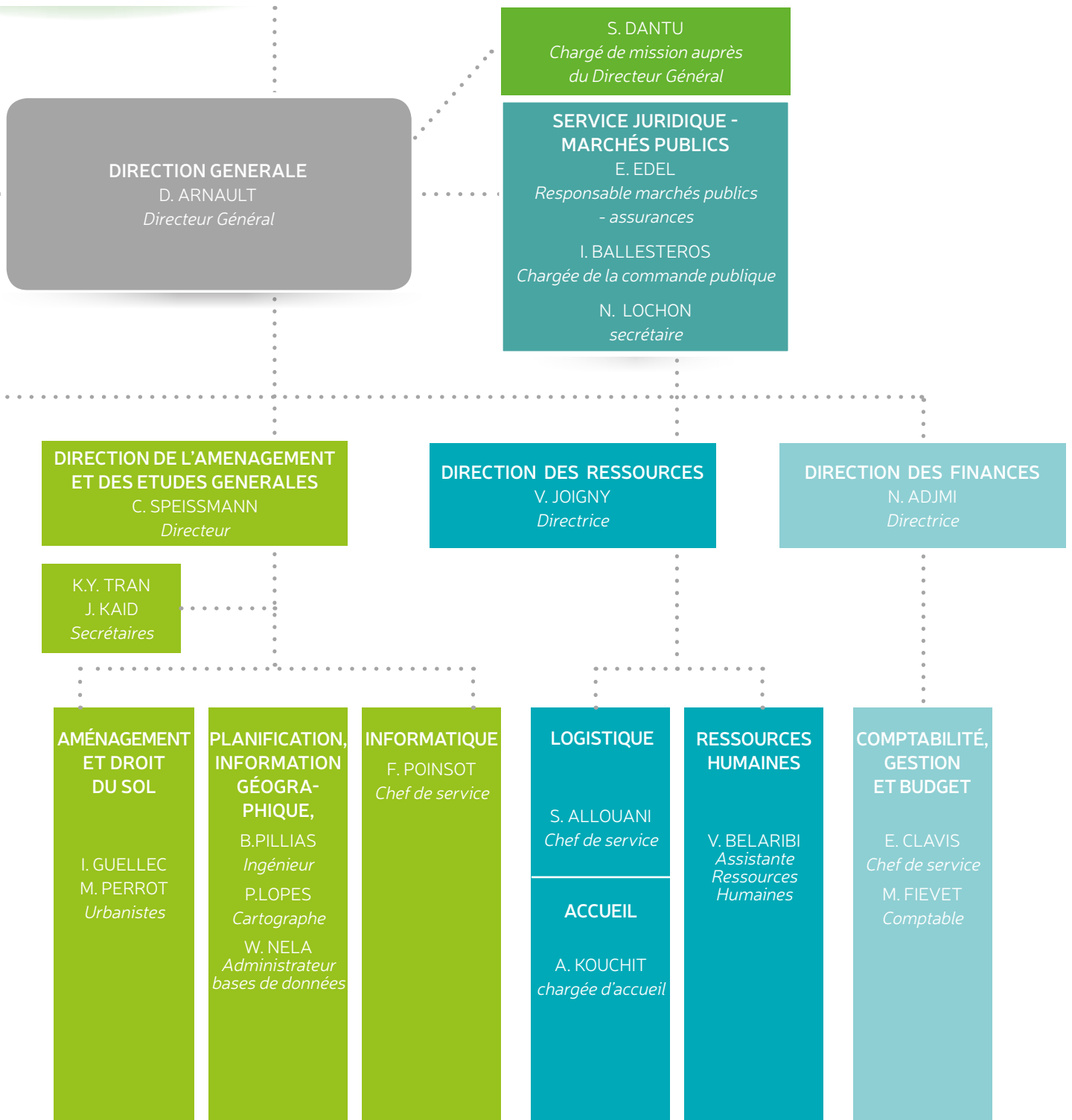
- Compétence relative aux cours d'eau non domaniaux
 - La gestion, la préservation et la valorisation des zones naturelles humides,
 - La prévention des inondations,
 - L'aménagement et la valorisation nécessaires à l'accessibilité et à l'ouverture au public,
 - La création, la réhabilitation et l'entretien d'ouvrages de franchissement (hors ouvrages routiers) ainsi que du patrimoine vernaculaire (lavoirs, moulins, etc.).
 - Compétence relative aux Berges de Seine
 - L'aménagement et l'entretien des berges,
 - La valorisation par tous aménagements nécessaires à l'accessibilité et à l'ouverture au public de ses berges, dans la limite des servitudes publiques mises en place par l'Etat.
 - Compétence assainissement collectif ou non collectif des eaux usées
 - Compétence eaux pluviales
 - Compétence eau potable
 - Compétence gaz et électricité
 - Compétence télécommunications
 - Compétence éclairage public
 - Compétences relatives à l'aménagement
-
- Le SIARCE réalise également des missions de mandats de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et/ou d'assistance pour tous travaux, études ou prestations spécifiques.
-

Organisation opérationnelle

Pour mettre en œuvre la politique définie par les élus, le SIARCE s'appuie sur trois directions opérationnelles (rivières et milieux naturels – assainissement et réseaux – aménagement et études générales) et deux directions administratives (ressources – finances), et sur les trois services rattachés à la direction générale (secrétariat général – chantiers citoyens et entretiens des rivières – juridique et marchés publics)



PRESIDENT
Xavier DUGOIN



18	Service grands travaux
18	LES TRAVAUX
22	LES ETUDES
26	Services exploitation/contrats
26	L'ASSAINISSEMENT
33	L'EAU POTABLE
33	LES RESEAUX SECS : GAZ, ELECTRICITE ET ECLAIRAGE PUBLIC



Direction des réseaux & de l'assainissement

La Direction des réseaux et de l'assainissement est en charge de l'ensemble des aspects assainissement découlant des compétences du SIARCE : eaux usées, eaux pluviales, assainissement collectif et non collectif.

Elle assure également le pilotage des compétences en matière d'eau potable et de réseaux secs : gaz, électricité, éclairage public et télécommunications.

Service grands travaux

LES TRAVAUX



1 Rue de la Montagne des Glaises À CORBEIL-ESSONNES

Les travaux ont consisté à remplacer une partie de canalisation EU en fibrociment et de diamètre 150 par un nouveau réseau en polypropylène de diamètre 200, réhabiliter par chemisage 45 ml de canalisation EU existante et remplacer 162 ml du réseau d'eaux pluviales.

Coût total des travaux : **222 000 € HT**



2 Quai Bourgoin À CORBEIL-ESSONNES

Les travaux ont consisté à créer un réseau gravitaire de 97 ml sur le quai Jacques Bourgoin afin de raccorder les immeubles d'habitation non desservis, à ce jour, par un réseau d'eaux usées, mais aussi la à mise en place d'un poste de refoulement et d'une conduite de refoulement de 143 ml allant se raccorder dans le réseau d'assainissement des eaux usées rue René Cassin.

Coût total des travaux : **249 700 € HT**





Allée Bourgoin À SAINTRY-SUR-SEINE

Les travaux ont consisté à réhabiliter et mettre en conformité au vu des règles de sécurité quatre regards de visite existants et construire un collecteur d'eaux usées raccordé sur le réseau de transport intercommunal afin de raccorder des propriétés non conformes ainsi que la création de boîtes de branchement en domaine public.

A l'occasion de ces travaux, la Ville de Saintry-sur-Seine et le SIARCE ont signé une convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique par laquelle le Syndicat a été désigné comme Maître d'Ouvrage Unique afin de réaliser la reconstruction de la couche de roulement avec la rénovation d'un îlot accessible aux PMR (Personnes à mobilité réduite) et la mise aux normes d'un passage piéton.

Coût total des travaux : **599 300 € HT**



Aménagement des abords extérieurs du groupe scolaire de la Verville À MENNECHY

La Ville de Mennechy et le SIARCE ont signé une convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique par laquelle le Syndicat a été désigné comme Maître d'Ouvrage Unique afin de réaliser les travaux d'aménagement des abords extérieurs du Groupe scolaire de la Verville.

Les travaux ont consisté à rénover le parking en intégrant, dans la structure de voirie, un bassin d'infiltration des eaux pluviales d'une capacité d'environ 300 m³, et à réhabiliter le réseau d'assainissement des eaux usées ainsi que les réseaux de distribution de gaz, d'électricité et de télécommunication. Un nouveau réseau d'éclairage public a été mis en place ainsi que le génie civil nécessaire aux raccordements de la fibre optique et de la vidéoprotection.

Coût total des travaux : **1 029 900 € HT**



LES TRAVAUX

5

Maillage du réseau d'eau potable À MENNECY

Les travaux ont consisté à mettre en place une canalisation de distribution d'eau potable de Ø 180 mm entre la rue de Paris et l'avenue Darblay. La pose de cette canalisation a été réalisée durant les travaux de réalisation de la déviation du passage à niveau n°19 effectués par le Conseil Général de l'Essonne.

Coût total des travaux : **288 000 € HT**

6

Requalification du Quartier MONTCONSEIL À CORBEIL-ESSONNES (Opération ANRU 1^{ère} Tranche)

L'ensemble des travaux ont été réalisés dans le cadre d'une convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique entre la commune, la Communauté d'Agglomération Seine-Essonnes et le SIARCE.

Les travaux ont consisté à :

- rénover et réaménager les voies Brossolette, René Pierre et Lecuyer, autour du Groupe scolaire Paul Langevin ;



- mettre en place un nouveau réseau d'éclairage public et le génie civil nécessaire aux raccordements de la fibre optique et de la vidéoprotection ;
- créer et réhabiliter des ouvrages d'assainissement d'eaux usées et des eaux pluviales ;
- réaliser le détournement et le raccordement des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de télécommunication.

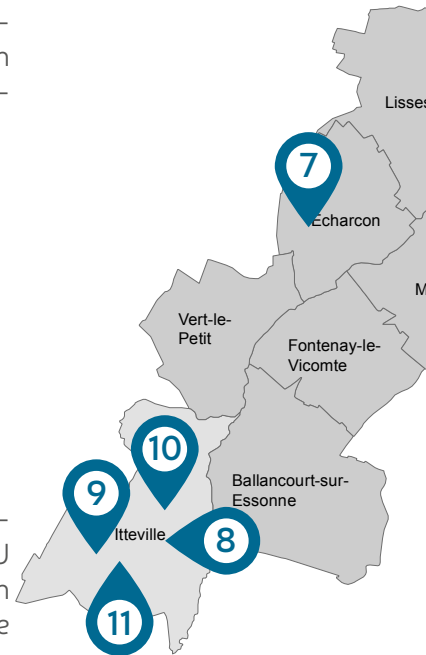
Coût total des travaux de la 1^{ère} tranche
2 515 000 € HT

7

Parc du Bellay À ECHARCON

Les travaux ont consisté au remplacement d'une partie de canalisation EU en fibrociment par une canalisation en fonte et la réhabilitation par chemisage d'une autre partie de la canalisation.

Coût total des travaux : **84 000 € HT**





Hameau d'Aubin À ITTEVILLE

Travaux de création d'un réseau d'eaux usées

En octobre 2013, ont débuté les travaux de création d'un réseau d'assainissement sur le hameau d'Aubin. Ces derniers vont permettre le raccordement des eaux usées du hameau d'Aubin au bourg d'Itteville.

Au total, 82 habitations et un camping viendront se raccorder au nouveau réseau d'eaux usées. Le contexte particulier du site (présence d'eau, route départementale) nécessite la mise en place de techniques particulières pour la réalisation des travaux : utilisation d'un forage dirigé pour le passage sous la route départementale, pose de micro pieux pour le poste de refoulement, pose du poste par une grue mobile.

Coût total des travaux : **1 047 000 € HT**



Avenue de la Gare À ITTEVILLE

Travaux de création de réseau gravitaire et de refoulement d'eaux usées

L'avenue de la Gare a fait l'objet, en 2013, de travaux d'assainissement. Un réseau gravitaire d'eaux usées et un réseau de refoulement ont été posés permettant la suppression, à termes, des assainissements non collectifs et le raccordement d'une trentaine d'habitations et de l'entreprise SAFRAN.

Un poste de refoulement a également été installé permettant le refoulement des eaux usées de l'avenue jusqu'au poste situé avenue du Château.

Malgré la réalisation des travaux durant



Travaux d'assainissement dans diverses rues À ITTEVILLE

Travaux d'assainissement sur le réseau d'eaux usées par chemisage continu et tranchées ouvertes

Le Schéma Directeur d'Assainissement de la commune d'Itteville élaboré en 2010 avait mis en évidence des problèmes sur certains tronçons du réseau d'eaux usées dans diverses rues.

C'est pourquoi, l'avenue de la Juine, l'avenue des Francs Bourgeois, l'avenue Mozart et la rue Saint Germain ont fait l'objet d'une réhabilitation d'une partie du collecteur d'eaux usées en 2013.

Deux techniques ont été utilisées : la réhabilitation traditionnelle en tranchées ouverte et la réhabilitation par gainage.

Coût total des travaux : **163 950 € HT**



Travaux de rénovation de plusieurs postes de refoulement À ITTEVILLE

Plusieurs postes ont été réhabilités en 2013 sur la commune d'Itteville.

Ces travaux ont eu pour but d'améliorer la gestion des effluents, de sécuriser les postes et de limiter les interventions d'urgences : installation de pompes neuves, de télégestion, de barreaux antichute, de 1/2 pallier, etc.

Coût total des travaux : **100 551 € HT**

LES ÉTUDES

1

Avenue Jean-Jaurès À CORBEIL-ESSONNES

Réseau Eaux Usées :

Il est prévu de reconstruire en lieu et place de la canalisation EU existante en fibrociment et de diamètre 150 mm une canalisation d'un diamètre de 200 mm en polypropylène.

Chaque branchement EU sera repris à l'identique. L'étude prévoit également la création de nouveaux branchements ainsi que la création de boîtes de branchement s'il y a lieu et la mise en place de nouveaux regards de visite.

Réseau Eaux Pluviales :

Le réseau d'eaux pluviales desservant l'avenue Jean-Jaurès est composé de canalisations en fibrociment de diamètre 300, 400 et 600 mm.

Le projet prévoit le remplacement en lieu et place par des canalisations en béton.

Les antennes des regards et grilles avoires de diamètres 120, 150 et 200 seront remplacées par des canalisations de diamètre 300 mm en béton et les travaux comprendront également la mise en place de nouveaux regards de visite.

L'estimation prévisionnelle pour ces travaux est de **600 000 € HT**

pententes importantes. Cette rénovation concerne également la totalité des branchements existants ou à créer sur ces tronçons.

Coteau des Longaines

Le projet consiste à réhabiliter le réseau séparatif existant situé entre le chemin des Longaines et le chemin des Roches Saint-Jean.

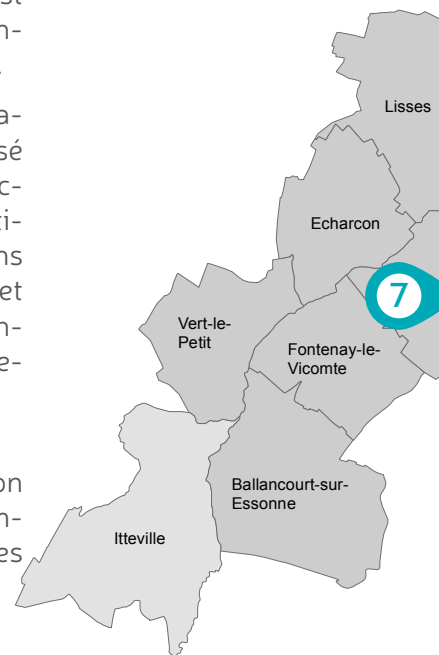
EU : le réseau d'eaux usées de diamètre 200 mm en fibrociment et grès est composé de 7 tronçons pour une longueur d'environ 200 mètres linéaires.

EP : le réseau d'eaux pluviales de diamètre 300 mm en béton est composé de 9 tronçons. L'objectif, dans ce secteur, est de rétablir un écoulement optimal pour ce réseau séparatif situé dans une zone végétalisée, difficile d'accès et partiellement en terrains privés. L'intégralité des branchements sera également réhabilitée.

Sentier des Trois Carreaux

Le projet consiste à créer une extension au réseau collectif existant et comprend également les branchements des parcelles à desservir.

L'estimation prévisionnelle pour ces travaux est de **450 000 € HT**



2

Secteur des Longaines et sentier des Trois Carreaux À CORBEIL-ESSONNES

Chemin des Longaines

Le projet consiste à rénover le réseau EU existant de diamètre 150 mm en grès comportant 3 tronçons pour une longueur totale d'environ 65 mètres linéaires et faisant apparaître lors de l'inspection télévisée des contre-

3

Bras de l'Indienne À CORBEIL-ESSONNES (réseau intercommunal)

Le projet a pour but de rétablir à la fois l'étanchéité de l'ouvrage existant, son aptitude au service (géométrie et résistance mécanique) et son hydraulité par l'amélioration du coefficient de rugosité du matériau utilisé.

L'estimation prévisionnelle pour ces travaux est de **196 000 € HT**



Requalification du Quartier Montconseil À CORBEIL-ESSONNES (Opération ANRU 2^{ème} Tranche)

Poursuite des études nécessaires pour la 2^{ème} tranche de travaux prévue en 2014.



Allée des Séquoias – Parc de Villeroy À MENNECY

Le projet consiste à rénover un tronçon du collecteur d'eaux usées qui se trouve à une profondeur d'environ 5,50 m sur une longueur totale de 32.50 m et se situe dans l'axe de l'allée des Séquoias bordée d'arbres du même nom.

Des conditions particulières d'intervention seront à mettre en œuvre afin de préserver les racines des arbres et les alentours.

Des spécificités particulières doivent être prises en compte pour le bon déroulement du chantier notamment:

- Parc classé au titre des Espaces Naturels Sensibles et géré par l'ONF,
- Parc fréquenté par de nombreux piétons, cyclistes, écoliers, ...,
- Accès difficiles non aménagés pour des engins de chantier.

L'estimation prévisionnelle pour ces travaux est de **400 000 € HT**



Allée Bourgoin À SAINTRY-SUR-SEINE ET Quai des Platanes À SAINT-PIERRE-DU PERRAY

Le projet consiste à réhabiliter par gainage le réseau de transport inter-communal sur une longueur d'environ 1000 ml et assurer l'étanchement de 24 regards de visite.

L'estimation prévisionnelle pour ces travaux est de **443 000 € HT**



Allée des Platanes – Parc de Villeroy À MENNECY

Le projet a pour but de rétablir à la fois l'étanchéité de l'ouvrage, son aptitude au service (géométrie et résistance mécanique) et son hydraulité par l'amélioration du coefficient de rugosité du matériau utilisé. Des spécificités particulières doivent être prises en compte pour le bon déroulement du chantier notamment:

- Parc classé au titre des Espaces Naturels Sensibles et géré par l'ONF,
- Parc fréquenté par de nombreux piétons, cyclistes, écoliers, ...,
- Accès difficiles non aménagés pour des engins de chantier.

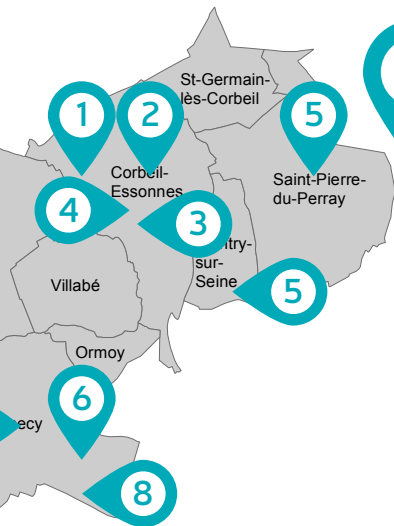
L'estimation prévisionnelle pour ces travaux est de **113 000 € HT**



Route de Chevannes et Rue des Ecsresnes À MENNECY

Le projet consiste à remplacer des tronçons de collecteurs de diamètre 200 mm présentant des anomalies, réhabiliter les regards de visite ainsi que les branchements particuliers.

L'estimation prévisionnelle pour ces travaux est de **610 000 € HT**



LES ÉTUDES

9

Avenue Darblay À MENNECY

Le projet consiste :

Pour l'EU

EU : le réseau de collecte des eaux usées de diamètre 200 mm situé dans l'espace boisé à proximité du giratoire Flandres-Dunkerque devra être reconstruit en totalité. Le nouveau collecteur devra se situer sous l'allée piétonne.

EU Intercommunal : le réseau d'eaux usées intercommunal de diamètre 400 mm situé sous chaussée entre le giratoire Flandre-Dunkerque et l'entrée du parking sera reconstruit en lieu et place afin de remédier à un flache estimé à 40 %.

Pour l'EP

EP : le réseau d'eaux pluviales d'un diamètre 600 mm situé entre la rue Perichon et l'espace boisé coté pavillonnaire sera reconstruit en lieu et place et d'un diamètre de 1000 mm. Le projet devra comporter également la traversée de chaussée avenue Darblay.

prévoir sur 184 m et un remplacement sur 59 m de collecteur, y compris la réhabilitation de tous les regards de visite.

- **Réseau électrique** : dépose des lignes aériennes et enfouissement des câbles sur une longueur d'environ 270 m.

- **Eclairage public** : pose de candélabres et de câbles sur un linéaire d'environ 286 m.

- **Télécommunication** : pose de câbles pour les abonnés sur une longueur de 480 m, de câble réseau sur 180 m et de 6 chambres de tirage.

- **Voirie** : réfection complète de la chaussée et des trottoirs (accessibilité PMR, zone 20 ou 30 etc...)

L'estimation prévisionnelle pour ces travaux est de **660.000 € HT**

11

Poste de Villoison À ORMOY (réseau Intercommunal)

Il est prévu dans le cadre de cette opération de créer une bêche de rétention à proximité du poste actuel pour stocker 200 m³ utiles d'eaux usées. Cette réserve d'un diamètre de 8m et d'un marnage de 4,5m utile sera intégrée dans le système de gestion coordonnée du Syndicat. Cette bêche sera construite à proximité de l'ouvrage de refoulement existant et permettra l'interception des effluents collectés pour stockage avant refoulement par l'ancien poste. La vidange devra se faire en 4 heures maximum et le système de télésurveillance sera rattaché à celui existant sur le poste de refoulement actuel. L'estimation prévisionnelle pour ces travaux est de **600.000 € HT**

10

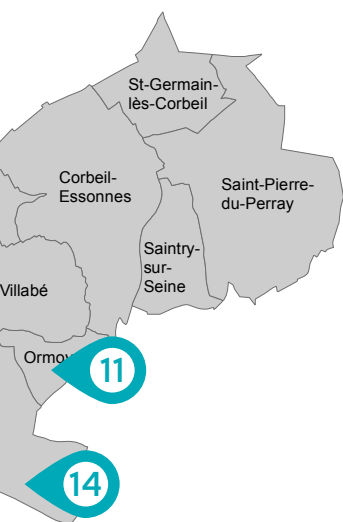
Rue de l'Essonne À VERT LE PETIT

La Commune de Vert-Le-Petit et le SIARCE ont signé une convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique par laquelle le Syndicat a été désigné comme Maître d'Ouvrage Unique afin de réaménager la rue de l'Essonne.

Les études portent sur :

- **Eaux usées** : réparations ponctuelles et remplacement de collecteurs, y compris la réhabilitation de tous les regards de visite ainsi que la mise en place de boîtes de branchement pour la mise en conformité sur le domaine public ;
- **Eaux pluviales** : un chemisage est à





12

Mise en sécurité des postes de relèvement sur le territoire DU SIARCE

Le projet a pour objectif d'assurer la sécurité des agents amenés à intervenir sur un type d'ouvrage bien spécifique. Il s'agira également de se conformer aux normes ainsi qu'aux références réglementaires relatives au code du travail et aux pratiques d'intervention dans des ouvrages confinés. Au total, 44 postes sont concernés par cette étude. L'estimation prévisionnelle pour ces travaux est de **492 000 € HT**

14

Etude de réaménagement des réseaux sur le secteur des Levitt À MENNECY

Une étude de faisabilité a été menée en 2013 pour le réaménagement des réseaux d'assainissement dans le quartier des Levitt. 82 secteurs ont été identifiés et trois techniques de réhabilitation ont été retenues selon la gravité des anomalies : par chemisage (74%), par éclateur (14%) et par tranchée ouverte (12%).

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à **30 millions d'€uros** (hors subventions) sur la période 2015 à 2017

13

Les schémas directeurs ASSAINISSEMENT

Elaboration de Schémas Directeurs d'Assainissement

En 2013, le schéma directeur des eaux pluviales de la commune de La Ferté-Alais a été validé par la commune. L'accent a été mis sur l'utilisation des techniques alternatives (infiltration).

Le SIARCE a également réalisé en 2013 une mise à jour partielle, avec étude capacitaire, sur trois quartiers de Corbeil-Essonnes, consécutivement à la révision du PLU. Cette étude met en évidence la nécessité de renforcer ou restructurer le réseau des eaux usées, notamment dans le secteur de Moulin Galant.

zonages d'assainissement : enquête publique

Les zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ont été définis lors de l'élaboration des différents schémas directeurs.

En 2013, les communes de Corbeil-Essonnes et Mennecy ont validé et rendu opposable aux tiers après enquête pu-

15

Les études EAU POTABLE

En 2013, le SIARCE a mené une étude sur le château d'eau de Mennecy afin d'identifier les futurs travaux nécessaires pour le maintien en bon état de l'ouvrage. L'étude montre que l'imperméabilisation de la cuve ainsi que l'étanchéité du dôme doivent être reprises. Un suivi du génie civil (fissures) est également à prévoir. Ces travaux seront planifiés sur les années à venir.

Une étude de modélisation sur le réseau d'eau potable d'Echarcon a été initiée afin d'identifier les travaux à prévoir ces prochaines années sur le réseau et le réservoir. Les résultats de cette étude sont attendus en 2014.

Services exploitation/contrats

L'ASSAINISSEMENT

Les modes de gestion DE L'ASSAINISSEMENT

// Les contrats de délégation

En 2013, le service contrat a assuré le suivi administratif, technique et financier des contrats de délégation de service public d'assainissement existants des communes de Boissy-Le-Cutté, Fontenay-Le-Vicomte, Vert-Le-Petit et Echarcon ainsi que du contrat de délégation de service public d'assainissement, contrat Exona, regroupant la gestion des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales sur les communes de Corbeil-Essonnes et de Mennecy et des réseaux de transport déversant vers la station d'épuration du SIARCE, Exona, ainsi que le traitement des eaux usées. Ce contrat, basé sur une transparence entre le SIARCE et son délégataire, instaure la tenue de réunions hebdomadaires sur les différents thèmes d'exploitation ainsi que sur la gouvernance du contrat. De plus, le travail mené entre les services du SIARCE et de la SEE ont permis d'aboutir en juillet 2013 à la signature de l'avenant n°1 de ce contrat. Ce dernier intègre la dératification des réseaux et les nouveaux ouvrages mis en service depuis la prise d'effet du contrat (poste des trois carreaux à Corbeil-Essonnes, postes de la Manufacture et de l'Abreuvoir à Mennecy) au périmètre affermé.

Le 12 avril 2013, les contrats régissant la gestion des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales des communes d'Echarcon, Vert-Le-Petit et Fontenay-Le-Vicomte sont arrivés à

échéance. Le service contrat a donc veillé à ce que tous les engagements pris par le délégataire par le biais de ces contrats aient bien été respectés. A compter de cette date, ces trois contrats ont été intégrés au contrat Exona comme prévu initialement dans ce dernier.

// Autres modes de gestion

Le SIARCE exerce depuis plusieurs années la compétence « eaux pluviales » sur les communes de Cerny et de La Ferté-Alais. Cela représente 20 km de réseaux qui sont gérés via des contrats de prestations pour l'entretien des réseaux, pour l'entretien des bassins paysagers mais aussi pour les divers travaux de renouvellement ou création à effectuer sur le patrimoine.

La commune de Moigny-sur-Ecole a transféré sa compétence « eaux pluviales » au SIARCE en janvier 2013. Le mode de gestion des 2 km de réseau est identique aux deux précédentes communes.

Aussi, la commune d'Itteville a délégué ses compétences « eaux usées et eaux pluviales » au SIARCE au 1er janvier 2013. L'entretien des 28 km de réseaux d'eaux usées et des 10 km de réseaux d'eaux pluviales est assuré via 2 contrats de prestations. Concernant l'entretien des 2 bassins d'eaux pluviales, il a été fait appel à une association locale qui propose la location d'animaux pour le débroussaillage.

Sur ces deux dernières communes, en 2013, le SIARCE a lancé un relevé topographique des réseaux afin d'appréhender au mieux le patrimoine à entretenir.

La commune de Moigny-sur-Ecole a transféré sa compétence « eaux pluviales au SIARCE » en janvier 2013

La commune d'Itteville a délégué ses compétences « eaux usées et eaux pluviales » au SIARCE au 1^{er} janvier 2013.

Les usines de traitement DES EAUX USÉES

// Usine de dépollution EXONA

Bilan de fonctionnement du système de traitement

■ Incident du 25 janvier 2013

Dans la nuit du 25 janvier 2013, un incident est survenu sur la station d'épuration suite à l'affaissement de la grille de retenue des biomédias dans le bassin anoxie. Cela a eu pour conséquence le départ d'une partie importante des K1 vers l'aval de la filière de traitement.

Suite à cet incident, un important plan d'actions a été mis en place par les différents acteurs (SIARCE, VINCI : l'entreprise qui a réalisé les travaux de mise aux normes de la station d'épuration, SEE : l'exploitant de l'usine) afin de remettre en état et en fonctionnement les ouvrages. Une grande partie des effluents (plus de 70 %) a été transférée sur la station d'épuration de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne.



Grille de retenue
des biomédias (K1)

Le SIARCE a averti immédiatement les services de l'Etat (DRIEE, ONEMA, AESN,..) et les a tenus informés régulièrement de la remise en marche progressive de la station d'épuration jusqu'à remise complète de son fonctionnement en août 2013.

Une expertise judiciaire a été lancée afin de définir les causes exactes de cet incident et d'évaluer les responsabilités de chacun.

■ Autosurveillance réglementaire

La station d'épuration a été remise en service complètement en août 2013, une période de réglages et d'optimisation a été nécessaire afin de stabiliser la filière de traitement. De ce fait, sur les 5 mois de fonctionnement normal (hors incident), les rendements épuratoires sur l'année sont en baisse par rapport à 2012 : DCO = 93.9 % contre 94,2 % , DBO5 = 94.8% contre 97 % , MES = 96.5% contre 97,1% , NGL = 77.9 % contre 82,5 % , Pt = 91.4% contre 94,4 % .

Quelques données chiffrées :

-Valorisation des boues :

1841
tonnes de compost normé NFU 44-095 ont été produites et vendues à des agriculteurs en 2013.

-Cogénération :

347 137 kWh d'électricité produite en 2013 et réutilisée sur le site de la station d'épuration.

L'ASSAINISSEMENT



■ Etude des odeurs

Dans un souci permanent de résoudre les nuisances olfactives, un dispositif de suivi en continu des sources d'odeur appelé « I-Noz » a été mis en place en 2013. Trois cellules différentes permettent de capter les différentes odeurs sur le site épuratoire en caractérisant chaque source d'odeur par une empreinte olfactive.

Ces installations seront pleinement opérationnelles courant 2014. Elles permettront une identification rapide des différents événements à l'origine d'odeurs en vue de lancer des actions correctives (fermeture des portes, réglage des process, déplacement des manipulations de compost un jour plus propice en fonction de la direction du vent, etc.).

■ Etude innovante sur la recherche des impacts des micropolluants

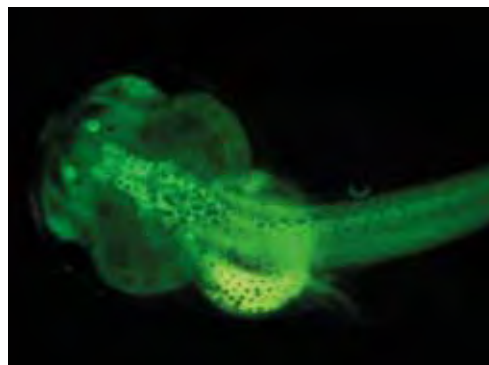
Après la campagne initiale, de suivi des micropolluants rejetés par la station d'épuration dans le milieu naturel, réalisée en 2012 et dans le cadre de la Recherche et la Réduction des Substances Dangereuses pour le milieu aquatique (RSDE), le Syndicat a souhaité approfondir cette problématique. Ainsi, le SIARCE a missionné la société Watchfrog (entreprise de biotechnologie) pour réaliser une étude innovante d'évaluation des impacts sur le milieu naturel des micropolluants présents dans les eaux usées.

Les tests effectués (à l'aide de têtards et alevins qui émettent une fluorescence en présence de résidus médicamenteux) ont permis d'évaluer la perturbation des axes hormonaux thyroïdiens et œstrogéniques d'échantillons provenant de l'entrée et de la sortie de la STEP.

Les premières conclusions de cette étude sont :

- La station d'épuration permet d'abaisser l'impact et le niveau de perturbation endocrinienne de ces substances.
- Les eaux usées traitées conservent néanmoins un potentiel de perturbation.

Cette présence de micropolluants dans les eaux usées est une problématique globale qui nécessitera des plans d'actions à tous les niveaux. L'identification le plus en amont possible des différentes sources (suivi des rejets du Centre Hospitalier Sud Francilien notamment) est nécessaire.





Audit de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

L'audit de réception de l'opération de réhabilitation, d'extension et mise aux normes de la station d'épuration « EXONA », intitulé « contrôle des ouvrages aidés », a été réalisé par l'Agence de l'Eau en janvier 2013.

Cet audit a permis à l'AESN de vérifier la bonne exécution des différentes étapes de cette importante opération. Les écarts relevés et transmis par l'AESN au SIARCE courant 2013 seront levés en 2014 permettant ainsi au Syndicat de recevoir le solde de la subvention accordée par l'Agence de l'Eau.

Visites pédagogiques

Dans la perspective d'ouvrir les portes de l'usine Exona nouvellement réhabilitée et participer au mieux à la sensibilisation des différents publics au fonctionnement du système d'assainissement et plus particulièrement à celui de la station d'épuration, plus d'une dizaine de visites de la station ont été organisées en 2013. Ainsi, plus de 200 personnes (scolaires, étudiants, associations...) ont visité l'usine de dépollution des eaux usées.

L'ASSAINISSEMENT

// Station d'épuration de Boissy-le-Cutté

La station d'épuration de Boissy-le-Cutté a traité un débit moyen journalier de 152 m³/j en 2013 (soit 60 % du débit nominal de 255 m³/j). Le réétalonnage des pompes en entrée station explique l'augmentation constatée des débits par rapport à l'année 2012 (90 m³/j).

Il est à noter que les pointes hydrauliques, par temps de pluie (apport d'eaux claires météoriques) perturbent toujours le fonctionnement de la STEP (baisse de la performance). Cette baisse de performance est liée à la dilution des eaux usées à traiter et à la diminution des temps de séjour des boues activées dans le bassin de traitement biologique. Cependant, ces pointes occasionnent très peu de by-pass direct en entrée STEP (285 m³ sur l'année 2013).

Néanmoins, les performances 2013 (rendements et concentrations eaux traitées) sont conformes à la réglementation en vigueur (arrêté ministériel du 22 juin 2007).

Par ailleurs, les lits de séchage des boues ont été réhabilités courant 2013. Ces travaux vont permettre d'améliorer l'exploitation et la qualité des boues produites (siccité plus importante) et ainsi limiter la quantité envoyée en traitement.

Gestion des usagers DU SERVICE ASSAINISSEMENT

// Dossiers d'urbanisme

■ Nombre d'instructions

Pour les projets de construction situés dans le territoire du SIARCE, 389 avis

techniques assainissement ont été émis par la Direction Réseaux et Assainissement. Ce chiffre a baissé de 14,64% par rapport à l'année 2012, malgré l'instruction de 82 permis de la commune d'Itteville qui a confié la gestion assainissement au SIARCE en 2013.

■ La répartition des avis émis en fonction des types de dossiers :

Types de dossiers	Nombre des avis techniques émis	Pourcentage
Certificat d'Urbanisme (CU)	41	10%
Déclaration Préalable (DP)	100	26%
Permis d'Aménager (PA)	18	5%
Permis de Construire (PC)	225	58%
Permis de Démolir (DP)	5	1%

Le pourcentage des dossiers de permis traités par le SIARCE des communes Corbeil-Essonnes, Mennecy et Itteville est plus important que ceux des autres communes (Vert-le-Petit, Fontenay-le-Vicomte, Echarcon, Boissy-le-Cutté). Il représente respectivement 46.2%, 17.7% et 21.1%.

// Transition PRE/PFAC (y compris PFAC eaux usées assimilées domestiques) et autorisation de raccordement

Depuis le 1^{er} juillet 2012, la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) est remplacée par la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) exigible pour tout immeuble qui raccorde ses eaux usées sur le réseau public :

- immeubles neufs,
- travaux d'extension sur immeubles existants générant des eaux usées supplémentaires,
- immeubles existants se raccordant au réseau public.

Une autre PFAC dite PFAC « eaux assimilées domestiques » est également exigible pour les activités économiques.

En novembre 2013, cette participation a été revue à la baisse. En contrepartie, un forfait unique de branchement a été instauré sur l'ensemble du territoire du bassin de collecte-épuration de Corbeil-Essonnes.

Au total, 55 autorisations de raccordements aux réseaux publics ont été délivrées en 2013.

//Contrôle et mise en conformité des installations privées d'assainissement

Au cours de l'année 2013, 875 contrôles d'installations privées d'assainissement ont été réalisés dont 219 contrôles dans le cadre des ventes immobilières. C'est 215 contrôles supplémentaires par rapport à l'année 2012.

97 contre-visites ont également été effectuées afin de valider les travaux de mise en conformité réalisés par les usagers. Il s'agissait de travaux prescrits lors de contrôles réalisés en 2013 et les années antérieures.

Les enquêtes réalisées en 2013 sont réparties de la façon suivante :

Type de contrôle	Nombre de contrôles réalisés	Nombre de pavillons non conformes au 01/01/2013	Pourcentage de mise en conformité
Enquêtes de quartier	654	242	2,47 %
Enquêtes installations neuves	2	0	0
Enquêtes ventes immobilières	219	55	47,27 %



Comme le montre le tableau ci-dessus, le pourcentage de mise en conformité des installations lors des ventes est nettement plus important que dans le cadre des contrôles contractuels.

L'objectif pour l'année 2014 est de poursuivre les contrôles par quartier et ceux réalisés dans le cadre de ventes immobilières.

L'ASSAINISSEMENT

Service Public d'Assainissement NON COLLECTIF

Le diagnostic des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) est terminé depuis 2011 pour 10 des communes ayant transféré cette compétence.

La commune d'Itteville a transféré sa compétence au 1er janvier 2013 et représente environ 600 installations. Les diagnostics n'ont été exécutés en 2013 que pour des ventes immobilières ou lors de problèmes rencontrés par les usagers sur leurs installations.

Les premiers contrôles de bon fonctionnement ont également été lancés cette année. Au total, toutes communes confondues, 57 installations ont été contrôlées en 2013 :

Les rejets Non DOMESTIQUES

Dans le cadre de la délégation de service public Exona, 150 contrôles d'entreprises sont effectués annuellement. Pour l'année 2013, 152 entreprises ont donc été inspectées.

Comme en 2012, des secteurs d'activités ont été ciblés : principalement les métiers de bouche, les garages et les pressings.

A ce titre, le SIARCE a continué, afin de régulariser administrativement ces entreprises, à rédiger des contrats d'abonnement et des arrêtés de déversement. Pour rappel, le choix du type de document à établir au regard de l'activité de l'entreprise est fixé par la loi Warsmann de 2011.

Type de contrôle	Nombre de biens contrôlés	Observations
Contrôle diagnostic	39	30 habitations sont raccordables au réseau d'eaux usées
Contrôle de bon fonctionnement	16	peu d'habitations ont été mises aux normes
Contrôle de conception et d'implantation	7	Ces contrôles consistent à vérifier l'adéquation d'un projet d'ANC avec la perméabilité du sol en place. Ils n'ont pas fait l'objet de déplacement sur le terrain et ne sont donc pas comptabilisés dans le total.
Contrôle de réalisation	2	

L'objectif pour 2014 sera de continuer les contrôles de bon fonctionnement notamment sur Vert-le-Petit, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, et les diagnostics sur la commune d'Itteville.



L'EAU POTABLE

Les contrats

Les services des deux communes ayant transféré leur compétence eau potable au SIARCE, Mennecy et Echarcon, sont gérés par des contrats de délégation de service public ayant pris effet en 2012. Ces nouveaux contrats introduisent par ailleurs des engagements précis du délégataire sur le service, notamment au niveau du rendement de réseau. (88 % à Mennecy et 80 % à Echarcon).

Le suivi de ces contrats se fait par des réunions trimestrielles au cours desquelles est évalué le bon respect des engagements des contrats. Le service contrat a de plus élaboré et présenté en Commission Consultative des Service Public Locaux le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service.

LES RESEAUX SECS : GAZ, ELECTRICITE ET ECLAIRAGE PUBLIC

Gaz et ÉLECTRICITÉ

En 2013, le service contrat a assuré le suivi des contrats de concession de gaz et d'électricité en rencontrant régulièrement ses interlocuteurs privilégiés ERDF et GrDF. Le service contrat a, de plus, étudié le Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire (CRAC) pour l'année 2012 et en a fait une présentation à la commission Consultative des Services Publics Locaux ainsi qu'au comité syndical. En coopération avec le service finance, le service contrat a aussi soutenu les 8 communes ayant délégué ces compétences pour réaliser leurs dossiers de demande des redevances R1 et R2 auprès des concessionnaires.

Eclairage PUBLIC

La commune d'Echarcon a délégué sa compétence éclairage public au SIARCE. Le SIARCE assure l'entretien de son parc via un contrat d'entretien de l'éclairage public et des petits travaux à réaliser sur la commune. L'ADEME proposait en 2012 une subvention aux communes de moins de 2 000 habitants qui souhai-

taient s'engager de manière anticipée à rénover leur parc d'éclairage public. Les conditions pour obtenir cette subvention étaient de réduire les consommations énergétiques ainsi que la pollution lumineuse induite par du matériel d'éclairage public obsolète (dispositions prévues par la législation Européenne). Le patrimoine de la commune d'Echarcon comportait des équipements d'éclairage public, luminaires et armoires électriques d'alimentation, très vétustes, et notamment de nombreux éclairages de type «boule» qui rentrent parfaitement dans le cadre de cette subvention, car très consommateurs d'électricité et à l'origine d'une forte pollution lumineuse. De plus, l'installation d'horloges astronomiques dans les armoires d'alimentation permettrait d'éteindre l'éclairage une partie de la nuit réduisant ainsi fortement la facture d'électricité de la commune. Le service contrat du SIARCE a donc monté un dossier de subvention présenté à l'ADEME, qui a retenu le projet et accordé cette subvention. Les travaux de renouvellement du matériel obsolète d'éclairage et la pose d'horloges astronomiques ont été réalisés en novembre 2013.



Avant

luminaire type boule à vapeur de mercure



Après

luminaire à sodium haute pression

36 LES PROGRAMMES PLURIANNUELS
D'ENTRETIEN DE LA RIVIERE ESSONNE
ET DE SES AFFLUENTS

39 LA GESTION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES,
DES ESPACES VERTS ET DES STATIONS
DE MESURE

40 INVENTAIRES ET SURVEILLANCE DES
MILIEUX AQUATIQUES, PRÉVENTION
DES INONDATIONS

43 CONTRAT DE BASSIN ESSONNE-AVAL ;
DOCUMENT D'URBANISME

44 MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA
DIRECTEUR DE VALORISATION
DE LA VALLÉE DE L'ESSONNE

47 DES ÉTUDES ET DES TRAVAUX SUR
LES RIVIÈRES ET LES MILIEUX NATURELS

49 RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ
ÉCOLOGIQUE ET RESTAURATION
HYDROMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU

52 VERS UN PROJET GLOBAL ET AMBITIEUX
D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION
DES BERGES DE SEINE

55 LES CLASSES D'EAU



Direction des rivières & du milieu naturel

A la découverte
de la vallée
de l'Essonne...
... Une promenade
au fil de l'eau

LES PROGRAMMES PLURIANNUELS D'ENTRETIEN DE LA RIVIERE ESSONNE ET DE SES AFFLUENTS

Dans le département DE L'ESSONNE (Essonne Aval) :

Rappel :
L'arrêté préfectoral
n° 2013-DDT-
SE-301 du 2 août
2013 déclare
d'intérêt général
au titre de l'article
L. 211-7 du code
de l'environnement
la réalisation du
PPRE de la rivière
Essonne, de ses
affluents et de
ses annexes (hors
Juine), dans le
département de
l'Essonne, pour
la période 2013-
2016, au profit du
SIARCE.

Contexte, localisation :

Le SIARCE est maître d'ouvrage du programme pluriannuel d'entretien de la rivière Essonne et de ses affluents, depuis le 1er janvier 2013. En effet, par arrêté en date du 21 juin 2012, Monsieur le Préfet de l'Essonne a dissous au 31 décembre 2012 la Commission Exécutive d'Entretien de la Rivière Essonne, association syndicale autorisée créée par décret en 1896, et a transféré au SIARCE la compétence « entretien de l'Essonne » au 1er janvier 2013.

La cellule gardes-rivières a ainsi rédigé l'ensemble des pièces administratives pour la mise en application du programme pluriannuel d'entretien de la rivière Essonne (Déclaration d'Intérêt Général, dossier de demande de subventions, dossier d'évaluation des incidences Natura 2000).

Les travaux concernent l'ensemble des

parcelles riveraines de l'Essonne et de ses affluents dans le département essonnien. Le total de linéaire recensé est d'environ 81 kilomètres de cours d'eau comprenant 2 300 parcelles.

Le programme pluriannuel 2013-2016 fait évoluer les pratiques d'entretien sur la rivière, notamment en réduisant les pratiques de faucardage et en intégrant la gestion des espèces invasives, ceci afin de préserver davantage les milieux et espèces intéressantes écologiquement en bordure de l'Essonne. La cellule gardes-rivières s'est investie de façon conséquente dans cette mission. Elle a participé à la rédaction des documents techniques, a veillé au respect des secteurs les plus intéressants, à garder des embâcles et à faucher les bords de berges avec discernement.

La cellule gardes-rivières est d'un précieux conseil du fait de sa connaissance du terrain et constitue le contact privilégié avec les riverains, les propriétaires d'ouvrages et les élus de la Commission rivière et affluents.

Tableau comparatif des travaux menés sur la rivière Essonne dans le département de l'Essonne en 2011, 2012 et 2013

	2011	2012	2013
Abattage (u)	51	112	100
Fauchage (ml)	24 629	19 270	32 733
Elagage (ml)	1 345	2 365	772
Embâcles retirés (u)	233	123	90
Faucardage (ml)	13 243	6 165	3 940

Cette année encore, des évolutions des pratiques d'entretien sont à enregistrer. Le fauchage, pratique encore répandue sur tout le linéaire du cours d'eau il y a quelques années, a été divisé par 4 entre 2011 et 2013. Le fauchage est réalisé sur des parcelles où des milieux ouverts remarquables sont à conserver en limitant l'emprise arbustive et arborescente.



Embâcle sur le bief de Vicq



Travaux hivernaux d'abattage



Gestion conservatrice des embâcles (bief d'Echarcon)

Rappel :
L'arrêté interpréfectoral n° 2012/DDT/SEPR/664 en date du 19 octobre 2012 déclare d'intérêt général le PPRE de la rivière Essonne et de ses annexes sur le territoire des communes de Malesherbes (45), Boulancourt, Buthiers et Nanteau-sur-Essonne (77), pour la période 2012-2016, au profit du SIARCE

A MALESHERBES (45 - Loiret), BOULANCOURT, BUTHIERS ET NANTEAU-SUR-ESSONNE (77 - Seine-et-Marne) (Essonne Amont) :

Le programme pluriannuel sur l'Essonne et ses annexes concernant les communes de Malesherbes, Boulancourt, Buthiers et Nanteau-sur-Essonne a été engagé en 2013. Les premiers travaux de ce programme ont été réalisés aux mois de mai et juin. Ils ont consisté en l'abattage de peupliers sur la noue des Tanneurs et de Lamberville. Du débroussaillage a par ailleurs été mené pour ouvrir un milieu en

voie de fermeture sur la noue des Tanneurs. Quelques embâcles ont également été retirés sur ces secteurs. Puis, des travaux ont eu lieu au cours de la période novembre-décembre 2013 sur l'ensemble des biefs afin de retirer les embâcles, de couper des branches basses. Les abattages ont concerné les biefs de Mirebeau et de Roisneau.

LES PROGRAMMES PLURIANNUELS D'ENTRETIEN DE LA RIVIERE ESSONNE ET DE SES AFFLUENTS

Suivi de chantiers des Programmes Pluriannuels d'Entretien DE L'ESSONNE

Chaque semaine, lors des périodes d'intervention, la cellule gardes-rivière organise une réunion de chantiers afin d'informer les élus, les partenaires techniques et financiers de la programmation, du

déroulement, de l'avancée et des résultats des travaux. Ces réunions sont des moments privilégiés de communication et d'échanges entre les acteurs de l'eau. Elles sont également l'occasion pour les représentants des communes de faire remonter leurs demandes ou de les préciser, et de bien appréhender les enjeux du programme pluriannuel d'entretien.

Réunion de présentation des travaux
sur Malesherbes



Ru d'Auvernaux (Fossés de vidange) – COMMUNE D'AUVERNAUX :

En 2014, le Syndicat de fossés de vidange d'Auvernaux transférera au SIARCE sa compétence « entretien sur les fossés de vidange ». Afin de préparer ce transfert, la cellule gardes-rivières a parcouru l'ensemble du réseau des fos-

sés de vidange afin d'en comprendre le fonctionnement et d'élaborer un protocole méthodologique d'intervention sur le réseau qui reçoive la validation des services de l'Etat et de l'ONEMA. Parallèlement, le SIARCE a rencontré les élus locaux et les représentants des agriculteurs, concernés au premier chef par le bon entretien des fossés et le bon écoulement des eaux, afin de recueillir leurs attentes, bien appréhender les enjeux et apporter les réponses adaptées.

LA GESTION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES, DES ESPACES VERTS ET DES STATIONS DE MESURE

localisation :
Sur l'ensemble du territoire du SIARCE, 45 complexes hydrauliques permettent la gestion de la rivière, y compris sur le Ru des Prés Hauts et sur le Ru des Flamouches.

Gestion des ouvrages hydrauliques, DES ESPACES VERTS ET DES STATIONS DE MESURES :

Objectif :

La cellule « gardes-rivières » effectue un suivi de la maintenance des ouvrages hydrauliques, dont la gestion est confiée à un prestataire extérieur. Le suivi consiste en un passage régulier dans les locaux de commande, en une surveillance régulière de l'entretien des ouvrages hydrauliques et de leurs accessoires (coffret, mire, accès...), en une surveillance de l'entretien des passes à poissons et passes à canoës-kayaks ainsi qu'en une vérification de l'entretien des abords des ouvrages, y compris au droit des servitudes d'accès aux sites.

La cellule « gardes-rivières » effectue des relevés ponctuels des échelles limnimétriques (en fonction de la pluviométrie), ainsi que des relevés de traces de vandalisme sur les infrastructures et équipements, Deux fois par mois, un relevé de l'ensemble des mires de Cerny et du bief d'Echarcon est effectué pour suivre au plus près, d'une part les variations des niveaux du ru de Cerny et, d'autre part la remontée du bief d'Echarcon.

Les gardes-rivières retirent également les petits flottants repérés lors des visites de terrain ou signalés par appel téléphonique provenant des riverains, des communes ou des administrations.

La cellule gardes-rivières est souvent amenée à prendre contact avec le prestataire de service du SIARCE assurant la gestion de la rivière Essonne par le biais de l'outil SEMAFORE, notamment pour la gestion des ouvrages en période d'étiage.

Les agents du SIARCE travaillent également sur l'entretien des espaces verts au droit des ouvrages hydrauliques. Ils réalisent la cartographie des travaux à effectuer sur plusieurs sites que le SIARCE a aménagés en termes paysagers (ex : ouvrage de Vicq) ou d'accès (ex : passe à poissons de Roijeau). Ils quantifient ensuite les besoins et passent les commandes auprès de l'entreprise qui intervient aux mois de juin et d'octobre.



Tire-fort utilisé pour retirer un embâcle



Entretien des espaces verts de Vicq

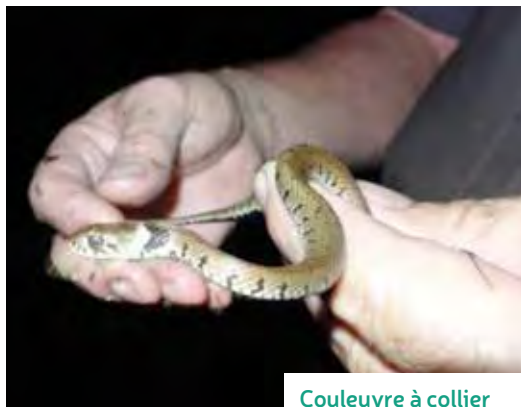
INVENTAIRES ET SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES, PRÉVENTION DES INONDATIONS

Inventaire des amphibiens sur les mares des communes DU TERRITOIRE DU SIARCE :

Dans le cadre de sa mission générale d'observation du patrimoine naturel et de veille, la cellule gardes-rivières a effectué des inventaires amphibiens sur les mares des communes du territoire du SIARCE. Trois sorties se sont déroulées le 30 avril, le 2 mai et le 6 juin 2013. Au cours de ces inventaires, plusieurs espèces patrimoniales ont été collectées comme le triton crêté ou la couleuvre à collier mais aussi des espèces nuisibles comme la perche soleil. Les inventaires effectués de ces milieux humides s'inscrivent également dans le cadre des travaux que mène la Société Nationale pour la Protection de la Nature.



Triton palmé



Couleuvre à collier



Pêche électrique sur le Fossé Coulant



Brochet de 109 cm pêché au Pont de la Mothe

Pêches SCIENTIFIQUES :

Le SIARCE assure un suivi qualitatif de la rivière Essonne, comprenant notamment des pêches scientifiques réalisées en collaboration avec la Fédération de Pêche de l'Essonne. En effet, la directive-cadre sur l'eau souligne que les objectifs de qualité d'eau doivent être remplacés par des objectifs environnementaux pour évaluer la continuité écologique sur les cours d'eau.

La cellule « gardes-rivières » a participé à l'ensemble des pêches scientifiques réalisées en 2013 par le SIARCE sur l'Essonne. Les stations sélectionnées pour l'année 2013 étaient les suivantes :

- L'Essonne, bief de Roisneau (commune de Malesherbes)
- Le Fossé Coulant (commune de Buno-Bonnevaux)
- Le Ru de Boigny (commune de Baulne)
- L'Essonne, bief des Rayères (commune d'Ormoy)
- L'Essonne, bief d'Echarcon (commune de Vert-le-Petit)
- La Petite Essonne (commune d'Echarcon).

Surveillance des milieux aquatiques : OBSERVATIONS DIVERSES, SUIVIS INFRACTIONS, POLLUTIONS, REJETS DIRECTS... :

Dans le cadre de la surveillance quotidienne des milieux aquatiques, la cellule « gardes-rivières » réalise des diagnostics sur les différents biefs, en barque ou à pied. Il s'agit notamment de constater les évolutions des berges, du lit, et plus largement de l'occupation du sol dans le lit majeur. Par ailleurs, elle est amenée à constater des délits ou infractions. Elle transmet alors ses observations aux services de l'Etat compétents : Directions Départementales des Territoires et ONEMA.

Par ailleurs, les gardes-rivières sont régulièrement amenés à renseigner les riverains sur la législation en vigueur sur leurs propriétés. Ils les redirigent le plus souvent vers les services de police de l'eau (ONEMA ou DDT).

De plus, en lien avec la Direction des Réseaux et de l'Assainissement du SIARCE, les gardes-rivières suivent les nombreux rejets directs dans la rivière, ainsi que les exutoires d'eaux pluviales non traitées. Des actions sont par la suite engagées par la Direction des Réseaux et de l'Assainissement pour résoudre ces dysfonctionnements (recherche de l'origine des rejets, travaux de mise en conformité, etc.).

Enfin, en collaboration avec le Service « Métrologie » du SIARCE, les gardes-rivière ont participé à la définition des nouveaux sites de prélèvement pour le suivi de la qualité des eaux 2014 sur le territoire du SIARCE, et pour la localisation des pêches scientifiques.

Sur la Velvette, un dépôt sauvage de déchets verts a été découvert. Il contenait



By pass d'une STEP



Pollution sur site industriel

des pieds de Renouée et a contribué de ce fait à la propagation de l'espèce dans la ripisylve. La cellule gardes-rivières a recensé ce nouveau foyer qui a été traité une première fois et fera l'objet d'un second traitement en 2014.

Prévention des inondations : ÉTUDE ANNONCE DE CRUES DE L'ESSONNE :

En 2012, le SIARCE a clôturé le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) pour le bassin versant de l'Essonne, qu'il pilotait depuis 2005, et en a réalisé le bilan. Le SIARCE a choisi de ne pas être candidat à l'obtention d'un nouveau label PAPI, de nombreuses actions ayant été réalisées dans le cadre du PAPI Essonne 2005-2012. Néanmoins, si le besoin s'en fait sentir, le SIARCE continuera à mener des actions de prévention des inondations, même si elles ne s'inscrivent plus dans le cadre d'un programme labellisé « Etat ».

INVENTAIRES ET SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES, PRÉVENTION DES INONDATIONS

Par ailleurs, il ressortait du bilan du PAPI 2005-2012 qu'une action pertinente n'avait pu être réalisée dans le temps imparti au programme. Il s'agit de la mise en place d'un système de prévision et d'annonce de crues par débordement de l'Essonne et d'une organisation de gestion de crise sur la vallée de l'Essonne, sur le territoire du SIARCE.

Aussi, en 2013, le SIARCE a lancé une consultation ouverte pour l'attribution d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation d'une étude pour la mise en place d'un système d'annonce de crues de l'Essonne et d'une organisation de gestion de crise. Le marché a été attribué au bureau d'études EGIS-Eau, ayant plusieurs références dans ce domaine, pour un montant de 59 000 € HT.

Cette étude est financée à 50 % par

l'Etat, 30 % par le Conseil Général de l'Essonne, et 20 % par le SIARCE.

Deux comités de pilotage de l'étude ont été tenus en 2013. Ils ont réuni le SIARCE, les partenaires financiers et techniques (DDT, CG 91, Service de Prévision des Crues de l'Etat), les principales communes exposées au risque inondation dans la vallée de l'Essonne (Corbeil-Essonnes, La Ferté-Alais, Maisse), la Préfecture, et le Services Départemental d'Incendie et de secours.

Fin 2013, EGIS-Eau a remis un premier rapport cartographiant de manière précise les enjeux situés en zone inondable par débordement de l'Essonne, et faisant l'état des lieux des moyens et modes de fonctionnement existants qui pourraient permettre la mise en place d'un système d'annonce de crues. L'étude se poursuivra en 2014 pour rendre ses conclusions en juin.

CONTRAT DE BASSIN ESSONNE-AVAL ; DOCUMENTS D'URBANISME

Elaboration du contrat DE BASSIN ESSONNE AVAL :

Un contrat de bassin est un document d'objectifs et d'actions mis en place pour cinq ans sur une unité hydrographique (typiquement un bassin versant ou une masse d'eau) qui vise à déterminer et à planifier les actions préventives ou correctrices nécessaires pour atteindre ou se rapprocher au mieux du bon état des eaux. Il présente l'intérêt de rassembler les acteurs de la gestion de l'eau à une échelle hydrographique pertinente. Fin octobre 2013, la DRMN s'est vu

confier l'élaboration du contrat de bassin Essonne aval.

A cette occasion, un animateur du contrat a été désigné au sein de la DRMN, un calendrier d'élaboration du contrat a été établi, avec pour objectif de présenter un projet de contrat aux élus du SIARCE au cours de l'année 2014.

Des réunions de travail régulières avec les partenaires financiers ont été mises en place. La première s'est tenue en novembre 2013. Elle a permis de valider les éléments ci-dessous, de prendre note des prescriptions des partenaires financiers pour l'élaboration du contrat, et de retenir les grands enjeux du territoire.

CONTRAT DE BASSIN ESSONNE-AVAL ; DOCUMENTS D'URBANISME

Projet de contrat Essonne aval, les grands enjeux :

- Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides, notamment en rétablissant la continuité écologique des cours d'eau et en préservant et reconquérant les zones humides,
- Améliorer la qualité des eaux superficielles, en maîtrisant les rejets dans les cours d'eau et les milieux annexes, et en limitant les pollutions diffuses,
- Préserver la ressource en eau et sécuriser l'alimentation en eau potable,
- Prévenir le risque inondation par ruissellements agricole et urbain et par débordement de cours d'eau.

Documents d'urbanisme - AVIS « RIVIÈRE » SUR LES PERMIS ET LES PLU :

En 2013, la DRMN a consulté une centaine de demandes de permis de construire ou demandes préalables ou certificats d'urbanisme, parmi les demandes de ce type déposées au SIARCE pour avis consultatif.

Par la suite, a été rédigé un avis relatif à la prise en compte des cours d'eau et de leurs annexes pour 40 de ces dossiers.

Cet avis porte principalement sur la prise en compte du caractère inondable de certains terrains et de la nature tourbeuse du sol du fond de vallée, ainsi que des éventuels projets d'aménagement du SIARCE sur ou à proximité des cours d'eau. Cet avis a également été complété par un rappel des servitudes s'exerçant sur les parcelles riveraines de cours d'eau et par un cahier de recommandations de plantations en berges ou en milieu naturel humide.

De nombreuses communes ont révisé ou lancé la révision de leurs documents d'urbanisme en 2013. Ainsi, le SIARCE a été consulté en tant que personne publique associée pour donner un avis sur 7 PLU, à différents stades d'élaboration (Guigneville-sur-Essonnes, Baulne, Vert-le-Petit, Itteville, Cerny, Cour-

dimanche-sur-Essonnes, Corbeil-Essonnes).

Dans ce cadre, la DRMN porte à connaissance des communes des informations sur différentes thématiques relatives aux milieux aquatiques et humides, et les incite à prendre en compte et à préserver par le biais du zonage réglementaire et du règlement du PLU :

- le risque inondation et les zones d'expansion de crues,
- le patrimoine naturel (ripisylve et abords des cours d'eau, zones humides, trames verte et bleue),
- le patrimoine vernaculaire,
- le patrimoine paysager (sites classés et inscrits),
- les projets d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et de leurs abords par le SIARCE.

Cela se traduit par des propositions :

- d'inscription en zone N, en espaces boisés classés ou espaces paysagers protégés ou zones humides protégées de certains secteurs,
- d'inscription de certaines servitudes dans le PLU (bande non constructible, emplacements réservés, servitude de passage le long des cours d'eau non domaniaux...),
- de mise en annexe du PLU d'un cahier de recommandations de plantations en berges ou en milieu naturel humide.

MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR DE VALORISATION DE LA VALLÉE DE L'ESSONNE

Des ETUDES

Suite à l'adoption par les élus fin 2012 du « Schéma directeur de cheminements le long de l'Essonne, de Bou-lancourt à Corbeil-Essonnes », quatre secteurs ont fait l'objet d'études plus fines pour la définition des itinéraires et aménagements à réaliser, dans le respect des qualités paysagères et environnementales caractérisant la vallée de l'Essonne. Il s'agit des secteurs suivants :

- Malesherbes/Nanteau-sur-Essonne/Buthiers

Coût de l'étude : **21 500 € HT**

- Du Moulin de Buno (Buno-Bonnevaux/Gironville-sur-Essonne) au Moulin de Boutigny (Boutigny/Vayres-sur-Essonne)

Coût de l'étude : **29 500 € HT**

- Du Moulin de Boutigny (Boutigny/Vayres-sur-Essonne) à l'Étang des Hirondelles (Ballancourt-sur-Essonne)

Coût de l'étude : **29 500 € HT**

- Fond de vallée à Vert-le-Petit

Coût de l'étude : **21 000 € HT**

Ce projet ambitieux porté par le SIARCE s'intègre dans le cadre de la nouvelle politique du Conseil Général de l'Essonne, qui prévoit notamment « d'aménager les trames verte et bleue pour l'écomobilité des Essonniens » à travers la création de voies vertes.

Ces cheminements le long de l'Essonne doivent permettre la promenade, la pratique de la randonnée, les déplacements locaux, la découverte des patrimoines naturels et historiques, sans porter atteinte à l'intérêt écologique et paysager des sites. Ces itinéraires doivent accueillir les pratiques pédestres, et, dans la mesure du possible, équestres et cyclables.

Ces études se déroulent en trois phases :

- 1) Diagnostic du site d'étude et identification des potentialités et des contraintes**
- 2) Définition des enjeux et des partis pris d'aménagement**
- 3) Programme pluriannuel d'actions et faisabilité.**

Pour chacune de ces études, un comité de pilotage regroupant l'ensemble des acteurs concernés est mis en place. Celui-ci se réunit pour valider les différentes phases. Au cours de l'année 2013, les bureaux d'études désignés dans le cadre de procédures adaptées ont travaillé sur l'ensemble des phases 1, 2 et 3 pour le secteur Malesherbes/Nanteau-sur-Essonne/Buthiers, sur la phase 1 depuis Buno-Bonnevaux jusqu'à Ballancourt-sur-Essonne, puis sur les phases 1 et 2 pour le secteur du fond de vallée à Vert-le-Petit. Les programmes d'actions qui découlent de ces études comprennent l'aménagement de cheminements, de passerelles pour franchir les cours d'eau qui traversent le site, mais aussi des aménagements paysagers et écologiques annexes à ces cheminements, ainsi que l'installation de mobilier urbain, et de panneaux signalétiques et pédagogiques. Le SIARCE consacrera l'année 2014 à finaliser ces études, réaliser les missions de maîtrise d'œuvre relative aux travaux relevant de ses compétences, et lancer les premiers aménagements, de passerelles notamment.

L'île Ambart à COURDIMANCHE-SUR-ESSONNE ET BOUTIGNY-SUR-ESSONNE

La première opération symbolique, marquant le lancement des aménagements programmés par le SIARCE pour la création d'itinéraires de promenades sur l'ensemble de la vallée de l'Essonne, est la reconstruction des deux passerelles de l'île Ambart. Les lignes épurées des deux ouvrages existants seront reprises par des constructions associant structure métallique et platelage bois. Le projet s'intègre parfaitement dans cet écrin végétal romantique, au cœur du site classé de la Moyenne Vallée de l'Essonne. L'année 2013 a été consacrée à la demande de subventions, l'élaboration du marché de travaux, la présentation du projet à la Commission Départementale des Sites, Nature et Paysage, ainsi qu'à la demande de permis de démolir.

Dès réception de l'arrêté ministériel autorisant le SIARCE à réaliser ces travaux au sein du site classé, ce chantier tant attendu pourra être lancé.

Le coût de cette opération est de :
251 000 € HT subventionnée à **50 %**
par le Conseil Général de l'Essonne

Des travaux ponctuels favorisant L'ACCÈS À LA RIVIÈRE :

Afin d'améliorer la découverte et l'accessibilité à la rivière Essonne, des petits aménagements ponctuels ont également été réalisés, en particulier la mise en place d'embarcadères et de pontons de pêche sur les communes de La Ferté-Alais et de Ballancourt-sur-Essonne.

montant global de **20 000 € HT**

Trois opérations « phares » sur LA COMMUNE DE CORBEIL-ESSONNES :

L'aménagement du Parc de Robinson :

Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants de l'agglomération et valoriser la rivière Essonne, ses berges et ses milieux, la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne, la Commune de Corbeil-Essonnes et le SIARCE ont établi un projet d'aménagement du Parc de Robinson, espace public d'environ huit hectares, situé au cœur du tissu urbain de Corbeil-Essonnes. Le SIARCE a été désigné maître d'ouvrage unique, par le biais d'une convention tripartite. Ainsi, de juillet à décembre 2013, a été entrepris l'aménagement paysager global du Parc :

- La rénovation ou la création d'allées piétonnes, dont certaines accessibles aux personnes à mobilité réduite, ainsi que la rénovation ou la création de pistes cyclables
- La rénovation de l'ensemble des passerelles du site (peinture, garde-corps)
- Des travaux forestiers, des plantations, la création d'un arboretum, ainsi que la création d'unités de végétation particulières (prairies, haies, alignements)
- La création d'une aire de jeux pour enfants, de bouledromes, de gradins paysagers, d'amphithéâtre de verdure
- La fourniture et la pose de mobilier urbain et de panneaux pédagogiques, de signalisation ou d'information, d'abris à insectes
- L'aménagement d'un parking

et des entrées du Parc.

Le coût de cette opération :
1 185 000 € HT

Le Parc de Robinson est également un espace sur lequel se pratiquent de nombreuses activités de loisirs ou sportives liées à l'eau et aux milieux aquatiques : découverte de la faune et de la flore, pêche, canoë-kayak, kayak-polo. Ainsi, afin de permettre le bon déroulement de ces activités et leur développement, une seconde tranche d'aménagement du Parc est prévue. Cette seconde tranche nécessite au préalable des autorisations administratives au titre de la loi sur l'eau. Les travaux devraient être engagés au second semestre 2015.

MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR DE VALORISATION DE LA VALLÉE DE L'ESSONNE

2

La réhabilitation du Quai de l'Essonne :

Le secteur Quai de l'Essonne/Venelle Saint-Spire est un lieu de passage très fréquenté, notamment du fait de la présence de trois écoles à proximité. La voirie et la berge du quai basculant de plus en plus du côté de la rivière Essonne, le SIARCE et la Commune de Corbeil-Essonnes ont dû établir rapidement un projet d'aménagement du Quai de l'Essonne et des espaces connexes, incluant la restauration des

berges sur un tronçon d'environ 300 mètres linéaires. La première phase de travaux a été réalisée de juillet à septembre 2013, ceci afin d'occasionner la moindre gêne possible vis-à-vis des écoles. La commune de Corbeil-Essonnes a confié au SIARCE la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération. Simultanément, la

commune de Corbeil-Essonnes a réhabilité et rehaussé la passerelle donnant sur la Venelle Saint-Spire. La deuxième phase du projet, relative aux travaux de restauration de berges, sera réalisée en 2014 sous maîtrise d'ouvrage du SIARCE.

Le coût de cette première phase opérationnelle est de **365 000 € HT**

La commune et le SIARCE ont respectivement pris en charge **65 % et 35 %** du coût de l'opération.

3

L'aménagement des berges sur l'ancien site papeterier (première tranche) :

Cet ancien site industriel situé sur la commune de Corbeil-Essonnes est traversé par la rivière Essonne, et comporte des ouvrages hydrauliques au droit du Moulin de la Papeterie. La Société BOUYGUES IMMOBILIER a été désignée aménageur du site de la Papeterie, et a élaboré un projet visant à créer un nouveau quartier urbain, favorisant la mixité sociale et s'appuyant sur une démarche de développement durable. Aussi, la société BOUYGUES IMMOBILIER et le SIARCE ont signé une convention financière relative à l'aménagement de la rivière Essonne sur le site de l'ancienne Papeterie afin

de réaliser des travaux de restauration des berges, parallèlement à la requalification globale du site. Cette convention définit la collaboration entre les deux parties. Le SIARCE est maître d'ouvrage des travaux de restauration de berges. La société BOUYGUES IMMOBILIER finance en totalité ces travaux. Les travaux achevés et réceptionnés, les berges seront rétrocédées par la société BOUYGUES IMMOBILIER à la commune de Corbeil-Essonnes. En 2013, le SIARCE a lancé une première tranche de travaux concernant le secteur amont (100 mètres linéaires en rive gauche et 220 mètres linéaires en rive

droite). Ces travaux, déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral, ont débuté en décembre 2013 pour une durée prévisionnelle de quatre mois. Ils consistent au remplacement des berges maçonnées en cours d'effondrement par une technique alliant tunage bois et création de plages plantées de végétaux aquatiques à l'interface rivière/berge. En raison des difficultés d'accès, ces travaux ont été réalisés majoritairement par voie fluviale. Suite à ces travaux, BOUYGUES IMMOBILIER prendra à sa charge l'aménagement d'un cheminement le long des berges, qui sera accessible à tous.

Le coût de cette première tranche de travaux est de **760 000 € HT**,

financée par la Société **BOUYGUES IMMOBILIER**

DES ÉTUDES ET DES TRAVAUX SUR LES RIVIÈRES ET LES MILIEUX NATURELS

Schéma directeur du ru de Misery – COMMUNE DE VERT-LE-GRAND :

Au cours de l'année 2013, le SIARCE a lancé un schéma directeur de restauration hydromorphologique et de cohérence écologique du ru de Misery. Cette étude doit permettre d'actualiser l'étude de 1999, de réaliser un diagnostic global du bassin versant, de définir les enjeux et les objectifs afin d'élaborer un programme d'actions cohérent sur plusieurs années. Durant l'année 2013, le cahier des charges de l'étude, le dossier de demande de subvention ainsi que le marché ont été élaborés. Suite à une procédure adaptée, le bureau d'études Hydrosphère a été chargé de la réalisation de cette étude qui devrait se dérouler jusqu'en juin 2014. Deux réunions du Comité de pilotage ont d'ores et déjà eu lieu.

Coût : **66 900 € HT**, financés à
40 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
20 % par le Conseil Général de l'Essonne et
20 % par le Conseil Régional d'Ile-de-France.

Ru de Ballancourt – Commune de Ballancourt-sur-Essonne – ETUDE DE FAISABILITÉ DE RÉOU- VERTURE DU RU :

La commune de Ballancourt-sur-Essonne a demandé au SIARCE d'étudier la faisabilité d'une réouverture du ru de Ballancourt au niveau de la rue de l'Aunette. Ce secteur en pleine mutation avec la création de nouveaux bâtiments et la rénovation de l'ancien, serait une zone idéale pour la remise à ciel ouvert du ru actuellement busé. L'année 2013 a permis la réalisation de l'étude de faisabilité par le bureau d'études SEGI (de novembre 2012 à mai 2013). En décembre

2013, l'ensemble des acteurs a validé les conclusions de l'étude de faisabilité tout en demandant que soit engagée la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement et de valorisation du ru de Ballancourt, dans lequel viendra s'intégrer le projet de réouverture du cours d'eau rue de l'Aunette. Les partenaires financiers ont fait également part de leur accord de principe pour cofinancer l'élaboration du schéma directeur. Parallèlement, des opérations de mise en conformité des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales seront étudiées et mises en œuvre afin de limiter les interactions avec le cours d'eau.

Remontée progressive de la ligne d'eau DE L'ESSONNE DANS LE BIEF D'ÉCHARCON :

En 2007, la préfecture de l'Essonne déclare d'intérêt général la réhabilitation des ouvrages hydrauliques du Moulin d'Echarcon et autorise le SIARCE à intervenir. Le but est le retour au règlement d'eau antérieur et de rehausser la ligne d'eau sur le bief en la faisant passer de 46,60 m NGF à 46,80 m NGF. Suite aux travaux réalisés, le SIARCE a réuni en novembre 2012 l'ensemble des acteurs et partenaires techniques et financiers autour de cette question de la remontée de la ligne d'eau sur le bief d'Echarcon. A la suite de ce premier comité de pilotage, la hausse du niveau d'eau dans ce bief a été engagée en juin 2013 pour atteindre la cote de 46,70 m NGF. Des mires ont été posées sur la rivière Essonne et ses annexes hydrauliques afin d'assurer le suivi de la remontée. Les équipes du Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles et du SIARCE ont conduit des relevés hydrauliques et naturalistes sur l'ensemble de l'année pour observer l'évolution de la rivière et des

DES ÉTUDES ET DES TRAVAUX SUR LES RIVIÈRES ET LES MILIEUX NATURELS

milieux aquatiques. Les résultats, qui en première analyse montrent des effets bénéfiques pour le milieu, seront présentés au comité de gestion qui rassemble élus des communes concernées, associations, ainsi que les services de l'Etat, le conservatoire des espaces naturels sensibles, le Conseil Général de l'Essonne et le SIARCE.

Diagnostic écologique du DOMAINE DE LA SAUSSAIE :

A la demande de la commune de Vert-le-Grand qui a acquis récemment la propriété, un diagnostic écologique et paysager du domaine de la Saussaie a été réalisé de juin à décembre 2013 par le bureau d'études Hydrosphère. Pendant l'étude, les gardes-rivières ont guidé l'équipe Hydrosphère et participé aux relevés de terrain. L'étude s'est finalisée en décembre 2013 par la proposition d'un programme pluriannuel de gestion des espèces et des habitats, présenté lors du COPIL du 10 décembre 2013. Il est prévu pour 2014 de réunir les partenaires financiers afin d'engager le programme pluriannuel validé.

Coût : **38 500 € HT**,
pris en charge par le SIARCE

Chantier de construction de la station d'épuration (STEP) de Vert-le-Grand (en cours) - REPRISE DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER, AVEC CRÉATION D'UNE ZONE HUMIDE :

Dans le cadre du chantier de construction de la STEP de Vert-le-Grand, un aménagement paysager sur l'ensemble de la parcelle concernée avait été proposé par

l'architecte lors de l'appel d'offres. Les élus de Vert-le-Grand, soucieux d'harmoniser cet aménagement avec le ru de Misery longeant la parcelle en question, ont sollicité la cellule « gardes-rivières » afin que soit présentée une proposition technique permettant de créer une zone humide intéressante écologiquement. Au printemps 2013, la commune a validé la proposition technique de zone humide comprenant la création d'une noue avec ripisylve herbacée et arborescente, d'une zone marécageuse plantée de roseaux avant rejet dans le ru de Misery. Ce projet s'inscrit comme une Zone de Rejet Végétalisée (ZRV), ayant pour fonction « d'améliorer le traitement de l'eau, de renforcer la biodiversité locale et de créer une zone tampon entre la station d'épuration et le milieu naturel » (Ingénierie écologique appliquée aux milieux aquatiques, décembre 2013). Le projet verra le jour au 1er semestre 2014, après la mise en service de la nouvelle station d'épuration. Conduit sous maîtrise d'ouvrage communale, il est co-financé pour un montant de 35 000 € HT par le SIARCE, dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique.

Vue de l'ancien clarificateur, Ru de Misery visible en arrière-plan



RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU



Le programme d'actions pour la restauration de la continuité écologique SUR LA RIVIÈRE ESSONNE ET SES ANNEXES HYDRAULIQUES :

Coût global de l'étude continuité :
260 000 € HT, financés à hauteur de **60 %**
par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
le Conseil Général de l'Essonne et le Conseil
Régional d'Île-de-France.

En octobre 2013, après deux années d'un travail dense et complexe, **l'étude préalable au rétablissement de la continuité écologique et à la restauration hydromorphologique de l'Essonne et de ses petits affluents** s'est achevée. Sur la base du diagnostic réalisé en 2012, ce sont les solutions à mettre en œuvre ainsi que l'organisation pour les réaliser qui ont été présentées, discutées puis validées par le Comité de Pilotage. Les différentes étapes de ce travail ont été de :

- Mener des expertises complémentaires relatives à certains enjeux parti-

culiers, notamment le bâti ;

- Retenir un objectif de traitement à terme pour chaque obstacle, le plus ambitieux possible en fonction des enjeux locaux, des solutions techniques envisageables et des coûts estimatifs de chaque opération ;

- Définir un Chemin Préférentiel de Continuité Écologique, distinguant les bras d'Essonne où l'effort de restauration est à concentrer en priorité ;

- Proposer une programmation réaliste des actions à mener sur le court, moyen et long terme. Cette programmation, qui échelonne dans le temps le traitement de l'ensemble des obstacles, tient compte à la fois du cadre réglementaire, des capacités de ressources du SIARCE, des possibilités de subventions, ainsi que des priorités environnementales.

A l'issue de cette étude globale, le SIARCE dispose désormais d'une feuille de route définissant avec précision en termes d'échéance et de scénario, les objectifs de rétablissement de la continuité écologique sur la vallée de l'Essonne.

RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU

Par ailleurs, il est important de noter que depuis 2013, une portion du linéaire de cours d'eau traversant les communes du syndicat est classée en liste 2. De ce fait, le rétablissement de la continuité écologique sur le linéaire concerné est une exigence réglementaire à mettre en œuvre dans les cinq années suivant l'arrêté ministériel de classement. Par ailleurs, l'ensemble des actions de rétablissement de la continuité écologique, telles que prévues et validées à l'issue de l'étude globale, sont inscrites au Contrat de Bassin Essonne Aval. Le test long, sur une année, de rétablissement de la continuité écologique mené sur le barrage Trousseau est arrivé à son terme en octobre 2013. A la lumière des résultats obtenus au cours du suivi et en concertation avec les partenaires techniques et financiers, il a été décidé de prolonger le test d'ouverture du barrage. En effet, l'ensemble des compartiments étudiés a montré des évolutions particulièrement positives et encourageantes en matière de gain écologique relatif à la restauration de conditions d'écoulement naturelles, et sans qu'aucun déséquilibre ne soit détecté. A titre d'exemple, la réactivation d'une dynamique naturelle du lit mineur a permis l'apparition d'habitats nouveaux et particulièrement intéressants sur le plan écologique. Ce type d'expérimentation tend à confirmer que la restauration des habitats naturels est un levier majeur pour l'atteinte du bon état écologique sur l'Essonne. Plusieurs experts, forestier, botaniste et géomorphologue, ainsi que des Bureaux d'Etudes et autres organismes reconnus ont été sollicités pour assurer le suivi de ce test.

Le 7 octobre 2013, une journée thématique « Continuité écologique sur l'Es-

sonne » à l'attention des élus du SIARCE a été organisée. Le contexte réglementaire de la démarche a été rappelé, et les résultats de l'étude globale et du test long sur le bief du Barrage Trousseau y ont été présentés, avec plusieurs visites de terrain.

Coût global de l'opération : **40 000 € HT**, financé à hauteur de **60 %** par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Général de l'Essonne

La restauration hydromorphologique des petits affluents DE L'ESSONNE :

Le SIARCE, s'est engagé depuis plusieurs années dans un programme global de restauration des rus, sur les communes de D'Huisson-Longueville et Cerny.

Une première tranche de travaux, réalisée entre 2009 et mars 2010, axée principalement sur la restauration du cours d'eau par la mise en place de banquettes et déflecteurs, a donné des résultats très encourageants.

En 2012, le SIARCE a programmé une seconde tranche de travaux, dont l'objectif principal est la restauration de la continuité écologique, élément indispensable pour l'amélioration de la qualité écologique du cours d'eau. Ces travaux ont permis de décroiser plus de cinq kilomètres de cours d'eau.

Ainsi, un ancien fossé situé a été ouvert et aménagé en passe à poissons, par la mise en place de petits bassins successifs.



Au cours de l'année 2013, le ru de Montmirault a également bénéficié de travaux de restauration par la suppression des obstacles à la remontée du poisson (buse et seuil), le remodelage du lit et des apports de granulats.

Cette opération pilote en Ile-de-France et réalisée en étroite collaboration avec l'ONEMA, avait pour objectifs de diversifier les habitats du cours d'eau et de contribuer à l'équilibre hydromorphologique du secteur où la continuité écologique a été rétablie. Le suivi montre que cette opération, simple à mettre en œuvre et peu coûteuse, apporte une réelle plus-value écologique tant du point de vue de la faune que de la flore. Un travail se poursuit en 2014 pour valider l'intérêt de ce type d'opération, avec notamment la réalisation d'une pêche scientifique.

Le SIARCE, s'est engagé depuis plusieurs années dans un programme global de restauration des rus, sur les communes de D'Huisson-Longueville et Cerny.



Coût : 475 000 € HT

Restauration du Ru des Prés Hauts et de ses annexes à Saint-Pierre-du-Perray, DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DE LA CLEF DE SAINT-PIERRE :

Durant l'été 2013, plusieurs bassins de la passe à poissons du ru de Cerny ont fait l'objet d'actes de vandalisme. Certains murets ont été détruits et d'autres rehaussés afin d'aménager les lieux en baignade. Dans le but de dissuader tout nouvel acte malveillant, la partie amont de la passe a été réaménagée en rampe en enrochements. Cette solution alternative, validée par l'ONEMA et la DDT de l'Essonne, présente l'intérêt de ne pas être sensible aux remaniements du lit et de ne pas offrir de zone profonde susceptible d'encourager la baignade. Le résultat, fonctionnel et efficace, séduit autant les promeneurs pour son aspect paysager, que les spécialistes pour son caractère naturel et fonctionnel.

L'EPA Sénart, Etablissement Public d'Aménagement de l'Etat, a pour projet d'aménager les terres agricoles comprises entre le Domaine du Perray, les Terres du Diable, la ZAC du Carré Sénart et le golf, en zone d'activité économique, comprenant 1500 logements, un axe de transport en commun en site propre, des petites et moyennes entreprises et des commerces de proximité. Cette zone est traversée par le Ru des Prés Hauts, pour lequel le SIARCE assure la gestion et l'entretien.

RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU

Le projet prévoit la restauration hydromorphologique du ru des Prés Hauts et de son affluent, le ru du Buisson Ribaud, sur un linéaire d'environ 1200 mètres, des aménagements paysagers et des cheminements sur une emprise de 20 mètres linéaires autour du ru (8,3 hectares d'espaces verts à créer), des mesures compensatoires avec la création de deux zones humides le long du ru et la reconnexion avec le ru et la valorisation de trois mares présentant un potentiel écologique intéressant notamment en termes de population d'amphibiens (2 à 3 hectares de zones humides à créer et/ou valoriser).

L'opération d'aménagement du ru et de ses abords est évaluée à 2 060 000 € HT

(frais d'études, de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage compris).

Compte tenu de la spécificité du travail à mener pour préserver des milieux fragiles de bord de ru, tout en aménageant des espaces en lien direct avec eux dont une grande partie de nature relativement fragile et particulière, l'EPA Sénart s'est rapproché du SIARCE pour conduire ce type d'opération.

En 2013, les deux structures ont mené une réflexion conjointe sur les modalités pratiquées de partenariat. L'ensemble de l'opération devrait être réalisée par le SIARCE, dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique, dont la signature interviendra courant 2014.

VERS UN PROJET GLOBAL ET AMBITIEUX D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES BERGES DE SEINE

La Seine représente un axe stratégique de valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans les aménagements futurs des métropoles de la grande couronne parisienne. Elle constitue un espace de loisirs et d'agrément, et l'un des principaux corridors écologiques, support à la biodiversité. Les volontés d'ouverture sur le fleuve exprimées par les villes riveraines s'accompagnent d'une affirmation du rôle multifonctionnel joué par les berges, tant du point de vue social qu'environnemental, sans oublier le rôle économique important des ports urbains et du transport fluvial, ainsi que la protection vis-à-vis des risques d'inondations.

L'attractivité des bords de l'eau et l'accès du public sont des critères quasi systématiquement recherchés dans les projets d'aménagements, la création d'espaces de détente et de promenades étant encouragée. L'AUDES0 est précurseur dans cette démarche, aboutissant au projet de Promenade de Seine dans le département de l'Essonne. De plus, le projet EuroVéloroute donne une portée européenne à cette volonté de réappropriation du fleuve par le biais d'aménagement de pistes cyclables le long de la Seine.

En 2013, plusieurs communes ont transféré au SIARCE leur compétence « Berges de Seine », dans l'objectif d'un



projet global et innovant d'aménagement et de valorisation de ces berges.

Il s'agit des EPCI et communes suivantes :

- La Communauté d'Agglomération Seine Essonne (CASE), pour les communes de Soisy-sur-Seine, Etiolles, Saint-Germain-lès-Corbeil, Corbeil-Essonnes, et Le Coudray-Montceaux ;
- La commune de Saint-Fargeau-Ponthierry.

La Commission Berges de Seine, collègue d'élus du SIARCE, s'est réunie pour la première fois en décembre 2013, et a décidé que le projet d'aménagement et de valorisation des berges de Seine porterait sur les points majeurs suivants :



VERS UN PROJET GLOBAL ET AMBITIEUX D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION DES BERGES DE SEINE

- La définition et la réalisation d'un programme de valorisation et de développement du fleuve Seine et de ses berges sur l'ensemble du territoire considéré, à savoir une quarantaine de kilomètres de berges rive droite et rive gauche, en y intégrant également les berges des communes de Nandy et Seine-Port dans un souci de cohérence en termes de boucles de promenades ;
- L'aménagement des berges et leur sécurisation au regard des phénomènes d'érosion enregistrés depuis plusieurs décennies, et l'entretien des berges publiques ;
- La prise en compte de l'enjeu inondation à l'échelle du territoire considéré ; sa déclinaison dans le cadre du Territoire à Risques Inondations (TRI) Seine-amont ou de l'éventuelle révision du PPRI Seine. Cette démarche s'intègre pleinement dans le cadre du Contrat de bassin « Seine Parisienne Amont », animé par le Conseil général du Val-de-Marne. Ce contrat engage, pour les cinq années à venir, plus de quarante maîtres d'ouvrage et trois partenaires financiers (Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Régional d'Ile-de-France, Conseil Général de l'Essonne).

LES CLASSES D'EAU

Le SIARCE s'investit depuis de nombreuses années pour une gestion durable de l'eau sur l'ensemble de son territoire. Qu'il s'agisse de la compétence « Rivières et Milieu Naturel », pour laquelle le SIARCE réalise des études et des travaux pour le bon fonctionnement des cours d'eau, ou de la compétence assainissement, les équipes du SIARCE unissent leurs efforts au quotidien pour améliorer la qualité des eaux. Soucieux d'accompagner ce travail technique par l'éducation et la sensibilisation à l'environnement des générations futures, le SIARCE organise depuis plusieurs années des classes d'eau à l'attention des élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 des écoles élémentaires des communes adhérentes au syndicat. Ainsi, pour

la période scolaire (septembre 2012 à juillet 2013), environ 700 élèves de vingt-cinq classes de quinze écoles et onze communes ont pu bénéficier de ces journées d'initiation et de découverte d'un milieu naturel.

Dès la rentrée scolaire de septembre 2013, le SIARCE a informé les écoles de son territoire qu'un nouveau programme pédagogique de trois demi-journées leur était proposé.

Ce programme, adapté au contexte de l'Essonne, se décompose de la façon suivante :

- Une demi-journée théorique en salle, présentée par un garde-rivière du SIARCE (d'octobre à mars). Les principaux sujets abordés sont les suivants : le cycle de l'eau, des zooms sur l'eau potable, l'assainissement et la station d'épuration

EXONA ou la station d'épuration la plus proche, ainsi que les pollutions dans les rivières.

■ **Une demi-journée théorique en salle,** présentée par deux agents de développement de la Fédération de Pêche de l'Essonne (de novembre à mars). Les principaux sujets abordés sont les suivants : chaîne alimentaire, vie aquatique, zones piscicoles de la rivière (à truites, à brèmes, ...), espèces de poissons recensées en France et échanges avec les élèves sur l'activité de la pêche en rivière.

■ **Une demi-journée pratique « découverte des écosystèmes aquatiques »,** animée conjointement par le garde-rivière du SIARCE et la Fédération de Pêche de l'Essonne (d'avril à juin) : balade au bord de l'Essonne, découverte du patrimoine naturel, pêche d'insectes aquatiques et observation, initiation à la pêche... A l'issue de la pêche, les poissons sont remis à l'eau.

Les intervenants disposent de matériel

pédagogique afin d'illustrer leurs prestations qui sont dispensées à titre gracieux par le SIARCE. A l'issue de ce programme, des cannes à pêche et des petits équipements sont offerts aux élèves, puis un diplôme « initiation et découverte d'un milieu naturel » leur est remis. Dans le cadre de la demi-journée pratique, le transport en car pour accéder au bord de la rivière ou aux plans d'eau est pris en charge par l'école ou par la commune. Selon la proximité des lieux, les élèves peuvent également s'y rendre à pied ou à vélo.

Cette saison, ce sont les étangs de Baulne, l'étang de Buno-Bonnevaux, la pièce d'eau de Bouville, les étangs de Vert-le-Petit, les étangs de la Patte d'Oie à Mennecy, la pièce d'eau de Gironville, ou encore le square Dalimier à Corbeil-Essonnes qui ont permis aux enfants de découvrir un milieu naturel qui mérite toute leur attention.

Ces classes d'eau rencontrent chaque année un franc succès, tant auprès des enseignants, que des élèves et de leurs familles.



58
.....

BILAN DU SUIVI METEOROLOGIQUE ET
HYDROLOGIE DES EAUX SUPERFICIELLES
ET SOUTERRAINES EN 2013

61
.....

SUIVI DE LA QUALITE DES
EAUX SUPERFICIELLES

62
.....

PROGRAMME PHYT'ESSONNE, DE LUTTE
CONTRE LES POLLUTIONS DES EAUX
PAR LES PESTICIDES



SEMAFORE



Depuis 1992, le SIARCE a développé un outil de diagnostic, d'analyse, de gestion et d'aide à la décision. Le Système Environnemental de Métrologie Appliquée pour la Fiabilité de l'Observation, de la Réaction et de l'Évaluation où SEMAFORE.

BILAN DU SUIVI METEOROLOGIQUE ET HYDROLOGIE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES EN 2013

Bilan du suivi météorologique 2013

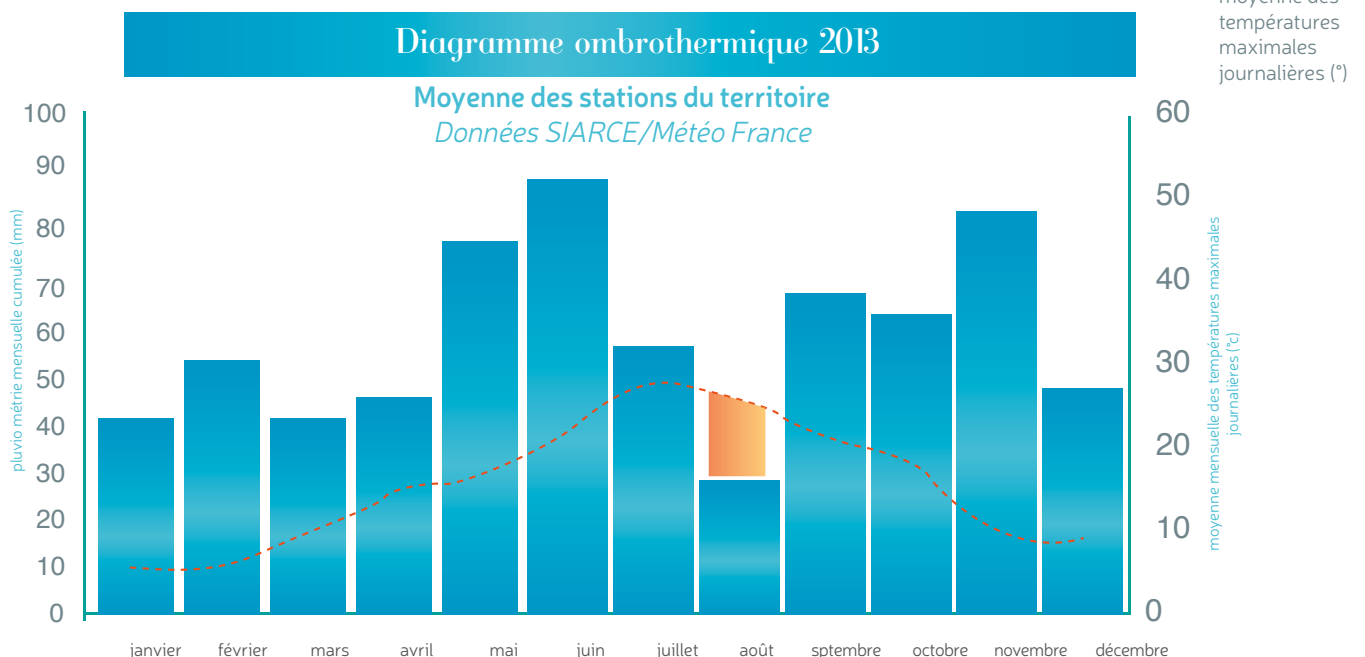
Élément majeur dans le cycle de l'eau, les conditions météorologiques influent sur l'ensemble de l'hydrologie surfacique et souterraine. Afin d'évaluer les variations annuelles et interannuelles de la pluviométrie et des températures, l'outil SEMAPHORE se base sur le réseau Météo France (Boigneville, Courdimanche-sur-Essonne, Brétigny-sur-Orge), ainsi que sur un ensemble de stations météorologiques du SIARCE réparties sur son territoire (Balan-court-sur-Essonne, Echarcon, Mennecy, Corbeil-Essonnes (Robinson, Stade Mercier), Pithiviers, Ormoy-la-Rivière, Saint-Pierre-du-Perray).

Avec un cumul de 668 mm de pluie en moyenne sur les 11 stations météorologiques suivies par le SIARCE et Météo France sur le bassin versant de l'Essonne et en rive droite de la Seine, l'année 2013 se place dans les années pluvieuses au regard des observations depuis 1950.

Contrairement aux années précédentes, on constate cette année, une pluviométrie relativement homogène au cours de l'année, hormis sur la période de mai à août. En effet, on enregistre en 2013, des cumuls mensuels de pluie relativement proches, à l'exception des mois de mai, juin et novembre qui montrent une forte pluviométrie, et du mois d'août, qui montre quant à lui une pluviométrie faible, bien que supérieure aux minimaux des années antérieures. En effet, avec 28,2 mm en moyenne sur les différentes stations, ce mois montre des valeurs 30 à 40 % environ en dessous des « normales » (moyenne 1981-2010), alors que le déficit des mois secs des années précédentes atteignait plus de 80 %. Le mois d'août, avec la pluviométrie la plus faible de l'année et des températures proches des maximales annuelles (25,6°C, contre 27,9°C en juillet), est le seul mois à présenter un profil de sécheresse ; les années précédentes, plusieurs mois dans l'année présentaient un tel profil.

Les mois les plus humides sont ceux de

— sécheresse
— précipitations mensuelles (mm)
- - - moyenne des températures maximales journalières (°C)



mai, juin et novembre, avec des cumuls mensuels compris entre 74 mm (mai) et 89 mm (juin). Toutefois, sur ces trois mois, environ 1/5e des précipitations est lié à une seule journée de forte pluviométrie.

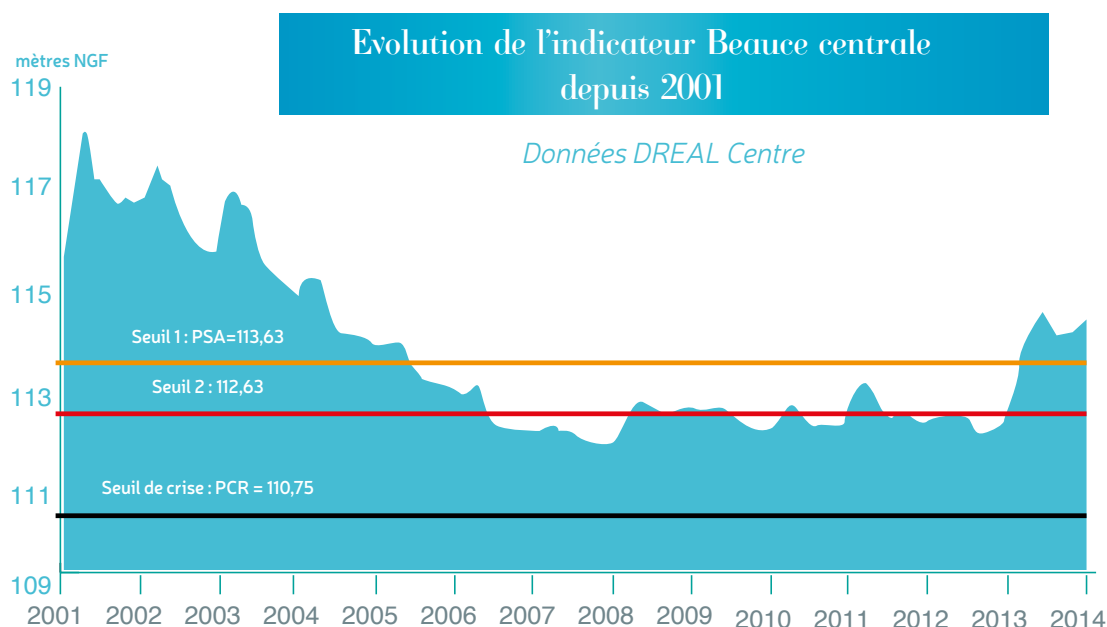
Les précipitations de cette année montrent donc un caractère plus stable que les années passées et permettant une recharge de la nappe, puisque les mois de janvier à mars et d'octobre à décembre où la pluie est efficace et assure la recharge des aquifères, montrent en moyenne des pluviométries régulières et au-dessus des normales.

Les eaux SOUTERRAINES

Entre 2005 et la fin 2012, la situation hydrogéologique de la nappe de Beauce était déficitaire, avec un indicateur sur le secteur de la Beauce centrale inférieur au niveau piézométrique seuil d'alerte (PSA=113,63mNGF) (données DREAL Centre). Le suivi des eaux souterraines montre depuis octobre 2012 et jusqu'à la fin juin 2013, un tournant hydrogéologique par rapport aux années précédentes, avec une très forte recharge de la

nappe de Beauce (+2,37 m). Cette forte hausse a entraîné l'absence de limitations supplémentaires sur les prélèvements en nappe en 2013, par rapport au volume global admissible, avec un coefficient d'attribution fixé à « 1 ». De ce fait et à l'image des années précédentes, on a pu constater sur la période estivale (juillet à septembre), une nouvelle baisse des niveaux piézométriques, sous l'influence des pompages agricoles notamment, ainsi que des apports pluviométriques plus faibles sur le début d'année. Cette baisse a toutefois été limitée et le PSA n'a pas été atteint. Sur la fin d'année, on constate une nouvelle recharge des nappes, avec une augmentation des niveaux atteignant en fin d'année, des valeurs proches des maximales du mois de juin.

Sous l'influence des niveaux élevés de nappes, qui alimentent via de nombreuses résurgences, la rivière Essonne dans sa partie moyenne (en amont de La Ferté-Alais), ainsi que la Juine (sur sa partie amont), les débits mesurés sur l'Essonne aval ont atteint des valeurs qui n'avaient pas été enregistrées depuis 2004 et s'approchant des premiers débits de crues.



BILAN DU SUIVI METEOROLOGIQUE ET HYDROLOGIE DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES EN 2013

Les eaux SUPERFICIELLES

Les débits de la rivière Essonne et ses affluents sont directement influencés par les niveaux de la nappe de Beauce, qui apporte en moyenne, 80 à 85 % du débit en amont de la confluence avec la Juine.

Sous l'influence des pluies régulières tout au long de l'année et des niveaux de nappes ayant fortement augmenté depuis fin 2012, les débits de l'Essonne mesurés à Ormoy (pont de l'A6) ont montré en 2013, des valeurs supérieures de 2 m³/s par rapport aux moyennes depuis 2007, avec une moyenne annuelle à 8,37 m³/s. La période de juillet à septembre a été la période la plus sèche de l'année, mais les débits ne sont jamais descendus en dessous de 4,5 m³/s, ce qui n'avait pas été observé depuis 2004. Inversement, en raison du débit de base important apporté par les nappes et des sols souvent gorgés en eau par une pluviométrie régulière, on a pu observer à de multiples reprises,

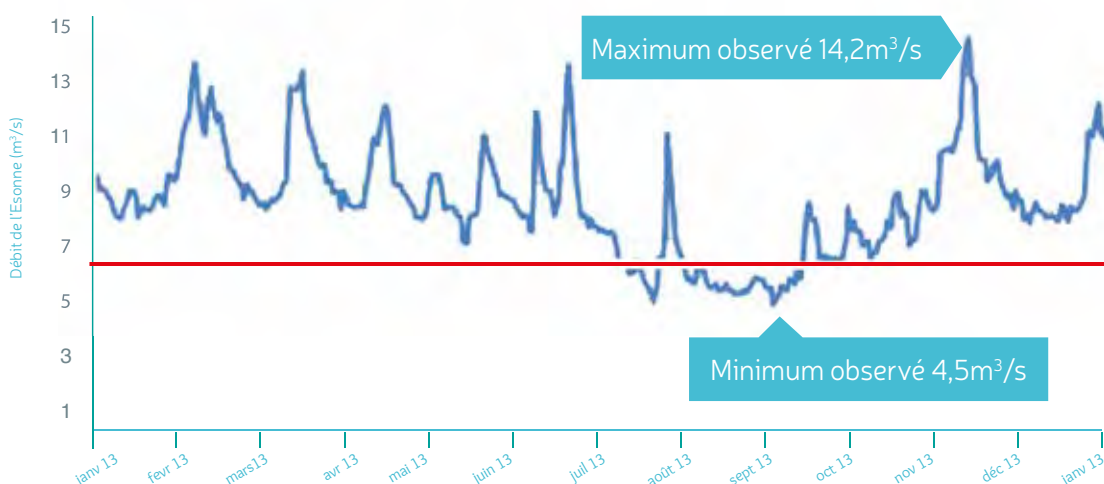
des pics de débit dépassant les 13 m³/s, voire 14 m³/s au mois de novembre. Ces hausses de débit ont ainsi induit localement des montées en charge ayant nécessité une attention particulière en matière de gestion hydraulique, pour éviter des débordements de la rivière.

Grâce aux conditions hydrologiques favorables en 2013 et au suivi mis en place sur les eaux superficielles et souterraines, ainsi qu'à la gestion des ouvrages hydrauliques réalisée de manière précise, il a ainsi pu être évité en 2013, que ce soit en période d'étiage ou de hautes eaux, des désagréments aux riverains et à leurs biens. Au contraire, les pics de débit supérieurs à 11,5 m³/s ont permis d'améliorer la qualité des habitats de la rivière, en décolmant légèrement le fond du lit de la rivière, grâce à une remise en suspension et à un transport naturel des sédiments.

— Débit de l'Essonne observé à Ormoy (m³/s)
 — Etiage (6m³/s)
 — crue (18m³/s)

Débits moyens journaliers de l'Essonne au pont de l'A6 en 2013

Données SIARCE - SEMAPHORE



SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE – 2000/60/CE) impose à l'ensemble des Etats- membres, dont la France, l'atteinte du « bon état global » des eaux superficielles et souterraines de leur territoire, sur des unités homogènes appelées « masses d'eau ».

Pour les eaux superficielles, cette notion de « bon état global » comprend la prise en compte d'un certain nombre de paramètres physico-chimiques (oxygène, nitrates, phosphore, etc.) et biologiques (poissons, invertébrés, végétaux) pour la définition de « l'état écologique », ainsi que de paramètres chimiques (métaux, hydrocarbures, polluants industriels, pesticides, etc.) pour la définition de « l'état chimique ».

Le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands fixe pour les différentes masses d'eau du bassin hydrographique et notamment sur les cours d'eau du territoire du SIARCE, les délais à respecter pour l'atteinte du bon état écologique et du bon état chimique. Ainsi, les deux masses d'eau principales, « Essonne en amont de la confluence avec la Juine » et « Essonne en aval de la confluence avec la Juine » doivent atteindre le bon état écologique en 2015 et le bon état chimique en 2027.

Le SIARCE observe depuis vingt ans la qualité des cours d'eau de son territoire, en réalisant annuellement plusieurs campagnes de suivi de la qualité physico-chimique, chimique et écologique. Depuis plusieurs années, les fréquences de suivi de certains paramètres (bactériologie, sédiments, macrophytes) ont été revues et adaptées, avec un suivi une année sur trois, dans un double objectif de conserver la qualité des informations recueillies et de maîtriser la dépense publique.

La qualité physico-chimique : Malgré une hausse des niveaux de la nappe de Beauce, les concentrations en nitrates sont restées stables en 2013 par rapport aux années précédentes, avec en moyenne 32,8 mg/L de nitrates dans la rivière Essonne et ses af-

fluents (hors Juine). Avec jusqu'à 89 mg/L de nitrates mesurés sur le ru de Boigny, la station située sur ce ru montre cette année encore les plus fortes concentrations pour ce paramètre.

Malgré les efforts réalisés pour limiter les rejets d'eaux usées par les systèmes d'assainissement dans le milieu naturel, la rivière Essonne et ses affluents montrent encore une tendance à l'eutrophisation et une surcharge organique. De plus, on continue d'enregistrer ponctuellement les indices de rejets non traités par les systèmes d'assainissement (nitrites, ammonium, phosphore et orthophosphates). Ces rejets bien que moins importants que certaines années passées, sont encore localisés au niveau du ru de Misery et du ru des Flamouches, affluent en rive droite de la Seine, et constituent les deux points noirs concernant la qualité des eaux, sur l'ensemble du réseau de suivi qualitatif saisonnier du SIARCE. Cette année, le suivi qualitatif a été étendu sur l'amont du bassin versant de l'Essonne, sur la commune de Boulancourt, en amont du territoire du SIARCE. Ce suivi et celui des autres stations déjà prises en compte, montrent que des rejets d'eaux usées non traitées par les systèmes d'assainissement, existent sur tout le long de la rivière Essonne (cours principal), ainsi que sur le ru de Misery et le ru des Flamouches. Ainsi, les efforts entrepris sur l'Essonne aval, afin d'améliorer l'étanchéité et la conformité des réseaux, doivent non seulement être poursuivis, mais également être étendus sur l'amont du territoire et sur les communes du bassin versant du ru des Flamouches, pour espérer atteindre une bonne qualité d'eau et les objectifs de bon état global sur l'Essonne et ses affluents.

Malgré les hausses de débit, qui ont limité les pertes d'oxygène dans la rivière durant la période estivale, les affluents à faible débit comme la Velvette et le ru de Cerny, ou les zones lenticules, comme la zone des marais de la basse vallée de l'Essonne ou l'amont du

SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES

ru des Prés Hauts, ont cette année encore, vu leurs concentrations en oxygène baisser sous les seuils de bonne qualité. Ces baisses d'oxygénation de l'eau sont amplifiées par le caractère eutrophe de la rivière et sa charge en matière organique.

Les analyses chimiques continuent de montrer, quant à elles, l'impact des eaux de ruissellement urbain, avec des sédiments encore chargés en métaux et métaux lourds, notamment sur les zones les plus urbanisées, en aval des marais de la basse vallée de l'Essonne (Mennecy, Villabé, Corbeil-Essonnes). On constate toutefois que les concentrations en métaux dans les sédiments tendent à diminuer, ce qui traduit l'existence d'une circulation sédimentaire et montre que les rejets ont diminué par rapport à ce qu'ils étaient lors des dernières décennies.

Du point de vue des pesticides, on constate en 2013 une diminution des rejets polluants, puisque seules deux stations sur les 9 sui-

vies en plus des stations des services de l'Etat, ont montré sur un prélèvement, des valeurs supérieures aux seuils de bonne qualité : La Velvette et le ru de Misery aval. Le paramètre déclassant était alors le Glyphosate, qui est encore trop souvent utilisé sur le territoire et avec des modes d'utilisation ne tenant que trop peu compte des risques de ruissellement de ces substances chimiques nocives, vers les eaux de surface. Depuis décembre 2012, le SIARCE a engagé le programme d'actions Phyt'Essonne visant à réduire les usages de pesticides et, lorsque ceux-ci ne peuvent être supprimés, à améliorer les pratiques d'utilisation (voir ci-après).

Enfin, l'analyse des populations biologiques reflète la qualité générale des écosystèmes aquatiques, dans les cours d'eau du territoire du SIARCE. Les diatomées (algues unicellulaires), les invertébrés benthiques et les populations piscicoles, suivis depuis de

PROGRAMME PHYT'ESSONNE, DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DES EAUX PAR LES PESTICIDES

Le suivi de la qualité des eaux réalisé par le SIARCE, ainsi que par les services de l'Etat notamment, sur les eaux superficielles et souterraines du bassin versant de l'Essonne, a mis en évidence une pollution récurrente par les pesticides.

Le SIARCE a ainsi entrepris, en concertation avec les autres porteurs de projet de la région Ile-de-France et les services de l'Etat, d'élaborer un programme d'actions spécifiques de lutte contre les pollutions par les pesticides sur

son territoire : « Phyt'Essonne ». Ce programme qui a été lancé officiellement le 20 décembre 2012 vise à sensibiliser les utilisateurs de produits phytosanitaires, professionnels et particuliers, en milieu non agricole et agricole, mais aussi à les former et à proposer aux collectivités de nouveaux modes de gestion des espaces communaux, visant à réduire, voire à supprimer les usages de pesticides, pour un plus grand respect de l'environnement, de la qualité des eaux et de la santé des populations.

Au premier trimestre 2013, 12 communes (Corbeil-Essonnes, Mennecy, Villabé, Lisses, Mennecy, Echarcon, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit, Fontenay-le-Vicomte, Balancourt-sur-Essonnes, Auvernaux et Malesherbes) ont signé la Charte Phyt'Essonne, par laquelle elles montrent leur volonté à participer au programme et à tendre vers une gestion sans pesticides des espaces verts, voiries et autres. Certaines de ces communes ont notamment pris l'initiative, dans le même élan, de cesser leurs uti-

nombreuses années, mettent en évidence en 2013, un impact des pollutions du milieu naturel. En effet, les populations d'invertébrés benthiques et de diatomées montrent une légère dégradation par rapport aux années précédentes sur l'ensemble des stations. Cette dégradation peut être mise en relation avec l'augmentation importante du débit des cours d'eau, mais également encore, des stations plus altérées, comme le ru de Misery (amont et aval) ou le ru de Boigny. Certaines stations, notamment sur l'aval de l'Essonne, montrent toutefois une amélioration de la qualité globale des eaux, au regard de l'indice diatomique. Cela est lié une fois encore à l'augmentation des débits, qui ont limité le développement de certaines variétés de diatomées de milieux lenticules et qui sont déclassantes.

En conclusion ;

On peut constater de manière globale, une amélioration de la qualité de l'eau et des milieux ces dernières décennies. L'année 2013 a été impactée favorablement par le changement d'hydrologie par rapport aux huit années précédentes. Si l'on analyse la qualité des eaux indépendamment de l'hydrologie, pour essayer de mettre en évidence l'impact positif ou négatif des activités humaines sur le territoire, on constate que, même si les efforts sur la qualité de nos cours d'eau doivent encore être poursuivis, notamment sur les systèmes d'assainissement et les usages de pesticides, pour espérer atteindre en 2015 les objectifs de la Directive cadre européenne sur l'eau, nous sommes en bonne voie, la qualité des eaux, comme celle des sédiments, tend à s'améliorer.

Phyt'Essonne

lisations de pesticides, au profit de techniques alternatives.

Au cours de l'année 2013, un état des lieux global a été réalisé sur l'ensemble du bassin versant de l'Essonne afin de servir de point de référence au suivi des usages de pesticides tout au long du programme, par les particuliers, les communes ou encore le monde agricole. Le rapport présentant cet état initial sera disponible au début de l'année 2014.

Afin d'accompagner ces communes vers un changement de leurs pra-

tiques, le SIARCE, via la FREDON Ile-de-France, a réalisé en 2013, l'audit de cinq communes (Corbeil-Essonnes, Mennecy, Vert-le-Grand, Villabé et Lisses), mettant en évidence les points à améliorer en matière de gestion des espaces publics, ainsi que, pour celles qui en utilisent, de stockage et d'usage des pesticides. Ces audits ont été complétés par une formation des agents de ces communes, aux bonnes pratiques d'utilisation des pesticides, au respect de la réglementation en vigueur et aux techniques alternatives pou-

vant être mises en place. Les audits et formations ont été mis à profit par les communes pour commencer à faire évoluer leurs pratiques.

En 2014, cette action se poursuivra par l'audit des sept autres communes engagées, la formation de l'ensemble des agents et la réalisation de plans de gestion sur chacune des communes, leur permettant de pérenniser un entretien sans pesticides ou avec des quantités réduites, et dans le respect de l'environnement et de la santé des populations de leur territoire.

66 PRESENTATION

67 LES ACTIONS MARQUANTES
DE L'ANNEE 2013

68 UNE ADHESION DU SECTEUR ECONOMIQUE
LOCAL ET DE PARTENAIRES
INSTITUTIONNELS

69 UN BUDGET 2013 ENCADRE

69 UN DISPOSITIF RECONDUIT EN 2014



Service

Chantiers Citoyens



Le SIARCE souhaite poursuivre et développer des actions en faveur de l'apprentissage à la citoyenneté en direction des jeunes, en organisant des chantiers citoyens sur les communes de son territoire. Le travail demandé aux jeunes est tourné vers la préservation de l'environnement (débroussaillage, nettoyage de berges etc.) et fait l'objet d'une labellisation Agenda 21 départemental.

PRESENTATION



Une utilité SOCIALE

- Ouvrir sur le monde du travail afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans;
- Fédérer la jeunesse issue d'environnements sociaux différents autour d'une expérience valorisante et valorisable.

Une utilité ENVIRONNEMENTALE

- Instaurer une « culture » du respect de l'environnement et plus particulièrement des milieux naturels, des écosystèmes et des rivières;
- Valoriser le territoire des communes membres du SIARCE.

Une utilité PÉDAGOGIQUE

- Découvrir les métiers de l'environnement et les travaux spécifiques en bord de rivière (fauchage, débardage, fascinage, etc) ;
- Sensibiliser la jeunesse sur le fonctionnement des écosystèmes (rivières, zones humides, etc) lors d'une animation en lien avec la DRMN, assurée par un garde rivière ;

- Assurer un apprentissage sur la sécurité et l'usage des matériels de coupe.

Une équipe dynamique ET MOTIVÉE

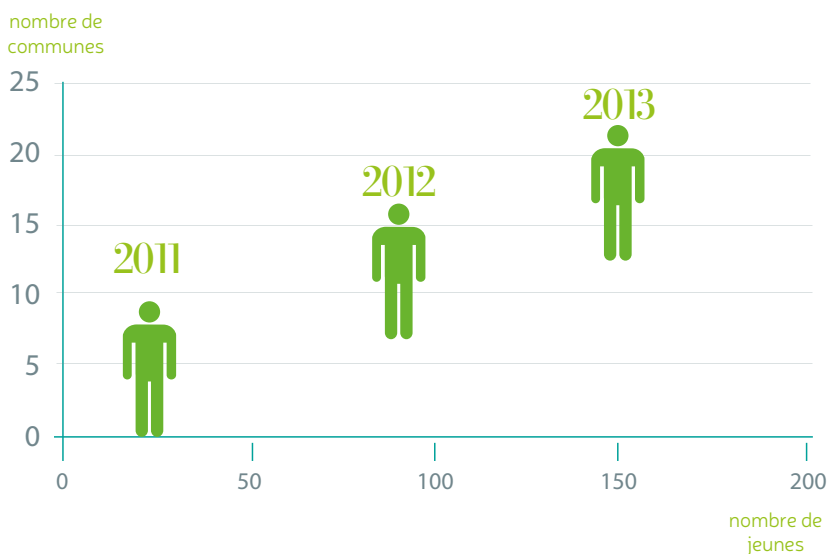
- Un dispositif coordonné par Monsieur Philippe AUTRIVE – Vice-Président délégué à la citoyenneté environnementale et développement durable;
- Une coordinatrice en charge du pilotage du dispositif « Chantiers Jeunes »;
- Une équipe en charge d'animer et coordonner les jeunes de 16 à 25 ans composée d'un animateur encadrant et de deux animateurs à temps plein

LES ACTIONS MARQUANTES DE L'ANNEE 2013

Chantiers citoyens réalisés en 2013 SUR LE TERRITOIRE DU SIARCE

- **2,3,4 et 5 janvier 2013 : Boissy-le-Cutté** 8 participants : *nettoyage du fossé de ruisselement*
- **4 au 8 mars 2013 et 11 au 15 mars 2013 : Saintry-sur-Seine** 8 participants : *nettoyage et entretien Port aux Sablons*
- **Vayres-sur-Essonne** 9 participants : *nettoyage des berges de l'étang communal*
- **29 et 30 avril et 2, 3, 6 et 7 mai 2013 : Vert-le-Grand** 8 participants : *nettoyage, débroussaillage du Parc de la Saussaie*
- **8 au 12 juillet 2013 : Villabé** 8 participants : *nettoyage des abords de l'Essonne et sentiers piétonniers*
- **Echarcon**, 8 participants : *nettoyage aux abords du ru du Vau*
- **15 au 19 juillet 2013 : Vert-le-Petit** 8 participants : *nettoyage et mise en valeur d'une parcelle près des étangs*
- **22 au 26 juillet 2013 : La Ferté-Alais** 16 participants : *création d'un cheminement le long des berges*
- **12 au 17 août 2013 : Saint-Germain-Lès-Corbeil** 8 participants : *défrichage et nettoyage du chemin de randonnée du ru des prés hauts*
- **19 au 23 août 2013 : Gironville-sur-Essonne** 8 participants : *désembâclage des fossés*
- **Ballancourt-sur-Essonne** 6 participants : *nettoyage et élagage de l'étang des hirondelles*
- **26 au 30 août 2013 : Corbeil-Essonnes** 6 participants : *nettoyage dans le secteur de Robinson et défrichage à proximité du parcours de canoë-kayak*
- **21 au 25 octobre 2013 : Moigny-sur-Ecole** 8 participants : *nettoyage des berges*

Communes ayant bénéficié d'un chantier



de la rivière Ecole et cheminement pour rendre accessible une bambouseraie

Vayres-sur-Essonne 8 participants : *poursuite du travail initié en mars sur les sentiers des étangs*

■ **28 au 31 octobre 2013 : Itteville** 7 participants : *nettoyage et divers travaux écologiques sur la base de loisirs du Saussaie*

Nanteau-sur-Essonne 9 participants : *création d'un cheminement sur les rives de l'Essonne menant à l'allée Baclet*

■ Chantiers des vacances de Noël :

Lisses 9 participants : *nettoyage et divers travaux écologiques sur l'Allée du Bois des Folies*

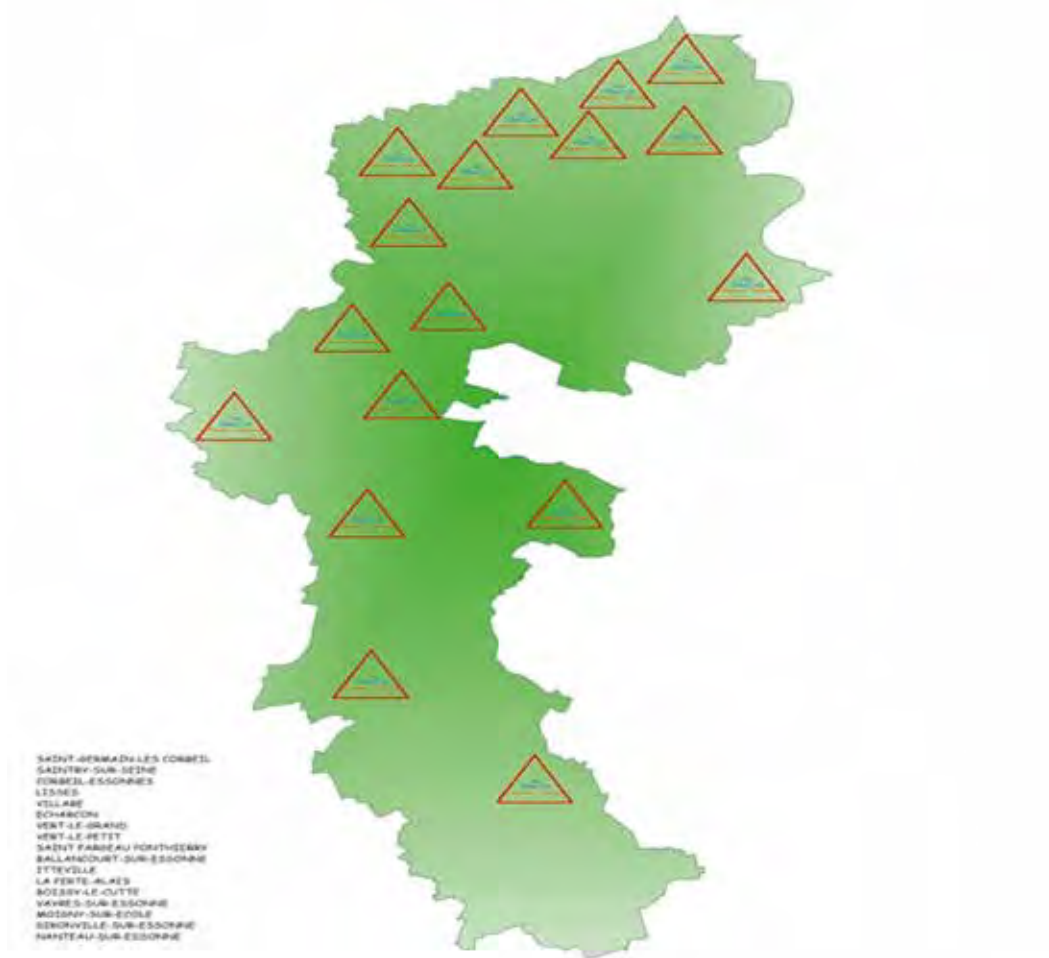
Saint-Fargeau Ponthierry 7 participants : *nettoyage et divers travaux écologiques ru de l'ENS Sachot*

■ Un dispositif qui connaît un fort succès depuis sa mise en œuvre en 2011 ;

■ Une adhésion croissante des communes membres ;

■ Une participation de plus en plus importante des jeunes de 16 à 25 ans.

LES ACTIONS MARQUANTES DE L'ANNEE 2013



UNE ADHESION DU SECTEUR ECONOMIQUE LOCAL ET DE PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- **Contrats de partenariats** : L'adhésion du secteur économique local, assise sur une base juridique : les contrats de partenariat (arrêté du 06 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière)
- **CG 91** : Une labellisation Agenda 21 reconduite pour l'année 2013 par le Conseil Général de l'Essonne

UN BUDGET 2013 ENCADRE

Dépenses - FONCTIONNEMENT



Dépenses - FONCTIONNEMENT



UN DISPOSITIF RECONDUIT EN 2014

- Un dispositif reconduit en 2014 par le maintien de son financement de 200€/semaine, via des chèques-vacances, à concurrence de 350 dossiers projets « Chantiers citoyens »;
- Un dispositif soumis à la présentation d'un projet par le ou les jeune(s) de 16 – 25 ans portant notamment sur la participation du financement d'un séjour linguistique, de la formation BAFA, du permis de conduire, de frais universitaires et d'un avis favorable d'un jury composé d'élus et de fonctionnaires territoriaux;
- Le principe de contrats de parrainage reconduit pour 2014.



EQUIPE CHANTIERS CITOYENS

- Sophie de Guillebon
- Claude Houbloup
- Arab Ouakraf
- Nicolas Houbloup
- Mackan Coulibaly

72

.....

Service de la planification
et de l'information
géographique

PREAMBULE

LE SIGNE EN 2013

79

.....

Service informatique

REFONTE TOTALE DU SITE

INTERNET WWW.SIARCE.FR

80

.....

Service urbanisme

PREAMBULE



Direction de

l'aménagement & des études générales

Lancé en 1998, le SIGNE (Système d'Information et de Gestion Numérique de l'Environnement) est la combinaison de logiciels et d'applications métiers. Il répond aux besoins quotidiens des communes, des directions opérationnelles et fonctionnelles du syndicat en matière de cartographie informatisée et notamment au travers de son outil Web : WebSigne.

Service de la planification et de l'information géographique

PREAMBULE

Comme chaque année, 2013 a été riche en matière de développement de production de cartes mais également en termes d'organisation.

Le service de la planification et de l'information géographique au travers de son outil de consultation WebSigne, a pour seul leitmo-

tiv d'apporter aux collectivités adhérentes au syndicat, un outil de connaissance et de gestion de leur patrimoine communal, mais également de leur faire bénéficier d'un outil d'aide à la décision. Pour les agents du syndicat, WebSigne est l'outil leur permettant de mener à bien leurs missions au quotidien.

LE SIGNE EN 2013

WebSigne

Une nouvelle version de WebSigne a été mise en ligne à la rentrée de septembre,

Cet outil est très apprécié des communes et des agents du SIARCE ; le retour positif des utilisateurs nous motive et nous pousse à être toujours au plus près de leurs besoins.

Une nouvelle version de WebSigne a été mise en ligne à la rentrée de septembre, elle fonctionne sur tous les navigateurs Internet (Internet Explorer, Chrome et Mozilla Firefox). Elle reprend la plupart des fonctionnalités existantes, les nouveautés concernant essentiellement l'ergonomie de l'interface et la création d'une plateforme d'administration. L'adresse du site est la suivante :

<https://www.signe-siarce.fr>

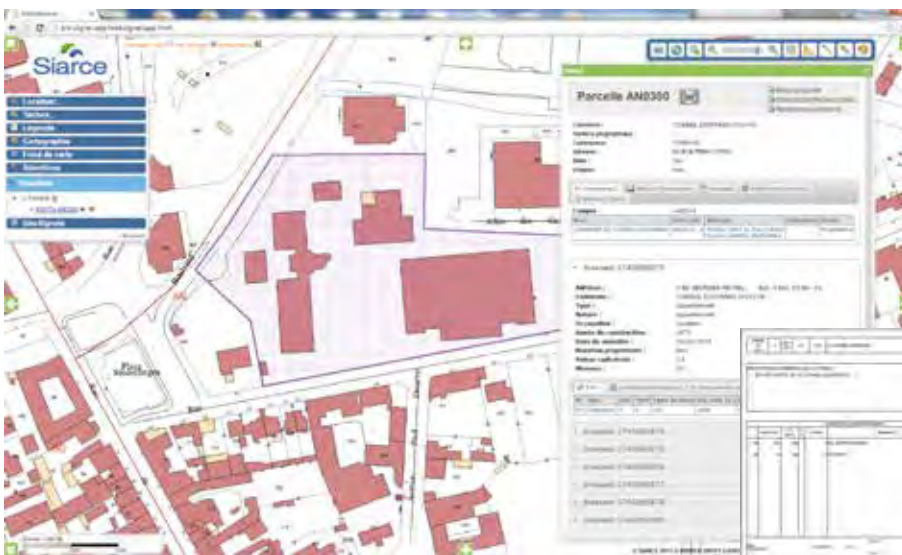
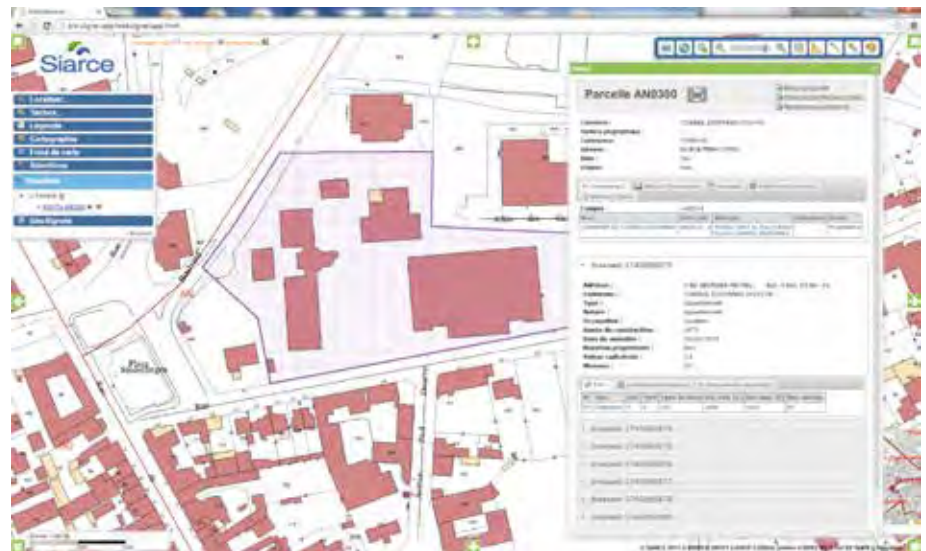
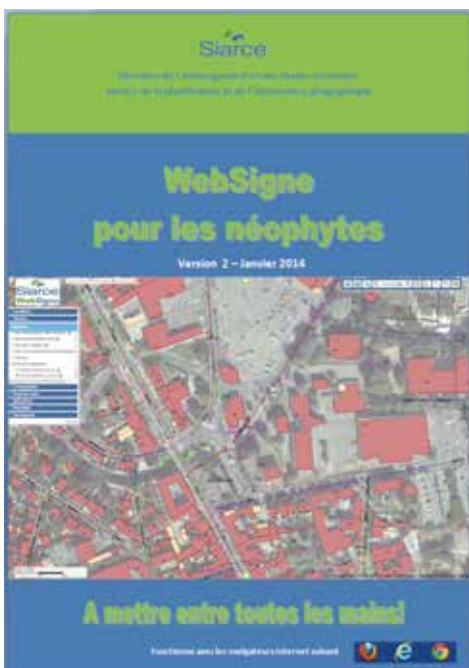
Les mises à jour des données cadastrales et de WebSigne ont été faites, avec le support de la société Imagis méditerranée, éditeur du logiciel.

Ce fut l'occasion de restructurer et de compléter le contenu de WebSigne par des données cartographiques servant de référentiels : BD Topo, orthophotoplan, des données métiers SIARCE assainissement et rivière ainsi que des données communales PLU, réseaux humides.

Cet outil est très apprécié des communes et des agents du SIARCE ; le retour positif des utilisateurs nous motive et nous pousse à être toujours au plus près de leurs besoins.

La nouvelle notice d'utilisation est disponible auprès du service du SIG. 01 60 89 82 27 ou par mail. b-pillias@siarce.fr.

LE SIGNE EN 2013



Nombre de connexion à WebSigne sur l'année 2013 :

7200

LE SIGNE EN 2013

Acquisition et intégration DE DONNÉES

//Les référentiels

En 2013, pour tenir compte de l'évolution de notre territoire, passage de 33 à 38 communes, nous avons mis à jour nos fonds de carte. Nous avons acquis la base de données topographiques de l'IGN (BD Topo), les contours IRIS de l'IGN, France Raster de l'IGN ainsi que la base géologique du BRGM, en tenant compte des possibilités d'évolution à venir de notre territoire.

//Les données métiers et communales

6 PLU et leurs règlements ont été mis en conformité et intégrés dans WebSigne il s'agit :

- Pour le SAN de Sénart-en-Essonnes, des communes de : Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine et Tigery,
- Saint-Germain-lès-Corbeil,
- Ormoy,
- Ballancourt-sur-Essonnes.

L'ensemble des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales ainsi que les réseaux d'eau potable ont été intégrés sur le territoire du SAN de Sénart en Essonne. Les réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, les réseaux d'eau potable des communes qui nous ont délégué ces compétences, ont été également intégrés.

//Les données cadastrales

Les plans cadastraux des communes de Moigny-sur-Ecole, Morsang-sur-Seine, Tigery, Chevannes, Champcueil et Nainville-les-Roches ont été achetés auprès



PLU San Sénart en Essonne

de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) de l'Essonne et intégrés dans WebSigne.

En ce qui concerne les données cadastrales des nouvelles communes adhérentes au SIARCE: Moigny-sur-Ecole, le Coudray-Montceaux, Etiolles, Soisy-sur-Seine et Saint-Fargeau-Ponthierry, la DGFIP a numérisé le plan cadastral de ces communes pour son compte.

Par conséquent, le SIARCE ne peut ni conventionner avec la commune ni avec la DGFIP. Pour intégrer ces données dans WebSigne, le SIARCE doit passer par la commune pour récupérer le plan cadastral. Pour les données littérales (fichiers MAJIC 3), la commune devra au préalable faire une déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) pour déclarer que ces données seront intégrées dans le SIG du SIARCE et consultables via Internet.

Conventions et MARCHÉS

Les EPCI adhérents au syndicat avaient exprimé le souhait de bénéficier de l'outil WebSigne pour leurs missions et celles de leurs communes. Le SIARCE a donc rédigé des conventions de mises à disposition de l'outil de consultation WebSigne avec le SAN de Sénart-en-Essonne, la CA Seine-Essonne et la CC Val d'Essonne. Après validation des différents organes délibérants, ces conventions ont été signées.

Le service de la planification et de l'information géographique avec la direction rivières et milieu naturel ont réalisé un cahier des charges pour la réalisation d'un outil métiers « rivière ». Cet outil métiers sera réalisé sous Android et déployé sur tablette. Un marché est prévu pour le 1er trimestre 2014.

Travaux SIG

Le service de la planification et de l'information géographique a réalisé la 2^{ème} édition de l'atlas cartographique du SIARCE en 2014. Il a été remis aux élus lors du dernier comité syndical. De nombreuses cartes ont également été réalisées de manière ponctuelle. Une cartothèque a été créée ; on y trouve des cartes classées par thèmes, des catalogues de données et de métadonnées, des documents techniques, cahiers des charges, notices etc. Un formulaire de demande de travaux a également été mis en place.



LE SIGNE EN 2013

Infrastructure RÉSEAU

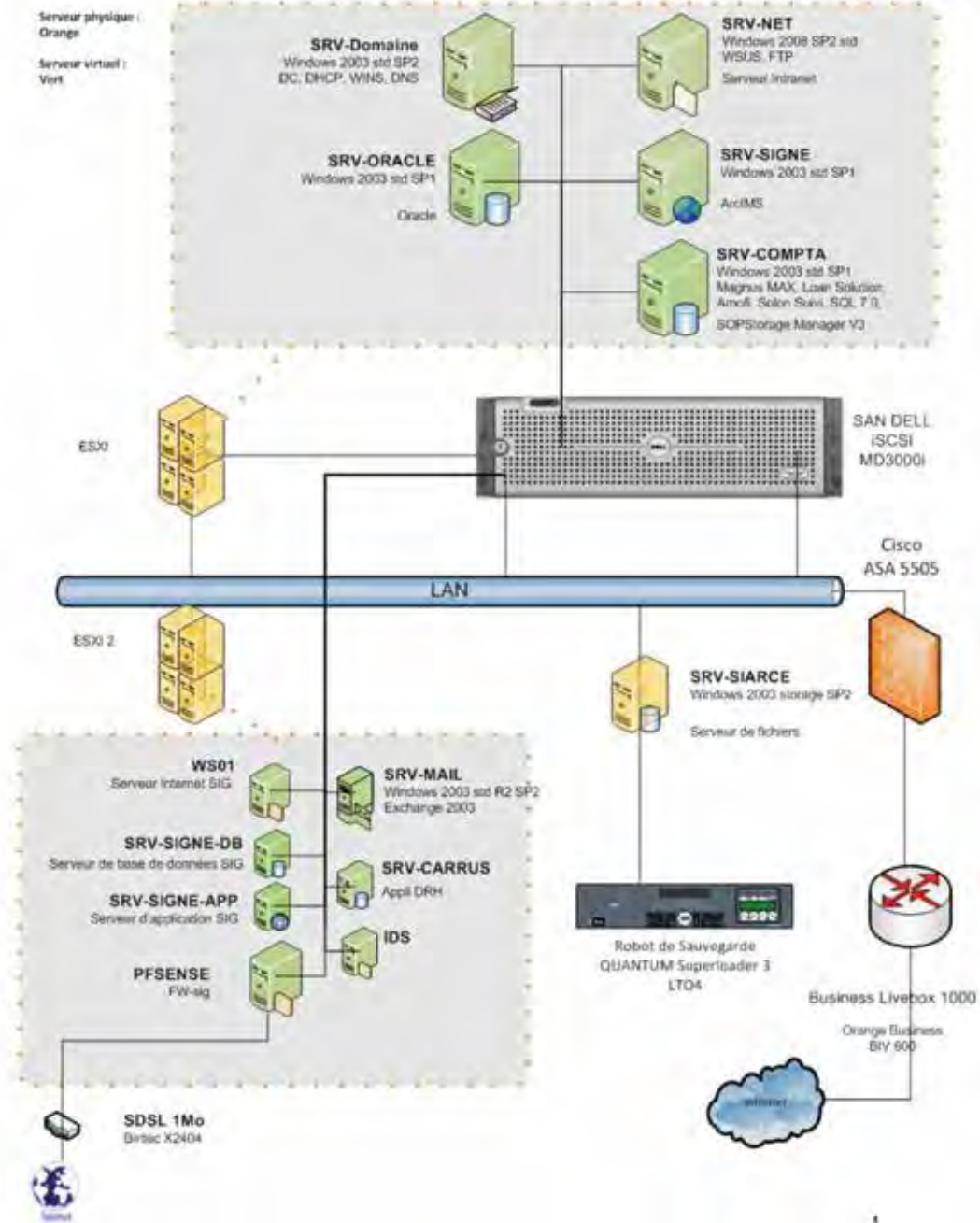
L'année 2013 a été riche en mises à jour et optimisations de notre système informatique :

- Mise en place de deux nouveaux serveurs, données srv-oracle et application srv-signe pour remplacer les serveurs qui étaient arrivés à saturation au niveau des capacités de stockage et de performance,
- Installation d'une nouvelle version d'oracle 11g sur le serveur de données nécessaire pour le fonctionnement de la nouvelle version de WebSigne,
- Installation et paramétrage des logiciels ArcGis 10 d'ESRI sur les deux serveurs,
- Mise en place d'une base de données test. Celle-ci permet de valider les process avant leurs mises en production,
- Installation et paramétrage de la nouvelle version de WebSigne,
- Création de nouveaux services de carte (map service) sur WebSigne, ce sont les données que l'on va trouver dans l'onglet légende,
- Création de map service de cache sur WebSigne, ce sont les fonds de carte servant de référentiels qui se trouvent dans l'onglet fond de carte,
- Correction de bugs et amélioration du logiciel PFAC (Participation Forfaitaire pour Assainissement Collectif),
- Mise en place de documentations d'installation des logiciels ESRI et AUTOCAD,
- Mise en place de la cartoθήque sous Joomla.



Systeme d'information SIARCE

mardi 11 mars 2014



LE SIGNE EN 2013

BUDGETS

Pour l'année 2013 les budgets d'investissement (général et assainissement) SIGNE inscrit ont été d'environ 130 000.00€.

Ces budgets ont permis, entre autres :

- D'acquérir les fichiers fonciers standards (1154.26€),
- D'avoir une assistance pour la mise en place de la nouvelle version de Web-Signe et l'intégration du cadastre 2013 (2 942.16€),
- De réaliser un audit sur le service, ses données et ses outils (4 772.04€),
- D'acquérir les plans cadastraux de 5 communes en Essonne (553.50 €),
- D'avoir un contrat d'assistance et de formation spécifique (15 428.00€),
- D'acquérir de la BD Topo IGN (5 191.84€),
- D'acquérir de la BD Charm du BRGM (1 885.53€),
- D'acquérir de France Raster de l'IGN (7 080.32€),
- D'acquérir des contours IRIS de l'IGN (1 353.68€),

FORMATION

En 2013, Bruno PILLIAS et Pascal LOPES ont suivi une formation sémiologie et représentation cartographique avec ArcGis (ESRI).

William NELA a suivi des formations « création d'un site avec Joomla » (CNFPT), « ArcGis server 10 » et « migration et installation du SIG sur les nouveaux serveurs (GRAPHLAND).

Le service a également participé aux conférences francophones d'ESRI.

ORGANIGRAMME

Service de la Planification
et de l'Information Géographique

Bruno PILLIAS
Ingénieur SIG



William NELA
Administrateur de données



Pascal LOPES
Cartographe

OBJECTIFS 2014

Le service de la planification et de l'information géographique a pour objectifs en 2014 ;

- de poursuivre l'évolution de WebSigne
- De développer des outils métiers pour les directions : générale et des réseaux et de l'assainissement,
- De développer des outils spécifiques pour les communes adhérentes pour répondre aux mieux à leurs besoins,
- De renforcer les missions des correspondants SIG auprès de leurs directions,
- De communiquer d'avantage avec les élus et les agents du SIARCE,

Service informatique

REFONTE TOTALE DU SITE INTERNET WWW.SIARCE.FR

Composition d'un groupe de travail pour l'élaboration du cahier des charges membres :

- Fabien POINSOT (Informatique)
- Bruno PILLIAS (SIG)
- Christian SPEISSMAN (Etudes générales)
- Martin SAHAGHIAN (Rivière)
- Nadine LOCHON (Marchés publics)
- Nathalie MESSAGER (Assainissement)
- Sophie DE GUILLEBON (Secretariat général)
- Daniel DENIBAS (Elu)

Elaboration du marché public faisant suite au cahier des charges réalisé. Nomination de la société Cyber'L pour l'élaboration, la maintenance du site www.siarce.fr

- Déploiement du Wi-fi dans les différentes salles de réunion.
- Installation d'un certificat SSL pour l'accès à Webville depuis l'extérieur afin de garantir la sécurité au moment de la connexion.
- Elaboration d'un marché public pour l'acquisition des fournitures informatiques (toners d'impression, CD/DVD vierges, etc ...)
- Acquisition et installation de 5 nouvelles unités centrales pour remplacer des configurations vieillissantes
- Mise en place d'un serveur d'impression afin d'améliorer la gestion des copieurs et imprimantes réseaux du SIARCE (installé au moment de l'acquisition du nouveau parc de copieur)



Service urbanisme

PREAMBULE

Principales

MISSIONS

- rationalisation de la démarche d'instruction des permis de construire et d'autorisations préalables de construire ;
- développement de la connaissance des PLU et SCOT en vue de mettre en exergue ce qui pourrait impacter les métiers du SIARCE en matière de gestion de l'eau ;
- participation à la mise en place de financements liés au droit des sols.

Et demain ?

- rechercher de nouvelles sources de financement notamment au travers un benchmarking (l'idée étant de rechercher les meilleures pratiques en matière de financement et les adapter au SIARCE et ainsi améliorer nos performances en la matière) ;
- analyse des impacts des collectivités adhérentes sur la gestion de l'eau impliquant un travail étroit avec les directions opérationnelles et en lien avec la direction SIG afin de consolider nos données.

Faits marquants

2013 :

- mise en place des nouvelles modalités de calcul de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) et « eaux usées assimilées domestiques » sur les bassins de collecte et épuration de Corbeil-Essonnes, Boissy-le-Cutté et Itteville ;
- institution de la taxe d'aménagement majorée dans le cadre d'opérations de constructions immobilières afin de permettre de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs des schémas de cohérence territoriale ;
- mise en place de la PFAC sur les bassins de collecte épuration de Champcueil, La Ferté-Alais, Maisse et Boutigny-sur-Essonne.

Quelques données chiffrées en matière de gestion des autorisations du droit des sols – Année 2013

Commune	PC	DP	CU	PA	PD	Total
Boissy-le-Cutté	2	-	4	2	-	8
Corbeil-Essonnes	85	56	16	5	-	162
Echarcon	4	9	1	-	-	14
Itteville	52	13	9	4	1	79
Menecy	32	15	11	2	4	64
Vert-le-Petit	1	-	-	-	-	1
TOTAL	176	93	41	13	5	328



84 PREAMBULE

85 UNE GESTION RIGoureuse
ET SOUCIEUSE DES DENIERS PUBLICS

87 BUDGET GÉNÉRAL

89 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

91 MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE



Direction des

Finances

L'année 2013 fût marquée par des principes de gestion rigoureux en termes de gestion des deniers publics :

- La stabilité des participations des collectivités membres et du taux des redevances assainissement ;
- L'effort constant de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement ;
- La poursuite de la consolidation de la capacité d'autofinancement permettant la poursuite des investissements.

L'année 2013 s'est inscrit dans un contexte économique prometteur mais fragile. Les années à venir devront permettre la poursuite de cette gestion rigoureuse et encadrée et ainsi favoriser l'action entreprise par le SIARCE en matière de politique d'investissements.

PREAMBULE

Principales

MISSIONS

- contribuer à l'élaboration et au pilotage d'un budget consolidé d'environ 17 000 000 € (fonctionnement) et 25 000 000 € (investissement) ;
- initier une approche économique et pluriannuelle de la préparation budgétaire ;
- contrôler et optimiser l'exécution des dépenses et des recettes ;
- optimiser la gestion de la dette et de la trésorerie ;
- jouer un rôle d'expertise et de soutien auprès des directions opérationnelles notamment en termes de recherche de financement.

Faits marquants

2013 :

- Malgré une conjoncture économique et financière dégradée, le SIARCE a su :
- stabiliser les participations des collectivités adhérentes et le taux des redevances assainissement ;
- poursuivre sa politique ambitieuse d'investissements ;
- maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement ;
- consolider sa capacité d'autofinancement permettant la poursuite des investissements.

Et demain ?

- intégrer la performance budgétaire afin de passer d'une logique de moyens à une logique de résultats (nouvelle architecture budgétaire, pluriannualité, définition d'une stratégie, mise en œuvre d'objectifs et d'indicateurs de performance, etc) ;
- consolider notre capacité d'autofinancement par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la recherche de nouvelles sources de financement ;
- poursuivre la politique ambitieuse du SIARCE en matière d'investissement ;

UNE GESTION RIGoureuse ET SOUCIEUSE DES DENIERS PUBLICS

L'année 2013 est marquée par une gestion rigoureuse et soucieuse des deniers publics. Le budget est désormais un instrument fiable de pilotage des politiques publiques mises en œuvre par le SIARCE.

Les taux de RÉALISATION

Budget général

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	76,52%	96,83%
Investissement	55,30%	49,47%

Budget assainissement collectif

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	81,21%	82,47%
Investissement	59,52%	55,87%

Budget assainissement non collectif

	Dépenses	Recettes
Exploitation	70,59%	93,02%

Budget eau potable

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	57,71%	90,59%
Investissement	47,35%	46,51%

Budget RIVE

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	81,98%	78,20%

Budget RACINE

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	22,04%	15%

La capacité D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant de la section de fonctionnement et est calculée au regard des produits réels de fonctionnement et des charges réelles.

L'excédent net constitue le résultat après couverture du besoin de financement

	Excédent brut	Excédent net
Budget général	1 777 482,88€	290 894,24€
Budget assainissement collectif	1 509 729,07€	90 848,53€
Budget assainissement non collectif	1 919,45€	1 919,45€
Budget eau potable	84 224,71€	73 572,25€
Budget RIVE	22 295,25€	22 295,25€
Budget RACINE	4 600,43€	4 600,43€

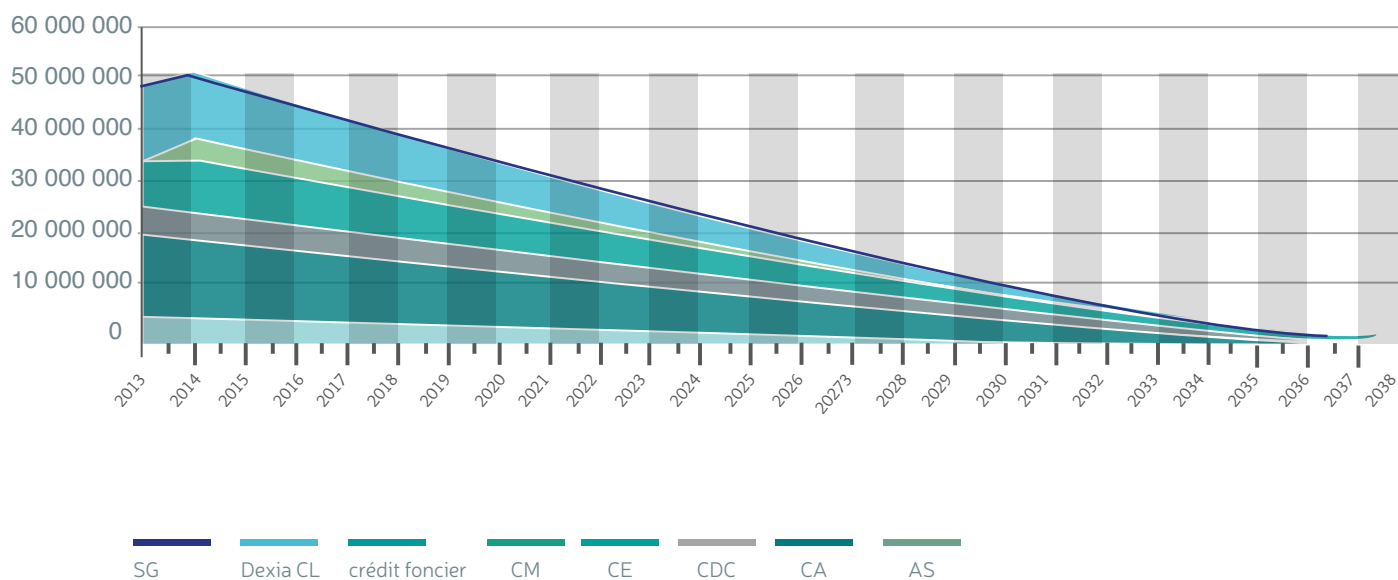
UNE GESTION RIGOUREUSE ET SOUCIEUSE DES DENIERS PUBLICS

La structuration DE LA DETTE

97.12% de l'encours de la dette du SIARCE est sans risque, risque faible ou limité. Seuls 2.88% de l'encours de la dette comporte un risque élevé (correspondant à des emprunts libellés en francs suisse).

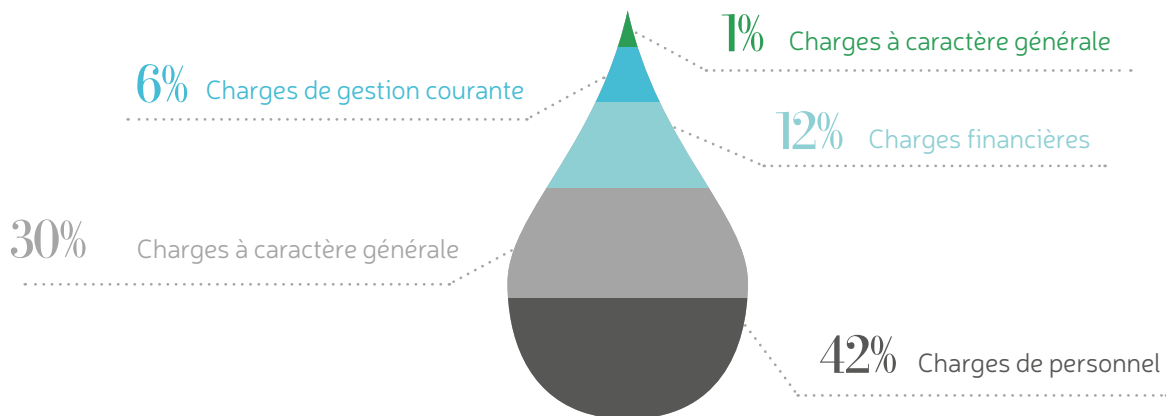
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	39 429 916€	73.51%	4.05%
Variable	6 073 964€	11.32%	0.42%
Livret A	3 690 000€	6.88%	2.62%
Barrière	2 899 011€	5.40%	4.51%
Change	1 543 415€	2.88%	4.59%
Ensemble des risques	53 636 306€	100%	3.58%

Le profil d'extinction DE LA DETTE



BUDGET GÉNÉRAL

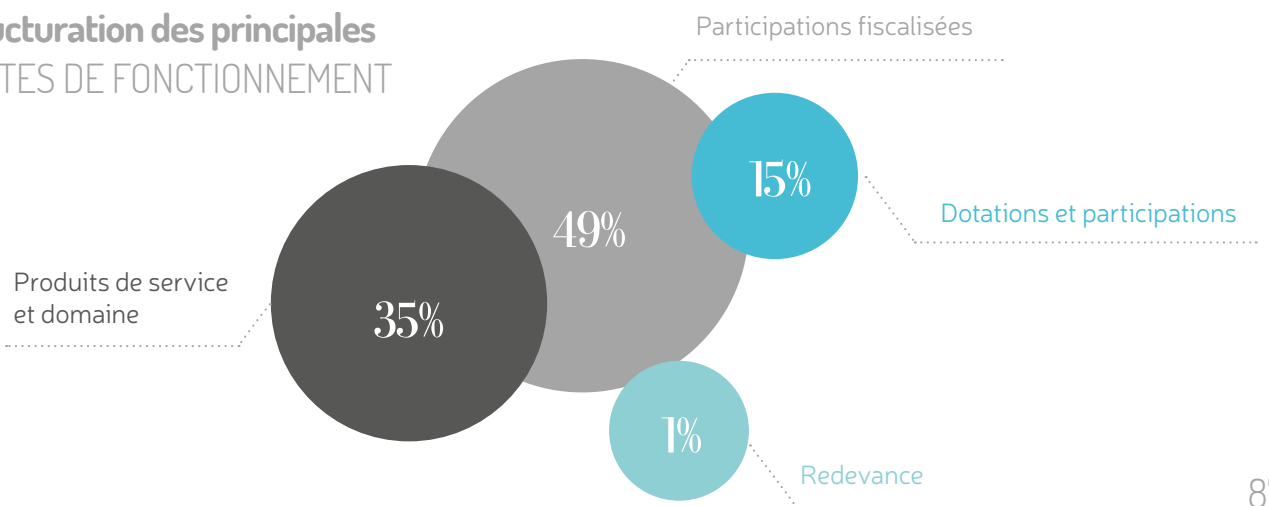
La structuration des dépenses DE FONCTIONNEMENT



Les dépenses de fonctionnement SE RÉPARTISSENT COMME SUIT

Compétences		Crédits employés
Rivière Essonne	→	2 360 039,58€
Ru des Près Hauts	→	114 697,47€
Ru des Flamouches	→	11 015,77€
Gaz et électricité	→	221 878,33€
Eclairage public	→	8 394,56€
Berges de Seine	→	15 059,54€
Aménagement et urbanisme	→	13 320,22€
Eaux pluviales	→	1 288 866,95€
TOTAL	→	4 033 272,42€

La structuration des principales RECETTES DE FONCTIONNEMENT



BUDGET GÉNÉRAL

Les dépenses de fonctionnement SE RÉPARTISSENT COMME SUIT

Compétences		Réalisés
Rivière Essonne	→	3 517 620,20€
Ru des Près Hauts	→	139 426,48€
Ru des Flamouches	→	18 143,08€
Gaz et électricité	→	234 141,90€
Eclairage public	→	8 000€
Berges de Seine	→	17 273,39€
Aménagement et urbanisme	→	23 584,70€
Eaux pluviales	→	899 702,78€

La structuration des dépenses D'INVESTISSEMENT

Compétences		Crédits employés
Rivière Essonne	→	2 624 080,69€
Ru des Près Hauts	→	12 528,63€
Ru des Flamouches	→	6 023,16€
Gaz et électricité	→	461 703,02€
Eclairage public	→	32 054,95€
Berges de Seine	→	29 877,72€
Aménagement et urbanisme	→	4 736,16€
Eaux pluviales	→	1 712 884,59€

La structuration des dépenses D'INVESTISSEMENT

1 241 863,22 €

Autofinancement
(1068)

924 292,10 €

Subventions

312 166,95 €

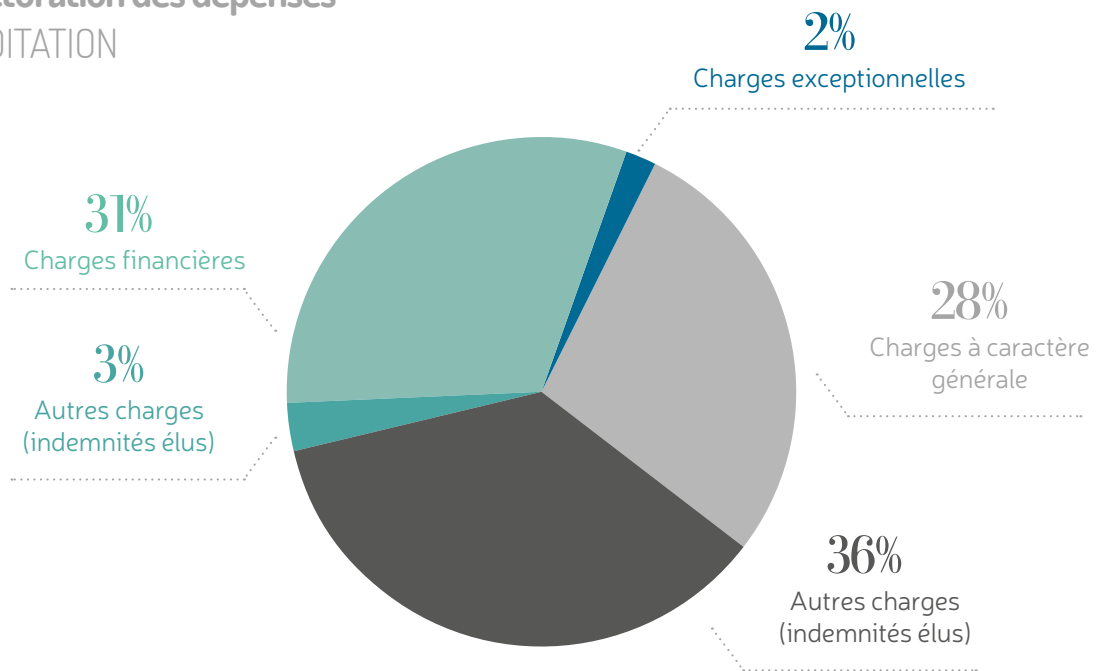
FCTVA

2 000 000 €

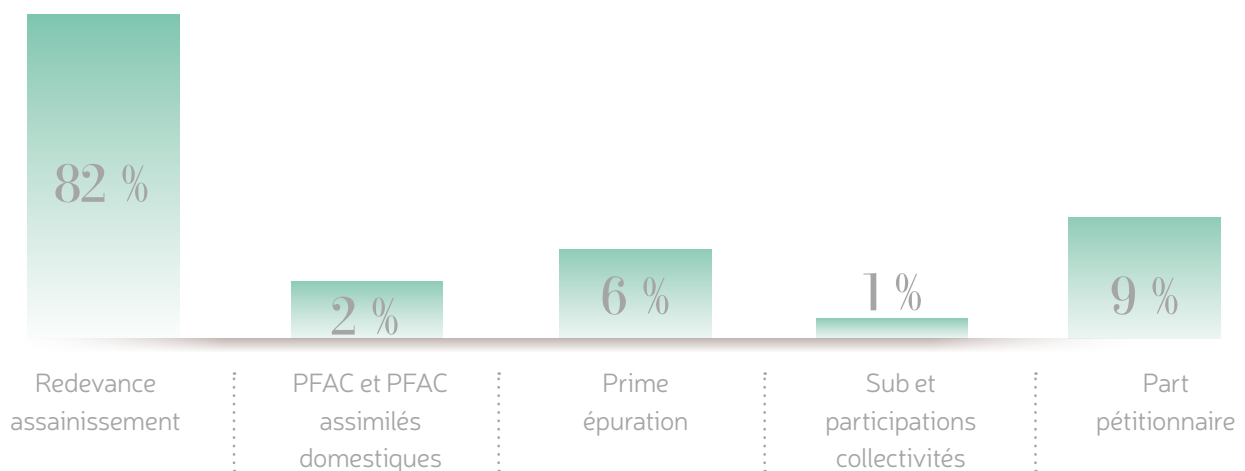
Emprunt

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La structuration des dépenses D'EXPLOITATION



La structuration des principales RECETTES D'EXPLOITATION



BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La répartition de la redevance ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Prévisions	Réalisations	% de réalisation
Boissy-le-Cutté	10 687,50€	9 499,80€	88,89%
Corbeil-Essonnes	529 875€	484 690,36€	91,47%
Echarcon	6 975€	6 501,25€	93,21%
Eaux usées Interco	3 757 074€	3 811 123,22€	+100%
Fontenay-le-Vicomte	10 125€	11 579,48€	+100%
Itteville	135 000€	135 000,48€	+100%
Mennecy	132 750€	92 532,05€	69,70%
Vert-le-Petit	27 450€	31 742,23€	+100%
TOTAL	4 609 936,50€	4 582 668,87€	99,41%

La répartition des dépenses d'investissement PAR COLLECTIVITÉ ADHÉRENTE

Collectivités adhérentes	Dépenses réalisées
Boissy-le-Cutté	79 921,99€
Corbeil-Essonnes	1 874 913,46€
Echarcon	140 356,34€
Interco – Eaux usées	5 620 311,97€
Fontenay-le-Vicomte	12 356,70€
Itteville	1 424 988,29€
Mennecy	1 364 342,12€
Vert-le-Petit	114 372,51€
TOTAL	10 631 563,38€

L'amélioration de l'épargne a permis de renforcer L'AUTOFINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

1 045 799,56€

Autofinancement
(1068)

1 024 075,52€

Subventions

16 878,02€

FCTVA

4 368 616€

Emprunt

MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE

Les principales opérations pour compte de tiers RÉALISÉES EN 2013

Maîtrise d'ouvrage unique		9 402 971,61€
MOU Allée Bourgoin - Saintry	→	1 041 407,68€
MOU Quai de l'Essonne	→	418 186,43€
MOU Papeterie - CE	→	1 902 793,41€
MOU Manufacture - Mennecy	→	1 212 295,22€
MOU Abreuvoir - Mennecy	→	369 909,34€
MOU Verville - Mennecy	→	1 459 421,62€
MOU Montconseil - CE	→	1 826 073,61€
MOU Robinson - CE	→	1 172 884,30€

94 LES RESSOURCES HUMAINES

110 SERVICE LOGISTIQUE



Direction des

Ressources



En 2013, le SIARCE employait 54 agents. Structure atypique du fait de la nature de ses activités requérant une forte technicité et des compétences essentiellement conceptuelles, les agents du SIARCE ont un niveau de qualification élevé et bénéficient d'une politique de formation poussée afin de répondre au mieux aux évolutions du Syndicat.

LES RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs au 31/12/2013 ET MOUVEMENTS DE PERSONNEL

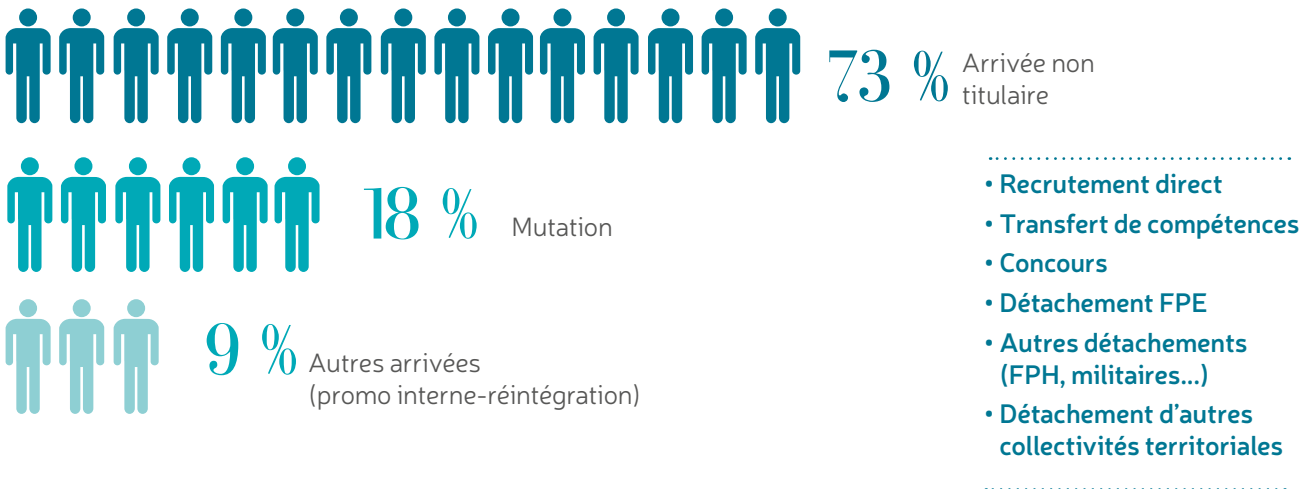
Au 31 décembre 2013, le SIARCE employait 54 agents. Au cours de l'année 11 agents ont été recrutés et 7 sont partis, soit une augmentation de 4 personnes dans les effectifs du SIARCE, représentant une hausse de 8 % des effectifs.

Pour comparaison :

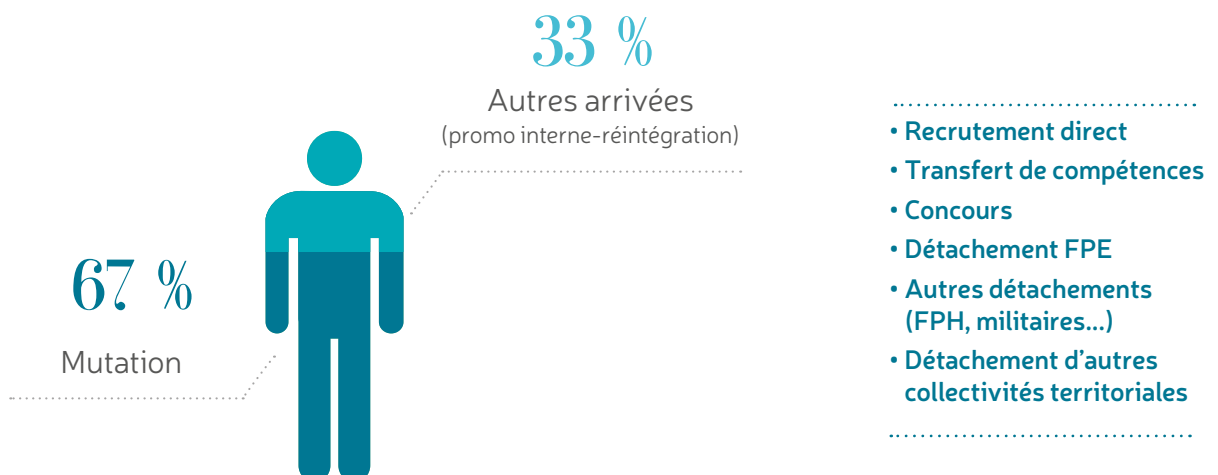
Source : Portrait de l'emploi territorial en Grande Couronne au 31 décembre 2011 - CIG

L'effectif en Grande Couronne a augmenté en 2011, de 2,4% (+ 4,9 % pour les communautés d'agglomérations, + 2% pour les communes, + 2,4% pour les départements, + 17,3 % pour les communautés de communes)

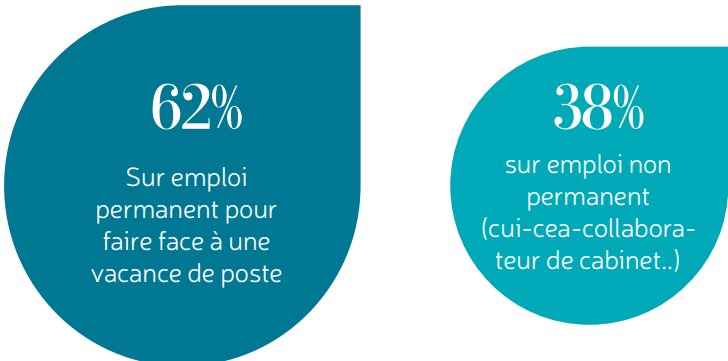
Motifs d'arrivée des 11 agents en 2013



Motifs d'arrivée des 3 agents titulaires en 2013



Recrutements des agents non titulaires par nature juridique en 2013



73% des arrivées au SIARCE, se sont faites en 2013 par l'intermédiaire d'un contrat à durée déterminée. 3 fonctionnaires ont été recrutés, 2 par voie de mutation (67%) et 1 réintégration (33%).

Pour comparaison :
59 % des arrivées dans les collectivités de Grande Couronne se sont faites en 2011 par l'intermédiaire d'un contrat à durée déterminée.
46% des recrutements de fonctionnaires se sont faits par voie de mutation, 23% par recrutement direct, 13% par détachement, 10% par voie de concours

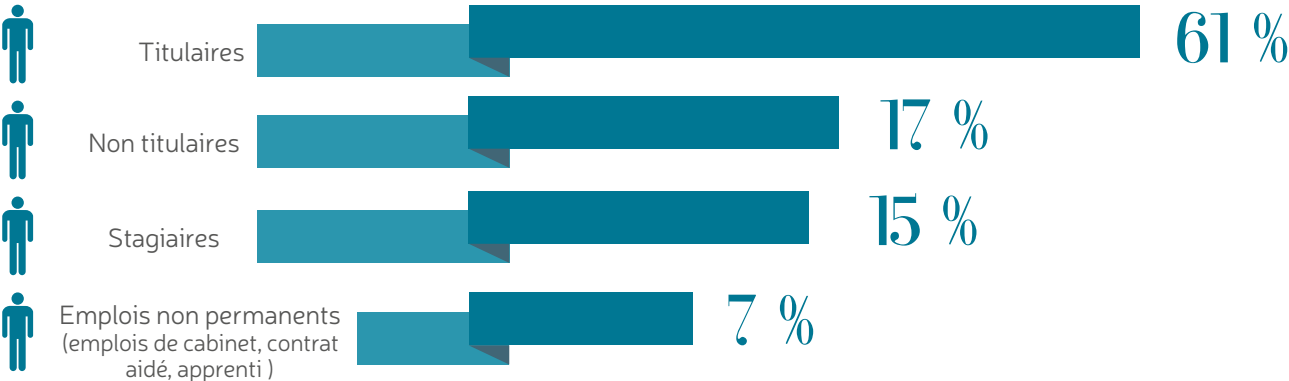
Au cours de l'année 2013, 7 agents ont quitté le SIARCE, dont 2 titulaires. 2 agents ont muté vers d'autres collectivités (100%). Aucun autre motif de départ n'a été enregistré. 5 agents contractuels ont quitté le SIARCE, 3 au terme de leur contrat, et 2 ont démissionné.

Pour comparaison :
les causes de départs définitifs des fonctionnaires sont tout d'abord les départs à la retraite (45%), puis les mutations (31 %) et les détachements (8%). Les autres cas (dont décès) représentent 6% des départs définitifs, les démissions ou licenciements représentent 5% et les transferts de compétences également 5%

LA RÉPARTITION PAR STATUT, SEXE, ÂGE ETC.

//Statut

Les effectifs selon le statut en 2013 = 54 agents



LES RESSOURCES HUMAINES

Répartition des agents sur emploi permanent selon leur statut = 2013



66 %

Titulaires 33 agents



18 %

Non titulaires
9 agents



16 %

Stagiaires
8 agents

Personnel sur emploi permanent	SIARCE - 2013	Bilan social 2011 du CIG grande couronne Toutes collectivités	Bilan social 2011 du CIG grande couronne Les communes	Bilan social 2011 du CIG grande couronne Les départements	Bilan social 2011 du CIG grande couronne Les communautés d'agglomérations	Bilan social 2011 du CIG grande couronne Les communautés de communes
Personnel Titulaire et stagiaire	41 agents 82%	71.9%	60.8%	75.2%	70.2%	50.6%
Personnel Non Titulaire	9 agents 18%	28.1%	39.2%	24.8%	29.8%	49.4%

La répartition du personnel titulaire et non titulaire en 2013 est supérieure à la moyenne des collectivités de la Grande Couronne. En 2012 les « titulaires stagiaires » représentaient 69 % des effectifs, soit en 2013 une augmentation de 13%. Cette augmentation est principalement due à la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique. 3 agents non titulaires, remplissaient les conditions nécessaires à leur présentation aux sélections professionnelles d'intégration au grade d'ingénieur. 100% des agents ont réussi les sélections professionnelles et ont été intégrés en qualité de stagiaire. 1 quatrième agent non titulaire a été reçu au concours externe d'ingénieur session 2013 et a été nommé stagiaire.

//Catégorie

Répartition du SIARCE sur emploi permanent selon la catégorie = 2013



A 42 % 21 agents

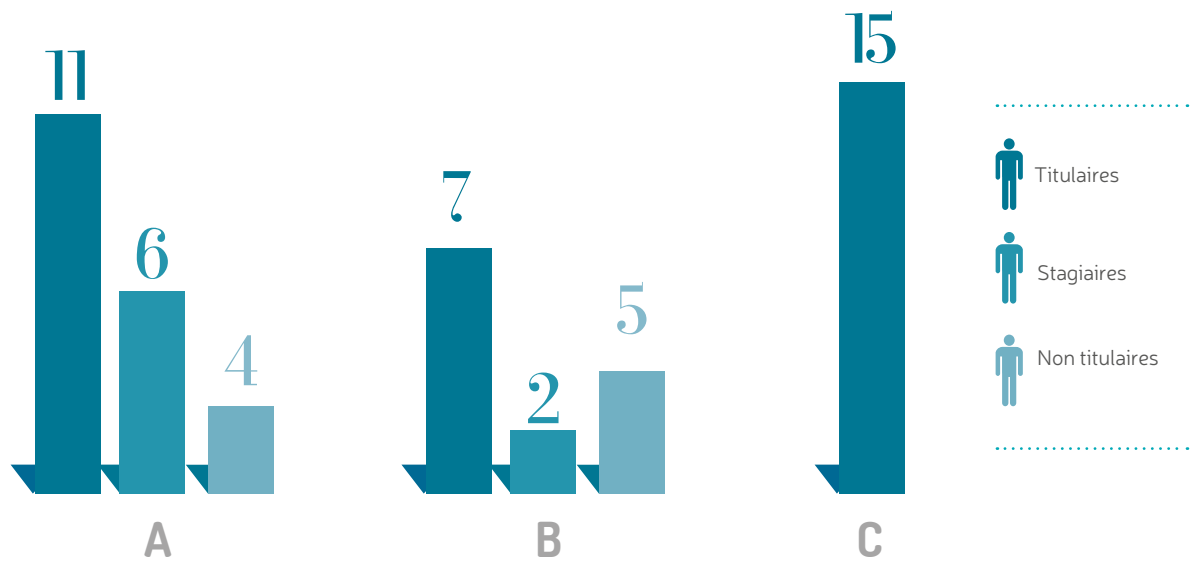


B 30 % 15 agents



C 28 % 14 agents

Répartition des agents sur emploi permanent selon leur statut et leur catégorie



	SIARCE	Grande couronne – 31/12/2011
Catégorie A	42 %	10%
Catégorie B	28%	16.8 %
Catégorie C	30 %	73.2 %

Structure atypique : le SIARCE est en dehors des moyennes recensées dans les bilans sociaux des collectivités de la Région Ile de France, avec un pourcentage de personnel relevant de la catégorie A se rapprochant plus d'une structure telle qu'une région (siège social), où les différentes catégories se répartissent comme suit :

Pour comparaison :

Sources : Plus de 7 agents sur 10 relèvent de la catégorie C dans les collectivités d'Ile de France.

31/12/2009	Agent du siège	Agent des lycées	Total
Catégorie A	44.4%	0%	7%
Catégorie B	17.41%	0.3%	3%
Catégorie C	38.19%	99.7%	90%

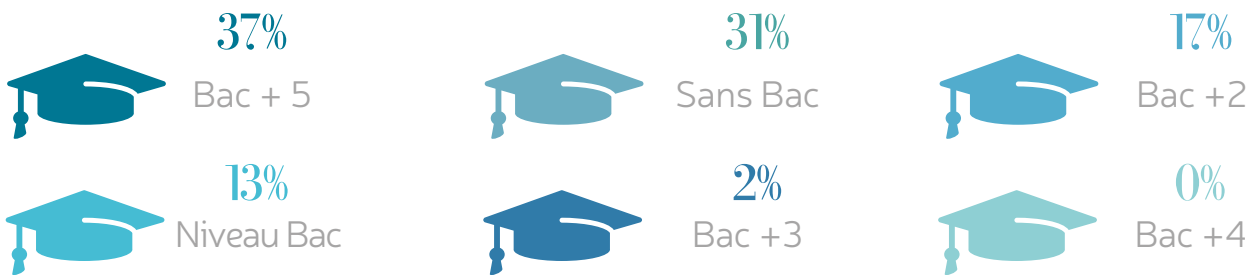
Source : bilan social de la Région Ile de France = 2009

LES RESSOURCES HUMAINES

Le SIARCE est atypique dans la structure de ses effectifs, du fait de la nature des ses activités requérant une forte technicité et des compétences essentiellement conceptuelles. Il en résulte donc un poids impor-

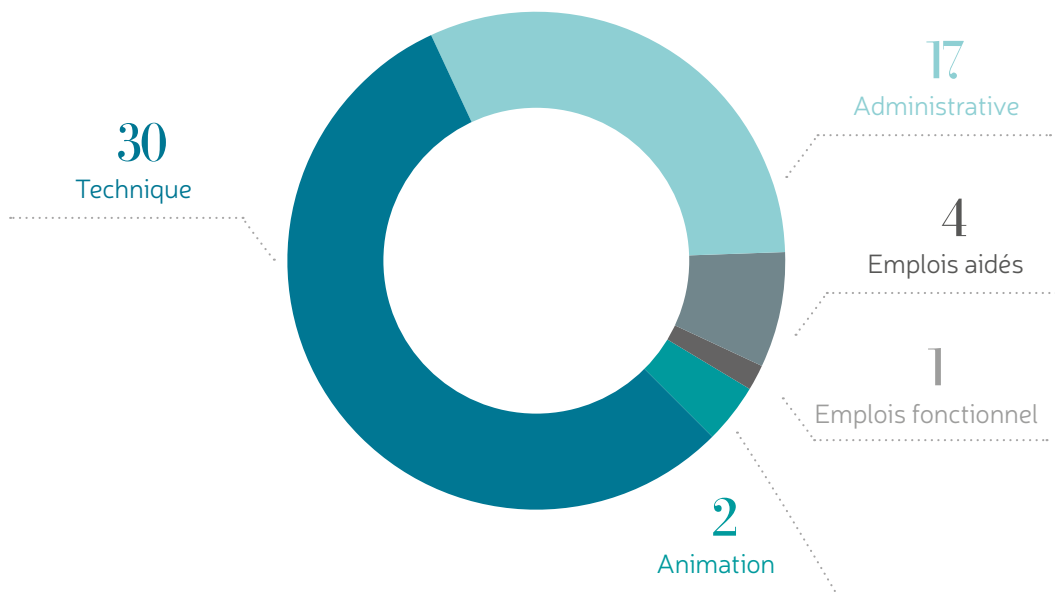
tant des agents relevant de la catégorie A (42%) et un niveau de qualification élevé pour l'ensemble du personnel du SIARCE (69% des agents ont au moins un niveau bac).

La répartition du niveau de qualification des agents en 2013

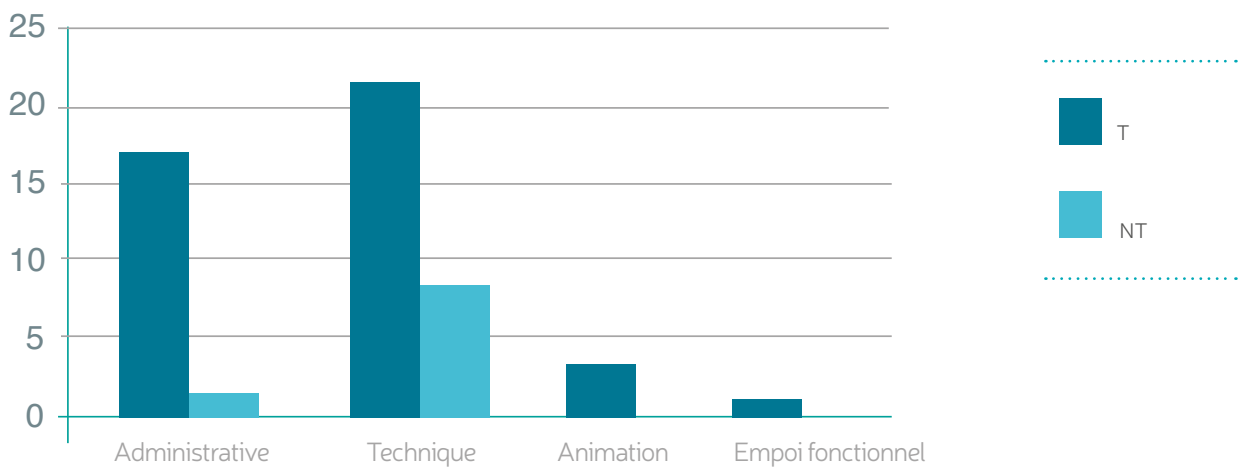


//Les filières

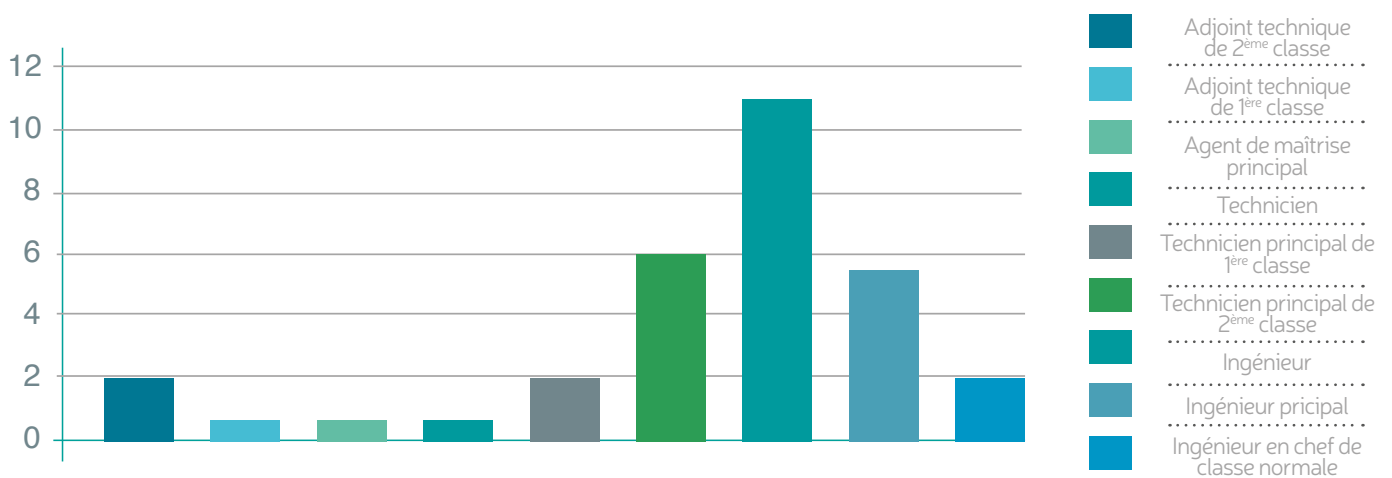
Répartition des agents du Siarce selon la filière



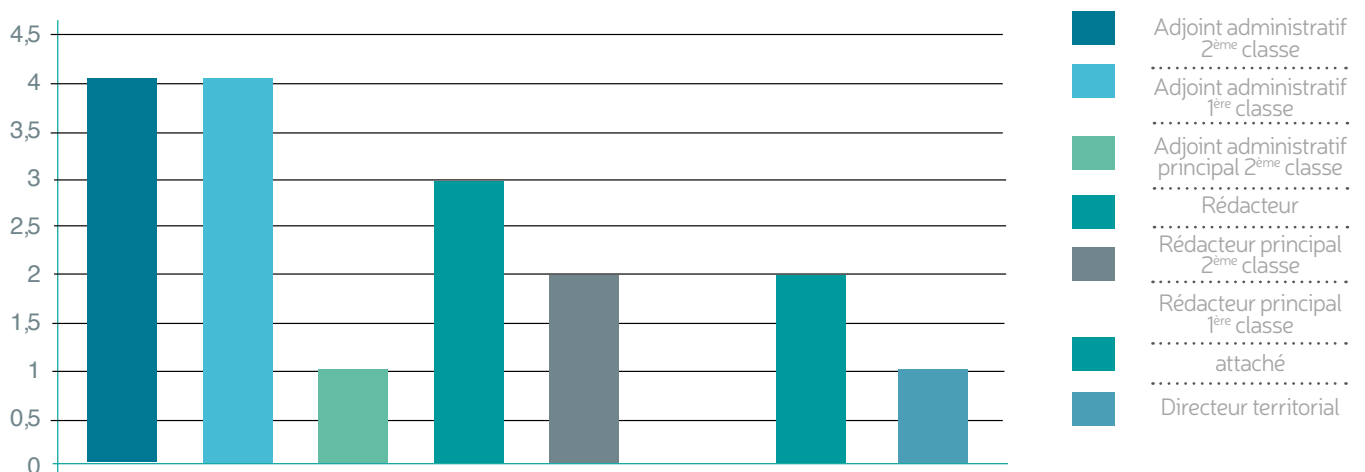
Répartition des agents du Siarce sur emploi permanent selon la filière et le statut Année 2013



Répartition des agents par grade = filière technique = année 2013

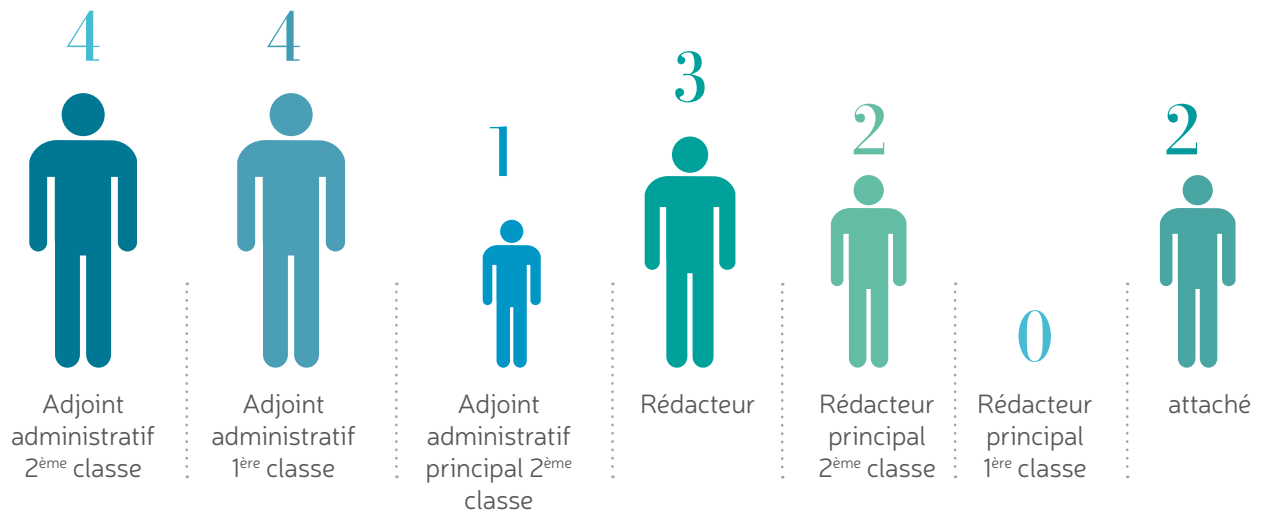


Répartition des agents par grade = filière administrative = année 2013

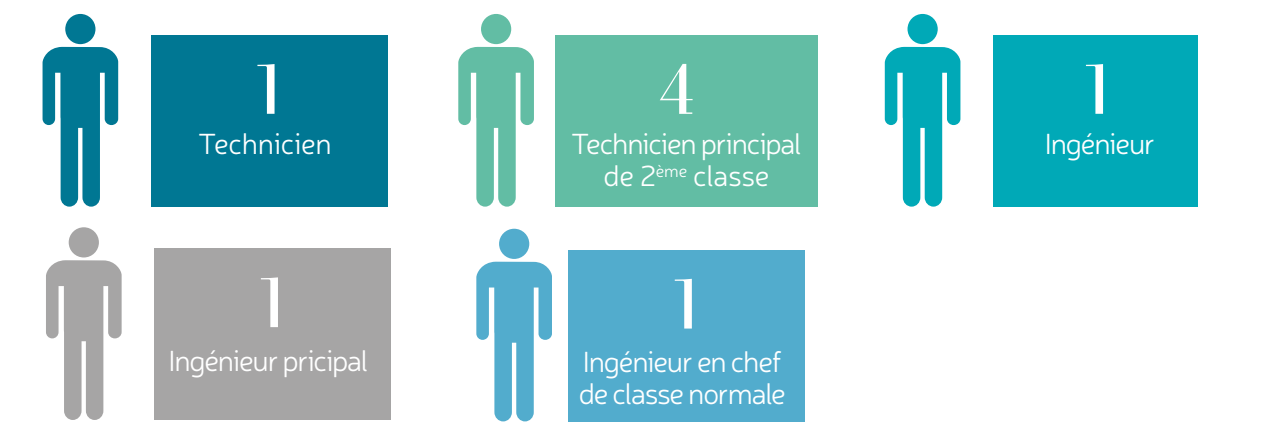


LES RESSOURCES HUMAINES

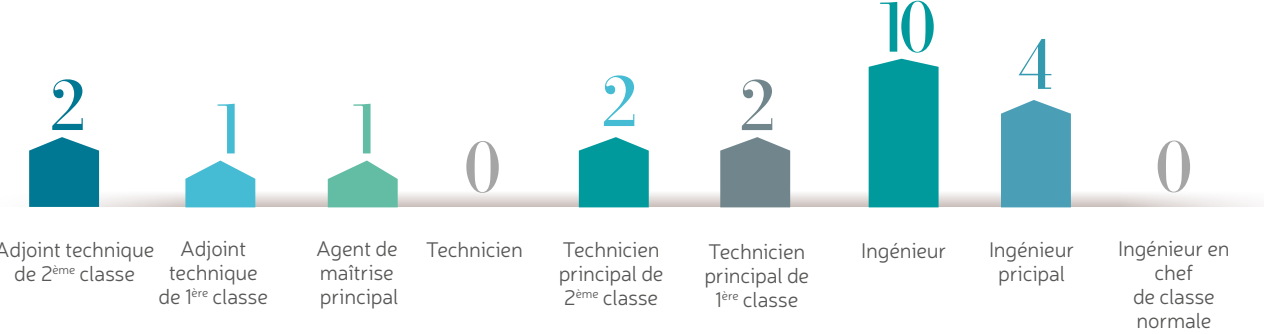
Répartition par grade des agents titulaires à temps complet sur emploi permanent de la filière administrative 2013



Répartition par grade des agents non titulaires à temps complet sur emploi permanent de la filière technique 2013



Répartition par grade des agents titulaires à temps complet sur emploi permanent - filière technique



54 % des effectifs sur emploi permanent relèvent de la filière technique, 39 % de la filière administrative, 5 % de la filière animation et 2 % des effectifs relèvent des emplois fonctionnels.

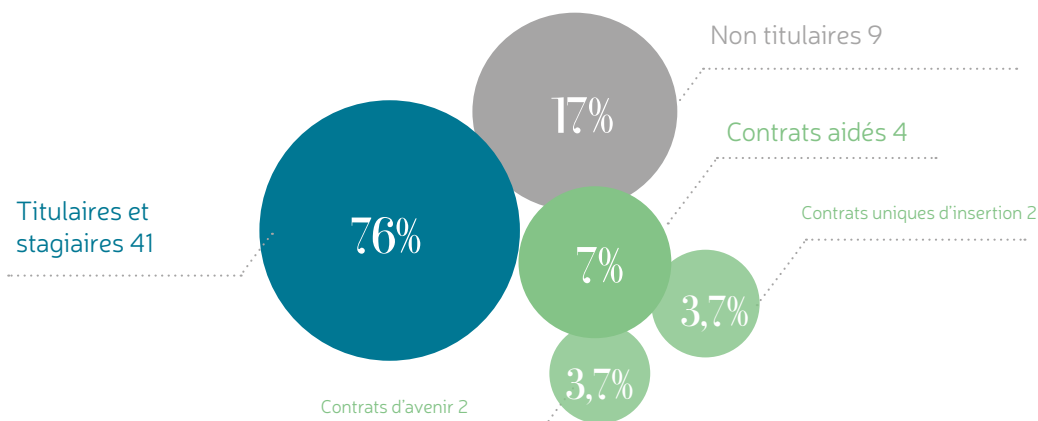
// Les emplois non permanents

Dans son bulletin d'information statistique de juillet 2013, la DGCL a publié une synthèse sur l'emploi territorial en 2011. Ainsi les bénéficiaires d'un contrat aidé représentaient en 2011, 2,7 % des effectifs toutes

collectivités territoriales confondues, 3,41 % des effectifs des organismes intercommunaux (autres groupements qu'EPCI à fiscalité propre) et plus généralement, 4,1 % des effectifs d'une collectivité employant de 10 à 349 agents.

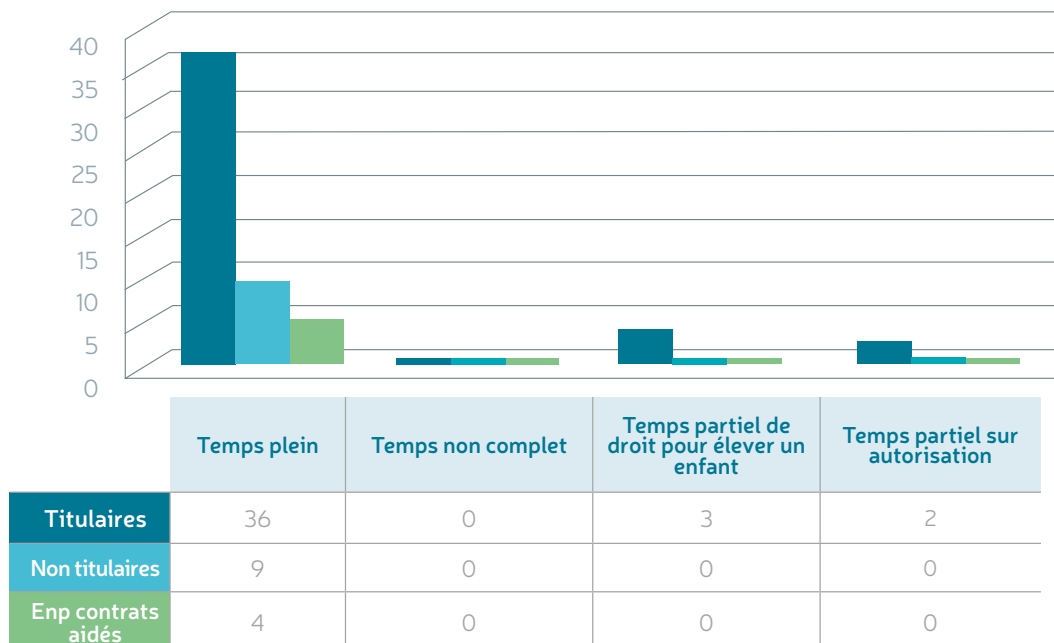
Au 31 décembre 2013, le SIARCE comptait dans ses effectifs, 4 bénéficiaires de contrats aidés (2 contrats uniques d'insertion type CAE et 2 contrats emploi d'avenir), soit 7,41% des effectifs du SIARCE

Les emplois non permanents en 2013



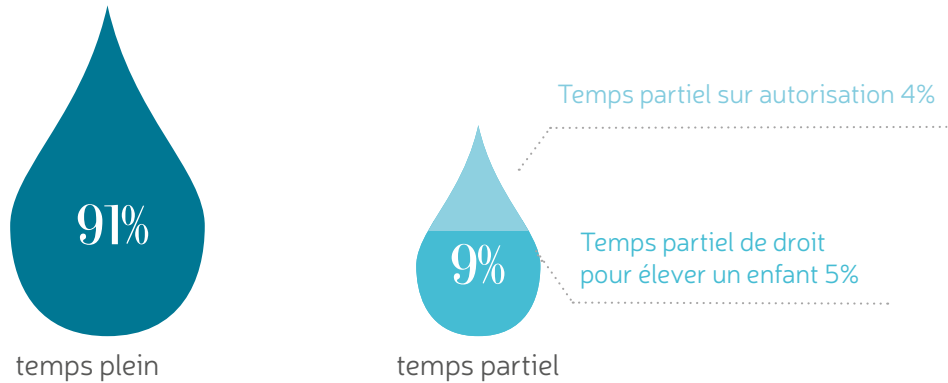
LE TEMPS DE TRAVAIL

Répartition des agents selon leur temps de travail et leur statut

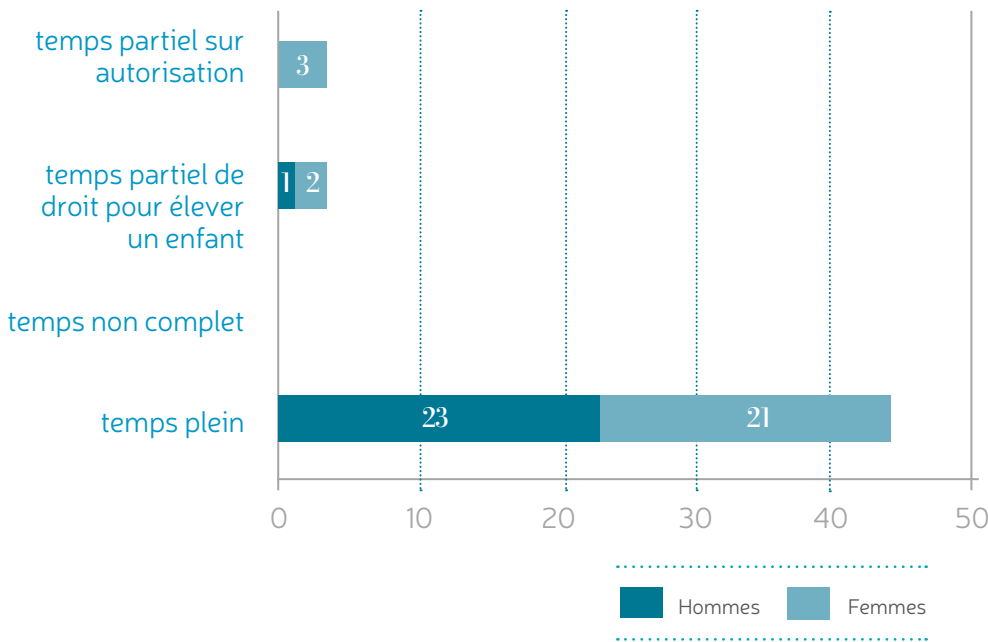


LES RESSOURCES HUMAINES

Répartition des agents selon leur temps de travail 2013



Répartition hommes / femmes sur emploi permanent selon le temps de travail



Sources : Portrait de l'emploi territorial en Grande Couronne au 31 décembre 2011 - CIC

En Grande Couronne, au 31 décembre 2011, 8.1 agents sur 100, travaillaient à temps non complet, soit une durée inférieure à la durée légale hebdomadaire de référence. Cette part d'agents à temps non complet est deux fois moins importante qu'au niveau national ; au SIARCE, aucun agent ne travaille à temps non complet. 91 % de nos effectifs travaillent à temps plein. 9 % des effectifs ont choisi de travailler à temps partiel. 80 % des agents ayant opté pour un temps partiel sont des femmes, et 20 % sont des hommes. L'aménagement du temps de travail au SIARCE est un aménagement choisi et non imposé.

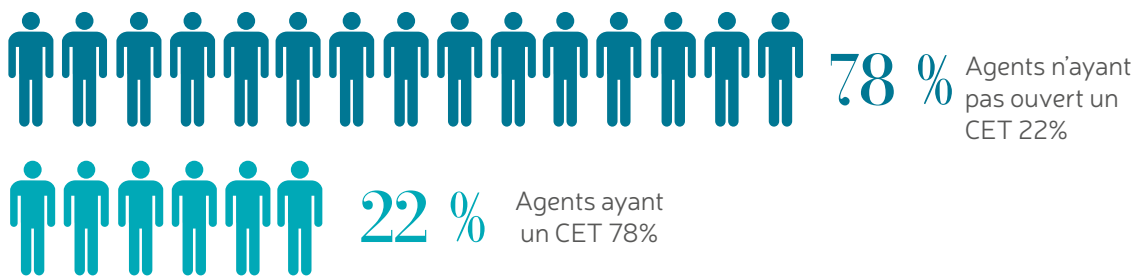
En Grande Couronne, 7.7% des agents occupant un poste à temps complet travaillaient à temps partiel et 94 % étaient des femmes.

Répartition hommes / femmes des agents à temps partiel



COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Répartition par grade des agents sur emploi permanent, selon les effectifs au 31 décembre, ayant ou non ouvert un CET



Au SIARCE, au 31 décembre 2010, 4 agents avaient ouvert un CET, ce qui représentait 7 % des effectifs permanents, au 31 décembre 2011, 24, soit 47,2% des effectifs permanents, au 31 décembre 2013, 39 agents sur emplois permanents possèdent un CET, soit 78 % des effectifs permanents. En grande couronne, les agents de catégorie A et catégorie B ont une propension

plus forte que les agents de catégorie C à ouvrir un compte épargne, alors qu'au SIARCE, 100% des agents relevant de la catégorie C ont ouvert un CET.

Le nombre moyen de jours épargnés est de 18.34 au SIARCE, et de 15 jours au niveau national (résultats des bilans sociaux 2007-2008 DGCL).

Dans son bulletin d'informations statistiques de mars 2013, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne a publié le portrait de l'emploi territorial en Grande Couronne. Un agent sur dix possède un compte épargne temps. Le nombre d'agent titulaires d'un CET a plus que doublé en 2009 et 2011.

LA RÉPARTITION HOMMES / FEMMES

Au niveau de la Grande Couronne, le taux de féminisation s'élevait à 65% en 2011, à 59.7 % au plan national toutes collectivités confondues, et 55.8 % des effectifs des syndicats et autres établissements

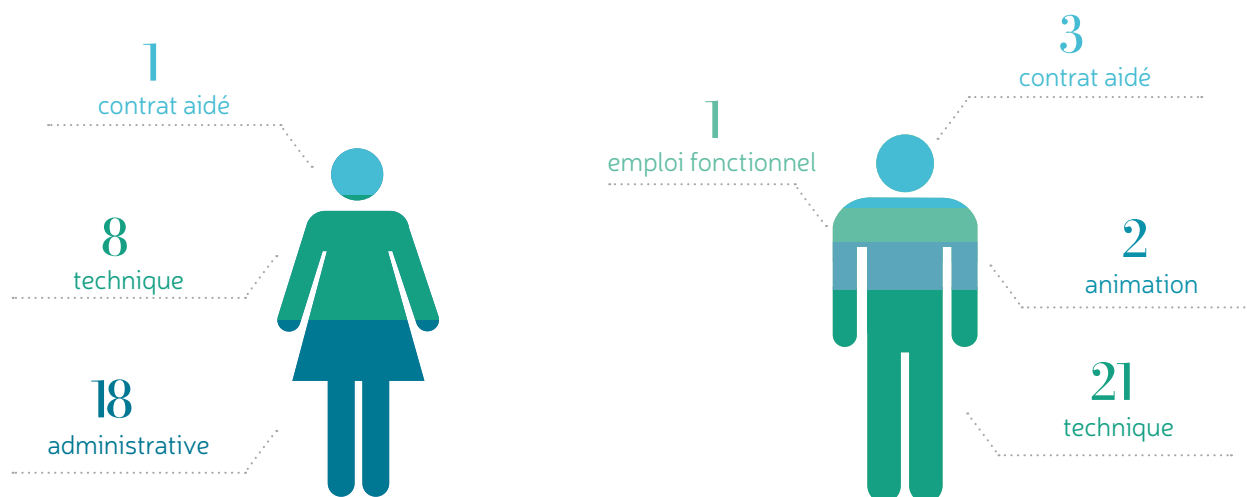
publics intercommunaux. Au SIARCE, la répartition Hommes/Femmes est parfaitement équilibrée : 50% d'homme et 50% de femme.

Répartition hommes / femmes en 2013



LES RESSOURCES HUMAINES

Répartition hommes / femmes par filière - année 2013



Répartition hommes / femmes dans la filière technique en 2013



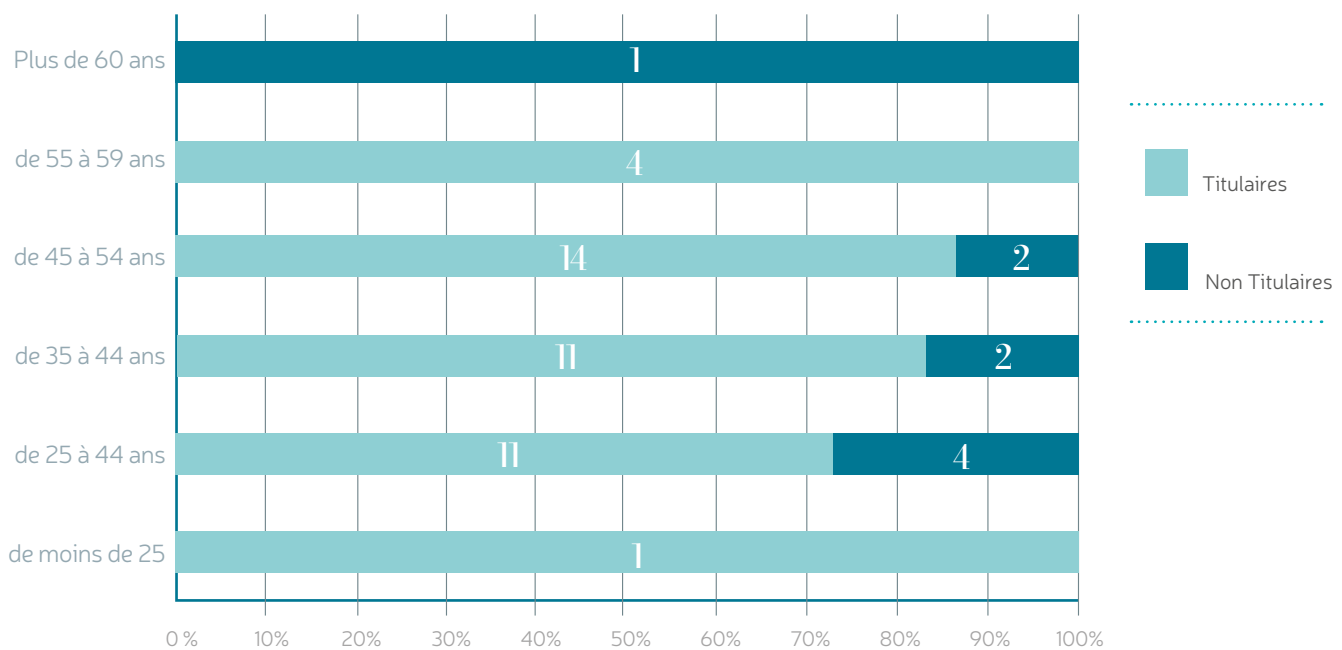
Il est à noter que la répartition hommes/femmes dans la filière technique, jusqu'à présent paritaire au SIARCE fait apparaître depuis 2012 un fort déséquilibre (63 % d'hommes et 37 % de femmes), qui s'est accentué en 2013 puisque les femmes ne

représentent plus que 28% des effectifs de la filière technique. 100% des agents relevant de la filière administrative sont des femmes.

Le taux de féminisation était de 89.5% pour la filière administrative, pour 84% pour les collectivités d'Ile de France en 2009. (bilan social des collectivités territoriales de la Région Ile de France - Synthèse des données 2009).

L'ÂGE

Répartition de l'ensemble du personnel tout statut confondu selon les tranches d'âges



L'âge moyen pour l'ensemble du personnel du SIARCE est de 40 ans et 5 mois, et l'âge moyen des agents sur emploi permanent est de 41 ans et 5 mois soit 1 mois de moins qu'en 2012. Cette stabilisation de l'âge moyen est principalement due au fait que 67% des effectifs ont entre 25 et 54 ans. Le SIARCE a connu un départ massif

en retraite de fonctionnaires en 2012 ; la prochaine vague de départs en retraite devrait avoir lieu dans 5 ans. Enfin les agents recrutés en 2013, tout statut confondu, ont une moyenne d'âge de 32 ans et 5 mois, soit 9 points en deçà de l'âge des agents sur emploi permanent. L'ensemble de ces données laisse présager une stabilisation de notre pyramide des âges.

Age moyen des agents sur emploi permanent selon le statut et les sexes année 2013

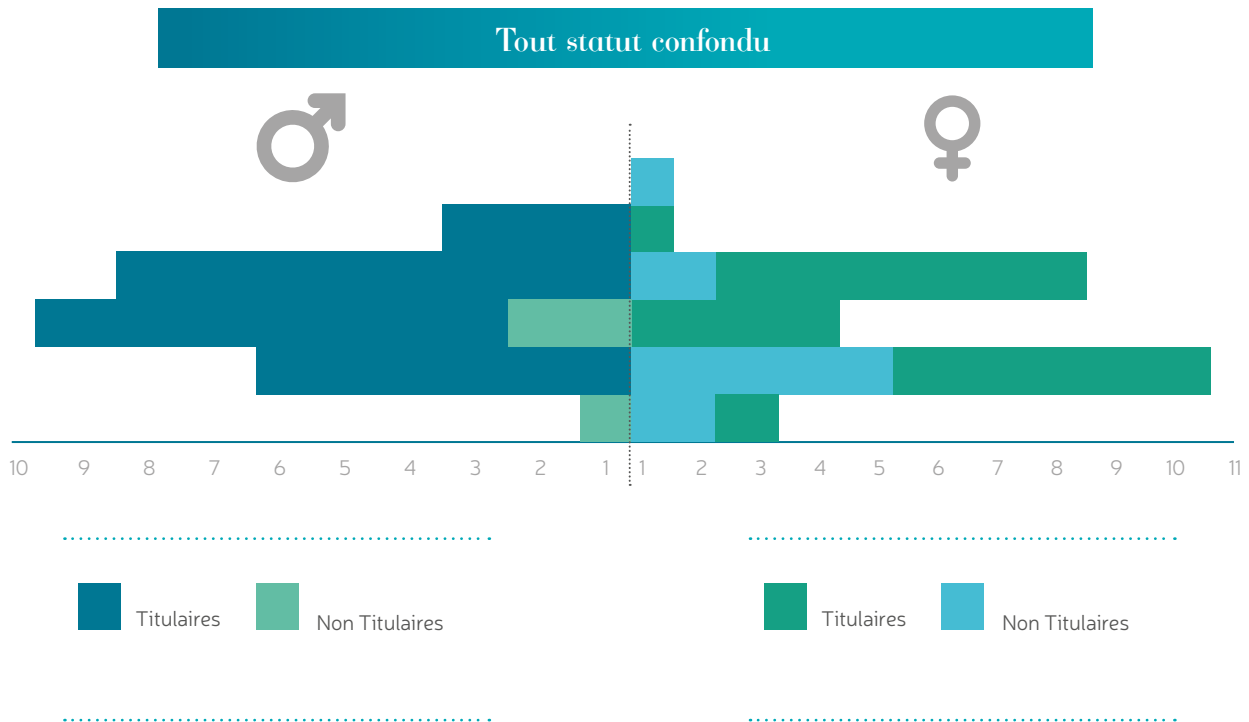


LES RESSOURCES HUMAINES

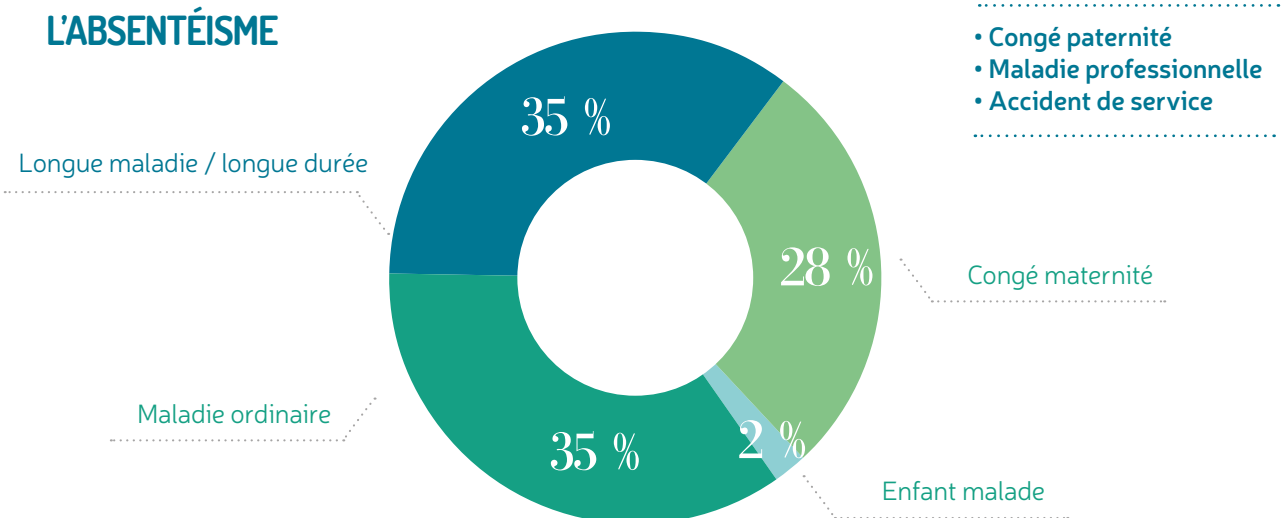
Les agents non titulaires sont plus jeunes que les titulaires (moyenne de 39.5 contre 42.6) et les hommes sont plus jeunes que les femmes (moyenne de 40.5 contre 42.6).

Pour comparaison :

l'âge moyen global des agents des Collectivités de la Grande Couronne est de 43 ans. L'âge moyen des hommes est de 42 ans et 5 mois contre 43 ans et 5 mois pour les femmes ; 44 ans et 6 mois pour les fonctionnaires contre 37 ans pour les non titulaires



L'ABSENTÉISME



Le taux d'absentéisme pour l'année 2013, est de 5.38 % soit une hausse de 0.44% par rapport à 2012. Ce taux d'absentéisme est calculé de la manière suivante :

Nombre de jours d'arrêt (toutes natures confondues : maladie ordinaire, longue maladie et longue durée, congé maternité, paternité, enfant malade, accident du travail)

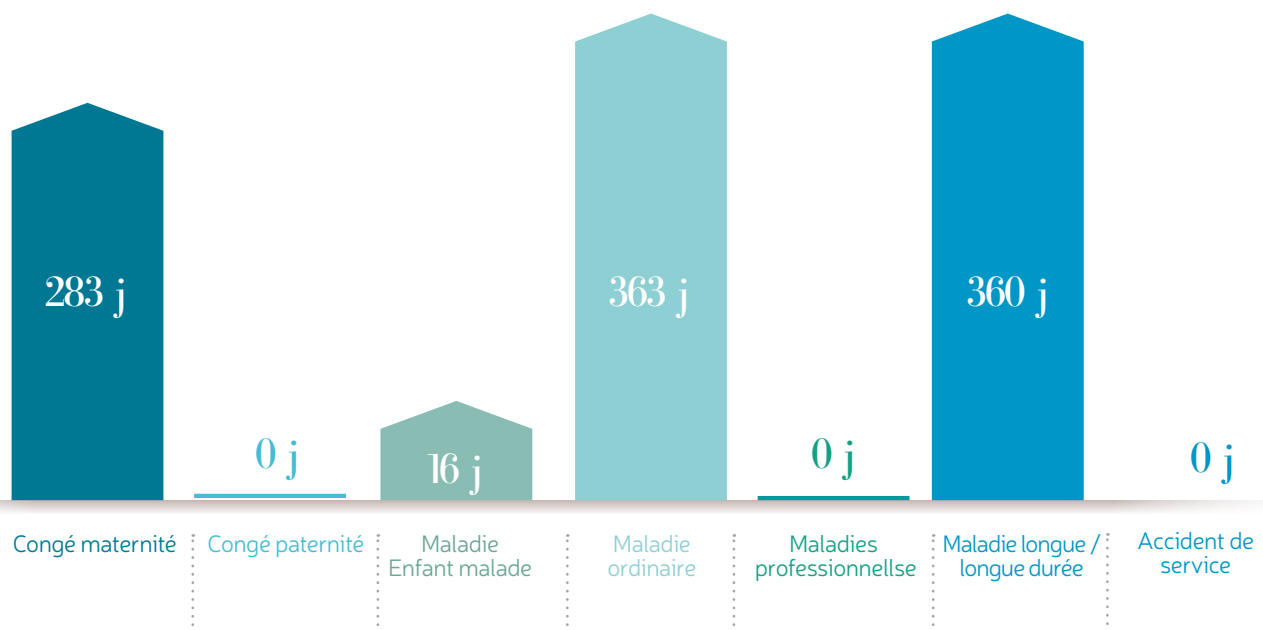
365

La SOFCAP (assureur des collectivités territoriales) souligne dans son édito d'« analyse et conjoncture » d'octobre 2012, que l'accroissement des absences pour raison de santé constaté depuis 2007 s'est poursuivie en 2011 dans la fonction publique territoriale. En 2011, les agents territoriaux ont été plus nombreux à s'arrêter, plus souvent et pour des durées plus longues que les années précédentes. Le taux global d'absentéisme pour une collectivité de 30 à 149 agents titulaires,

strate dont relève le SIARCE, était de 8.8%. Plus généralement, un taux d'absentéisme de 9.2% a été enregistré pour les collectivités de la Grande Couronne en 2011.

Le taux d'absentéisme au SIARCE est cette année encore impacté par les congés longue maladie et longue durée de 1 de nos agents, qui représentent 35% du nombre de jours d'arrêts. Il est à souligner le faible taux d'absentéisme pour maladie ordinaire 35 % (et ce malgré une hausse de 10% par rapport à 2012) ; en effet, dans le portrait de l'emploi territorial en Grande Couronne au 31 décembre 2011, est rappelé que le premier motif d'absence en 2011 était la maladie ordinaire (43.5% de la totalité des jours d'absence) suivi des congés de longue maladie de longue durée (32.3%).

Nombre de jours d'absence par nature d'arrêt



LES RESSOURCES HUMAINES

FORMATION

En 2013, le SIARCE a élaboré un plan de formation pluriannuel pour les années 2013-2014, adopté par le Bureau Syndical le 12 septembre 2013. Au cours de l'année 2013, 76% des agents présents au 31 décembre ont suivi au moins un stage de formation (contre 52% des agents de collectivité de la grande couronne Ile de France en 2011).

242 jours de formation ont été dispensés dont 90 jours au titre de la formation obligatoire (les actions de formation obligatoire sont prévues par les statuts particuliers et ne concernent que les agents stagiaires et titulaires de la fonction publique territoriale) et 152 jours au titre de la formation facultative : 45 journées de préparation concours et 107 journées de formation dite de perfectionnement.

Répartition des journées de formation par catégories



28 %

Catégorie A



31 %

Catégorie B



33 %

Catégorie C



8 %

ENP

Répartition des journées de formation par type de formation



44 % Perfectionnement



37 % Formation obligatoire



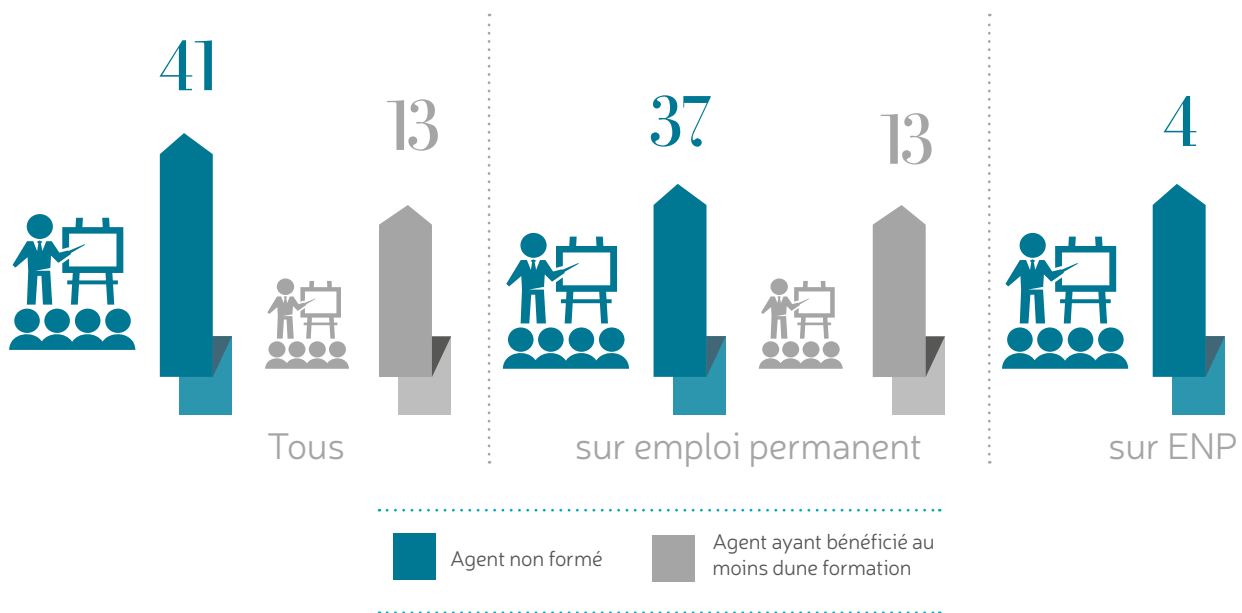
19 % Préparation concours

En 2013, le nombre de jour moyen de formation par agent au SIARCE est 4.48, de 5.1 pour les collectivités de la Grande Couronne Ile de France (cette moyenne correspond à l'effectif total de journées de formation suivies en 2013 rapporté à l'effectif total des agents sur emplois permanents, y compris ceux qui n'ont pas suivi de formation au cours de l'année).

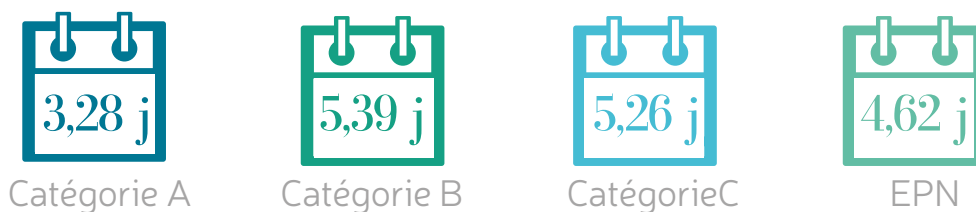
Les agents de la catégorie A, ont en moyenne bénéficié de 3.28 jours de formation, les catégories B de 5.39, et les catégories C de 5.26 jours de formation.

On constate que la répartition des jours de formation selon les catégories B et C est assez équilibrée au SIARCE. Les agents du SIARCE relevant de la catégorie A ont bénéficié de moins de jours de formation.

Nombre d'agents ayant suivi au moins une formation dans l'année



Nombre de jours de formation par agent selon la catégorie



LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Au sens de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, on recensait au 31 décembre 2009, 8660 travailleurs handicapés dans les collectivités territoriales et les établissements publics d'Ile de France. Le taux légal d'emploi de travailleurs handicapés pour les collectivités de plus de 20 agents est de 6 %. Au SIARCE, ce taux d'emploi est de 6%. Nos obligations légales sont donc remplies. A titre de comparaison, le bilan social 2009 du des collectivités d'Ile de France indiquait pour l'ensemble des collectivités adhérentes un taux de 4.5%, et de 4.8% au plan national.

Représentation du taux de personnel reconnu handicapé pour l'année 2013



SERVICE LOGISTIQUE

Le SIARCE a engagé des travaux de réhabilitation et de mise en sécurité de ses locaux. La première phase a constitué, au cours de l'année 2013, en la mise aux normes électriques de ses locaux (bureaux, salles de réunion, sanitaires, locaux annexes, circulations, hall d'entrée, archives) et de la salle du comité, et en l'aménagement de la couverture et la création d'un skydôme de désenfumage de la salle du comité.

Ces travaux ont été réalisés dans un souci de respect des règles en matière d'hygiène et de sécurité et dans une recherche d'économie d'énergie et de développement durable.

MISE AUX NORMES DE L'ENSEMBLE DU BÂTIMENT

- Les travaux ont consisté au remplacement de l'ensemble des luminaires, la mise en conformité de certaines parties de l'installation électrique (armoires, éclairages et éclairages d'évacuation).

AMÉNAGEMENT DE LA COUVERTURE ET CRÉATION D'UN SKYDÔME DE DÉSENFUMAGE DE LA SALLE DU COMITÉ

- Réfection de l'isolation et de l'étanchéité des terrasses, au moyen, entre autres, de panneaux dotant le bâtiment d'une enveloppe isolante durable et performante, dont la nature permet de réduire considérablement l'empreinte carbone de l'isolation,
- Mise en place d'un système de garde-corps de sécurité en aluminium pour toiture-terrasse inaccessible au public,
- Remplacement de l'ensemble des skydômes, offrant une meilleure étanchéité thermique et phonique, et un gain de luminosité.
- Création d'un skydôme de désenfumage dans la salle du comité

L'ensemble de ces travaux ont fait l'objet d'un contrôle technique certifié

112 LA DEFENSE DES INTERETS DU SIARCE

112 LES MARCHES FORMALISES SUR APPEL D'OFFRES

113 RECENSEMENT DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

114 RECENSEMENT DES MARCHES SUR APPEL D'OFFRES

114 LES ASSURANCES

114 LES CONVENTIONS DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ET CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC



Direction Générale

Service Juridique , Marchés Publics, Assurances

Au cours de l'année 2013, la sécurité juridique du SIARCE a été assurée au travers de multiples champs d'intervention : défense des intérêts du syndicat, marchés publics, conventions de maîtrise d'ouvrage unique ou d'occupation du service public et contrats d'assurance souscrits. Il a également été demandé au service juridique d'assister la Direction générale par des notes techniques. Enfin, la fonction de conseil du service envers les différents agents du syndicat intercommunal a été accrue, faisant apparaître de réels besoins de sensibilisation à la commande publique dans les directions opérationnelles.

Selon le nouvel organigramme daté de la fin 2011, le service des affaires juridiques a été directement rattaché au directeur général des services, assisté d'un chef de service juridique et de sa collaboratrice, responsable des marchés publics et des assurances. Cet agent a été amené à remplacer la chef de service en mars 2013 suite au départ de cette dernière.

L'équipe est depuis composée d'un chef de service assisté de deux agents, à savoir un agent acheteur public confirmé et un agent gestionnaire des marchés.

LA DEFENSE DES INTERETS DU SIARCE

Le service juridique suit avec les cabinets conseils du SIARCE les dossiers juridiques relatifs à la défense des intérêts du syndicat.

En 2013, deux dossiers ont abouti en faveur du syndicat suite au jugement du

Tribunal Administratif de Versailles et du Tribunal de Grande Instance d'Evry.

Les autres dossiers sont encore en instance et n'ont pas fait l'objet de décision administrative

LES MARCHES FORMALISES SUR APPEL D'OFFRES

La Commission d'appel d'offres (CAO) du SIARCE s'est réunie à trois reprises, afin de procéder aux attributions de marchés publics et d'avenants à des marchés publics ;

- Un marché public a été attribué par la CAO pour l'opération relative à « l'entretien des berges du lit mineur et de la ripisylve sur les cours d'eau du territoire de compétence du SIARCE », pour une durée d'un an reconductible trois

fois un an, pour un minimum annuel de 150 000 € HT et un maximum annuel de 450 000 € HT, selon une procédure d'appel d'offres restreint européen, pour la Direction Rivière et Milieux Naturels.

- Enfin, la CAO s'est réunie, à deux reprises, sur le projet de deux avenants pour les marchés relatifs aux travaux d'aménagement de la rue de la Papeterie à Corbeil-Essonnes (pour chacun des deux lots) attribués en 2011.

RECENSEMENT DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

LES MARCHÉS PUBLICS INFÉRIEURS À 15 000 € HT :

- 46 416,02 € HT (Fournitures et services) → DRH logistique pour 4 MAPA
- 14 500,00 € HT (Prestations intellectuelles) → DRH logistique pour 1 MAPA
- 19 250,00 € HT (Prestations intellectuelles) → DRA pour 2 MAPA
- 22 088,00 € HT (Prestations intellectuelles) → DRMN pour 2 MAPA
- 14 750,00 € HT (Prestations de services) → DG pour 1 MAPA

Soit 10 marchés publics pour un montant total de **117 004,02 € HT**.

LES MARCHÉS PUBLICS COMPRIS ENTRE 15 000 € HT ET 89 999 € HT :

- 68 106,00 € HT (TIC) DAEG → (informatique) pour 1 MAPA
- 40 000,00 € HT (Services) DAEG → (informatique) pour 1 MAPA
- 132 492,10 € HT (Fournitures et services) → DAEG pour 3 MAPA
- 26 801,80 € HT (Travaux) → DRA pour 1 MAPA
- 52 320,00 € HT (Services) → DRA pour 1 MAPA
- 700 458,60 € HT (Prestations intellectuelles) → DRA pour 14 MAPA
- 18 808,77 € HT (Services) → FINANCES pour 1 MAPA
- 58 200,00 € HT (Services) → DRMN pour 1 MAPA
- 393 284,86 € HT (Prestations intellectuelles) → DRMN pour 10 MAPA

- 104 222,00 € HT (Fournitures) → DRH logistique pour 2 MAPA
- 42 779,55 € HT (Fournitures) → Chantiers citoyens pour 2 MAPA

Soit 37 marchés publics pour un montant de **1 637 473,68 € HT**

LES MARCHÉS PUBLICS COMPRIS ENTRE 90 000 € HT ET 200 000 € HT (FOURNITURES ET SERVICES) ET 5 000 000 € HT (TRAVAUX) :

1/ entre 90 000 € HT et 200 000 € HT (Fournitures et services)

- 150 000,00 € HT (Services) → DRA pour 1 MAPA
- 401 416,00 € HT (Prestations intellectuelles) → DRA pour 3 MAPA
- 180 000,00 € HT (Fournitures) → DRH-LOG pour 1 MAPA
- 160 000,00 € HT (Prestations intellectuelles) → DG-JUR pour 2 MAPA

2/ entre 90 000 € HT et 5 000 000 € HT (Travaux)

- 605 510,00 € HT (Travaux) → DRH-LOG pour 2 MAPA
- 1 876 990,70 € HT (Travaux) → DRMN pour 3 MAPA
- 16 010 326,67 € HT (Travaux) → DRA pour 14 MAPA

Soit 26 marchés publics pour un montant de **19 384 243,37 € HT**

RECENSEMENT DES MARCHES SUR APPEL D'OFFRES

LES MARCHÉS PUBLICS PASSÉS SELON UNE PROCÉDURE FORMALISÉE AU-DELÀ DE 200 000 € HT (FOURNITURES ET SERVICES) ET DE 5 000 000 € HT (TRAVAUX).

1 800 000,00 € HT (Travaux) → DRMN pour 1 marché formalisé

LES ASSURANCES

Gestion récurrente des 6 polices d'assurances contractées auprès d'AXA France IARD : Responsabilité Civile ingénierie pour les opérations de maîtrise d'œuvre RIVE et RACINE, Flotte automobile et risques annexes, Dommages aux biens, Tous Risques Informatique, Flotte barques, matériels cartographiques SIGNE et de la police d'assurance Responsabilité Civile Générale contractée auprès de SMAACL.

Le suivi des dossiers concerne notamment la gestion des sinistres, le suivi budgétaire, les mises en place de procédure de prévention des risques.

Il est à noter que l'ensemble de ces polices d'assurances a fait l'objet d'une nouvelle mise en concurrence fin 2013 pour l'établissement de nouveaux contrats pour les années 2014 et 2015.

LES CONVENTIONS DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE ET CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Le service juridique a assuré le suivi administratif et juridique de trois conventions de maîtrise d'ouvrage unique, à savoir :

- 1) Convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique relative au projet de réhabilitation d'ouvrages du réseau intercommunal d'eaux usées et de réfection de voirie allée Bourgoïn à Saintry sur Seine et allée des Platanes à Saint Pierre du Perray.
- 2) Convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique relative au projet d'aménagement de voirie et de réseaux avenue Darblay à Mennecy

- 3) Convention de maîtrise d'ouvrage unique relative à des prestations supplémentaires aux travaux de reconstruction de la Station d'épuration de Vert-Le-Grand

Et de la convention type tripartite -FREE / SEE / SIARCE- d'autorisation d'occupation du Domaine Public pour l'installation et l'exploitation d'une station-relais de communications électroniques dans les emprises du réservoir d'eau potable de Mennecy.



37, quai de l'Apport-Paris - 91813 Corbeil-Essonnes Cedex
Tél. : 01 60 89 82 20 - Fax : 01 64 96 41 42 - siarce@siarce.fr
www.siarce.fr